

Comité syndical

Dossier de présentation



MARDI 09 FÉVRIER 2021 - 9H30

EN VISIOCONFÉRENCE
VIA TEAMS

Le SIEIL est régi par les dispositions de ses statuts, du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et des textes relatifs aux concessions et à la distribution d'énergies.

Article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 34 JO du 13 juillet 1999) (Loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 art. 7 JO du 6 avril 2000)

[...] Les dispositions du chapitre II du titre II du livre premier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

[...] À l'exception des dispositions des deuxième à quatrième alinéas de l'article L. 2122-4 du CGCT (dispositions relatives aux incompatibilités des fonctions de maire).

Article L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales (Loi n° 96-393 du 13 mai 1996 art. 2 V JO du 14 mai 1996) (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 37 JO du 13 juillet 1999) (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36 JO du 13 juillet 1999) (Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 art. 8 JO du 17 décembre 2010) (Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 art. 82 JO du 18 mai 2011)

Sans préjudice des dispositions des articles L. 2121-33, le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

(...)

À défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire. L'organe délibérant est alors réputé complet.

Article L5211-39 du CGCT (Modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37)
(Modifié par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76)

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

UNE NOTE SYNTHÉTIQUE DES SUJETS D'ACTUALITÉS DU SIEIL EST TRANSMISE À TOUS DÉLÉGUÉS POUR LEUR FACILITER CETTE PRÉSENTATION EN CONSEIL MUNICIPAL

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Article L2131-11 du CGCT (Créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996)

SONT ILLÉGALES LES DÉLIBÉRATIONS AUXQUELLES ONT PRIS PART UN OU PLUSIEURS MEMBRES DU CONSEIL INTÉRESSÉS À L'AFFAIRE QUI EN FAIT L'OBJET SOIT EN LEUR NOM PERSONNEL, SOIT COMME MANDATAIRES.

(Combiné à l'article 432-12 du Code pénal par la jurisprudence - « prise illégale d'intérêt »)

Il en résulte qu'il serait préférable, pour les personnes en poste dans des structures placées sous la surveillance du SIEIL ou prestataires de celui-ci (entreprises ou concessionnaires), de ne pas prendre part au vote de délibération présentant un lien avec leur activité professionnelle, leur employeur ou l'entreprise pour laquelle elle travaille, compte tenu du risque de recours contre ladite délibération.

Sommaire

Comité syndical / Mardi 09 février 2021 / 9h30

Glossaire des abréviations	6
Administration générale	8
a) Déroulement de la séance en visioconférence.....	8
b) Approbation du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 décembre 2020.....	8
c) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 15 décembre 2020	9
d) Approbation du règlement intérieur	9
e) Commande Publique : mise en place d'une Commission consultative relative aux marchés passés en procédure adaptée	9
f) Commande Publique / Mutualisation des achats - Groupement de commandes – Fournitures de transformateurs – Lancement du nouveau marché pour les années 2021-2023.....	10
g) Commande Publique - Fournitures de postes de transformation – Lancement du nouveau marché pour les années 2021-2023	11
Finances	13
a) Ajustement des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Exercice 2021.....	13
b) Approbation du Budget Primitif de 2021 – Budget Principal.....	13
c) Compte de gestion 2020 – Budget annexe PCRS.....	17
d) Compte administratif 2020 – Budget annexe PCRS.....	17
e) Affectation du résultat 2020 – Budget annexe PCRS.....	19
f) Approbation du Budget Primitif de 2021 – Budget annexe PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié).....	19
g) Autorisation de lancement d'une consultation - Souscription d'une ligne de trésorerie.....	21
Électricité	22
a) Programmation et listes des dossiers de travaux 2020 pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique.....	22
b) Programmation et listes des dossiers de travaux 2021 pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique.....	22
Éclairage public.....	25
a) Maintenance : actualisation de la cotisation statutaire et du forfait de maintenance par point lumineux.....	25
Gaz.....	26
Modulo	27
a) Proposition de modification du tarif de nuit de la grille tarifaire pour l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.....	27
EneR Centre-Val de Loire	28
a) Création de la société de projets VAL DE LOIRE SOLAIRE.....	28
Communications diverses	29
a) Dates des prochains Comités syndicaux	29
Questions diverses	29

Annexes	30
1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Compte rendu du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2021	31
2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Compte rendu du comité syndical du 15 décembre 2020	35
3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Règlement intérieur du syndical intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire	46
4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Convention de groupement.....	51
5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Projet avenant n°2.....	64
6 - FINANCES	
Ajustement des AP/CP	67
7 - FINANCES	
Budget Primitif 2021 - Budget Principal.....	94
8 - FINANCES	
Compte de Gestion 2020 - Budget Annexe PCRS	132
9 - FINANCES	
Compte Administratif 2020 - Budget Annexe PCRS	136
10 - FINANCES	
Budget Primitif 2021 - Budget Annexe PCRS.....	164
11 - ÉLECTRICITÉ	
Programme de travaux 2020	186
12 - ÉLECTRICITÉ	
Programme prévisionnel de travaux 2021.....	195
13 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Communes adhérentes.....	200
14 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Communautés de communes adhérentes.....	202
15 - GAZ	
Collectivités adhérentes.....	204

Glossaire des abréviations

Comité syndical / Mardi 09 février / 9h30

A

- ADEME :** Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AEC :** Association pour l'expertise des concessions
- ALEC :** Agence locale de l'énergie et du climat
- AMEET :** Aide au maintien des énergies électriques et des télécommunications
- AMOA :** Assistance à maîtrise d'ouvrage
- AOD :** Autorité organisatrice de la distribution
- AP :** Autorisation de programme
- APD :** Avant-projet définitif
- APS :** Avant-projet sommaire

B

- BPU :** Bordereau des prix unitaires
- B/I :** Bénéfice sur investissement
- BOAMP :** Bulletin officiel des annonces des marchés publics

C

- CAO :** Commission d'appel d'offres
- CAP :** Commission administrative paritaire (auprès du CDG 37)
- CAS :** Compte d'affectation spécial
- CC :** Communauté de communes
- CCAG :** Cahier des clauses administratives générales
- CCAP :** Cahier des clauses administratives particulières
- CCSPL :** Commission consultative des services publics locaux
- CCTP :** Cahier des clauses techniques particulières
- CDCI :** Commission départementale de coopération intercommunale
- CDG :** Centre de gestion de la fonction publique territoriale

- CDSP :** Commission de délégation de service public
- CEE :** Certificats d'économie d'énergie
- CEP :** Conseil en énergie partagée
- CGCT :** Code général des collectivités territoriales
- CMP :** Code des marchés publics
- CP :** Crédit de paiement
- CPTE :** Commission de programmation des travaux d'électricité
- CSPE :** Contribution au service public de l'électricité
- CTP :** Comité technique paritaire (auprès du CDG 37)

D

- DETR :** Dotation d'équipement des territoires ruraux
- DGI :** Direction générale des impôts
- DICT :** Déclaration d'intention de commencement de travaux
- DOB :** Débat d'orientation budgétaire
- DPE :** Diagnostic de performance énergétique
- DR :** Demande de renseignements
- DSP :** Délégation de service public

E

- EIE :** Espace Info Énergie
- ELD :** Entreprise locale de distribution
- EMP :** Effectif moyen pondéré
- Enr-MDE :** Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie
- EP :** Éclairage public
- EPCI :** Etablissement public de coopération intercommunale

Glossaire des abréviations

F

- FACÉ :** Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
- FCTVA :** Fonds de compensation de la TVA
- FNCCR :** Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
- FPT :** Fonction publique territoriale
- FSL :** Fonds de solidarité logement

G

- GED :** Gestion électronique des documents
- GNL :** Gaz Naturel Liquéfié
- GNV :** Gaz Naturel pour Véhicules
- GPL :** Gaz de pétrole liquéfié
- GrDF :** Gaz réseau Distribution France

H

- HSCT :** Hygiène, sécurité et conditions de travail
- HTA :** Haute tension A (moyenne tension < 50 000 Volts)
- HTB :** Haute tension B (> 50 000 Volts)
- HQE :** Haute qualité environnementale

I

- IAT :** Indemnités d'administration et de technicité
- IEM :** Indemnité d'exercice des missions
- IHTS :** Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- IPC :** Indice des prix à la consommation
- IRVE :** Infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- ISS :** Indemnité spécifique de service

J

- JOUE :** Journal officiel de l'Union Européenne

M

- MDE :** Maîtrise de l'énergie
- MOA :** Maîtrise d'ouvrage
- MOE :** Maîtrise d'œuvre
- MWh :** Mégawatts heure (= 1 000 Kwh)

N

- NOME (loi) :** Loi sur la Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité

P

- PCET :** Plan climat-énergie territorial
- PCRS :** Plan corps de rue simplifié
- PSR :** Prime de service et de rendement

R

- RIFSEEP :** Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- RGPD :** Règlement général sur la protection des données
- RODP :** Redevance d'occupation du domaine public

S

- SAEML :** Société anonyme d'économie mixte locale
- SDAL :** Schéma directeur d'aménagement lumière
- SIE :** Syndicats intercommunaux d'énergie
- SIG :** Système d'information géographique
- SPL :** Société Publique Locale

T

- TECVL :** Territoire Énergie Centre-Val de Loire
- TCCFE :** Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
- TDCFE :** Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité
- TPN :** Tarif de première nécessité
- TST :** Travaux sous tension
- TURPE :** Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

V

- VTH :** Val Touraine Habitat

Z

- ZA :** Zone d'aménagement
- ZAC :** Zone d'aménagement concerté

1

Administration générale

a) Déroulement de la séance en visioconférence

En raison de la situation sanitaire actuelle et conformément aux mesures exceptionnelles fixées par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée et celle du 14 novembre 2020 n°2020-1379, la présente séance se déroulera sous forme de visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Les conditions de cette séance sont les suivantes :

- la séance est organisée en visioconférence via l'outil TEAMS,
- Lors de la convocation électronique, chaque délégué a reçu le lien de connexion vers TEAMS,
- Le vote des délibérations se fera par voie électronique à distance via l'outil dématérialisé Quizzbox, sécurisé et enregistré, sur tout type de téléphone portable,
- Lors de la convocation électronique, chaque délégué a reçu le lien de connexion à l'outil Quizzbox et ses codes d'accès personnels confidentiels, non transmissibles à une tierce personne,
- Avant le début de la séance, il sera procédé à plusieurs tests à distance pour permettre de vérifier les connexions et familiariser les délégués avec l'outil,
- L'ensemble de la séance sera enregistré et disponible pour sécuriser la retranscription des débats et des votes,
- Avant et pendant toute la séance, des agents du SIEIL sont à la disposition des délégués en cas de difficultés de connexion ou d'utilisation des outils :

Pour toute question concernant l'application iXConvocation, merci de contacter Aude POUCE -
02 47 31 05 68 - 06 70 61 99 08 - apouce@sieil37.fr

Pour tout renseignement administratif, merci de contacter Nathalie GUIDOUX ou Brigitte LARDIER -
02 47 31 68 68 - secretariat.direction@sieil37.fr

Pour toute aide technique le mardi 09 février 2021, merci de contacter :

- Joris BARBIER - 02 47 31 68 72 - 06 71 27 75 37 - jbarbier@sieil37.fr
- Benjamin FREMAUX - 02 47 31 09 09 - bfremaux@sieil37.fr
- Pascal BALPE - 06 30 03 92 15 - pbalpe@sieil37.fr
- Emmanuelle GILDARD - 02 47 31 68 83 - egildard@sieil37.fr

Il est rappelé que la convocation électronique est à présent obligatoire et que chaque délégué est prié d'utiliser la plateforme de convocation pour confirmer sa présence et donner pouvoir.

b) Approbation du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 décembre 2020

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur la rédaction du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 décembre 2020 remis en annexe et sollicite l'approbation du Comité syndical.

Cf. Annexe 1 - «Compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 décembre 2020»

c) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 15 décembre 2020

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur la rédaction du compte rendu du Comité syndical du 15 décembre 2020 remis en annexe et sollicite l'approbation du Comité syndical.

Cf. Annexe 2 - «Compte rendu du Comité syndical du 15 décembre 2020»

d) Approbation du règlement intérieur

Le Président précise que le nouveau Comité syndical doit établir son règlement intérieur dans les six mois de l'installation du nouveau Comité. Celui-ci est remis en annexe du présent dossier. Il n'a pas fait l'objet de modifications depuis 2014, date à laquelle il avait été modifié en profondeur.

Il demande aux délégués de faire part de leurs remarques.

Le Président demande aux délégués de bien vouloir approuver le règlement intérieur ainsi présenté.

Cf. Annexe 3 - «Règlement intérieur»

e) Commande Publique : mise en place d'une Commission consultative relative aux marchés passés en procédure adaptée

Le Président rappelle que le 10 septembre 2020 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du SIEIL ont été désignés.

Conformément à l'article L. 1414-2 du CGCT, la CAO est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique.

Le Président propose de mettre en place une commission, afin d'émettre un avis relatif aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (MAPA), permettant ainsi de respecter les règles de transparence des procédures.

Cette dernière aura pour objet de se réunir afin d'émettre un avis sur l'attribution d'un MAPA pour lequel une procédure de passation avec publication d'un avis d'appel public à la concurrence et un dossier de consultation des entreprises (DCE) a été publié sur le profil acheteur du SIEIL.

NB : l'avis de cette commission consultative relative aux MAPA pourra ainsi être visé dans la décision d'attribution émise par le Président du SIEIL, après la signature du marché.

Il est proposé au Comité syndical de bien vouloir accepter que cette commission consultative relative aux MAPA :

► soit présidée par le vice-Président en charge de la commande publique et de la mutualisation des achats, **Monsieur Laurent RAYMOND,**

► soit constituée par les mêmes membres que ceux élus pour la CAO, à savoir,

Titulaires :

Fabrice BOIGARD

Monsieur Laurent RAYMOND

= remplacé pour cette commission

par le Président du SIEIL, Jean-Luc DUPONT

Jean-Luc CADIOU

Lionel AUDIGER

Jacqueline MOUSSET

Suppléants :

Philippe BEHAEGEL

Alexandre GIBault

Gilles AUGEREAU

Michel GANGNEUX

Francis BRUERE

► qu'en cas de partage égal des voix, la voix du Président de la commission soit prépondérante.

Une convocation sera adressée électroniquement ou par voie postale aux membres de ladite commission dans un délai de 3 jours francs avant la date de la réunion. Cette commission pourra se réunir en visio-conférence.

Enfin, sur invitation du Président de la commission, le comptable du SIEIL (payeur départemental) et le représentant du ministre chargé de la concurrence pourront assister aux réunions de la commission, avec voix consultative.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la création de la commission consultative relative aux MAPA dans les conditions définies ci-dessus.

Textes de référence :

Vu l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-30 du Comité syndical du 10 septembre 2020 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

f) Commande Publique / Mutualisation des achats - Groupement de commandes - Fournitures de transformateurs - Lancement du nouveau marché pour les années 2021-2023

Le Président rappelle que, depuis 2009, le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et Loire adhère au groupement de commandes pour la fourniture de transformateurs et de postes de transformation ruraux compacts simplifiés, la remise en état technique et la destruction de transformateurs avec les autres syndicats d'énergie du Grand Ouest de la France.

Dès 2014, le Comité syndical a autorisé la signature de la première convention constitutive de ce groupement de commandes, puis, au vu du caractère répétitif de ces achats dans les missions du SIEIL, le Comité syndical avait autorisé la signature de la convention constitutive pour une durée indéterminée, le remboursement de la quote-part des frais au coordonnateur et la définition du nouveau coordonnateur à chaque renouvellement de marché par avenant.

Pour mémoire, ce groupement de commandes est constitué des syndicats suivants :

- le Syndicat intercommunal d'énergie du Maine-et-Loire (SiéML),
- le Syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF),
- le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL),
- le Syndicat intercommunal de distribution d'électricité du Loir-et-Cher (SIDE LC),
- le Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique (SyDELA),
- le Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Mayenne (SDEGM),
- le Syndicat départemental d'énergie du Morbihan (SDEM),
- le Conseil Départemental de la Sarthe (CD72),
- le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV)
- et le Syndicat intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN).

Ce groupement de commandes est actuellement coordonné par le SyDELA. Le marché concernant la période 2019-2021 arrivera à son terme le 30 juin 2021.

Pour la nouvelle période, du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2023 (soit 30 mois), le SIEIL s'est proposé pour être le nouveau coordonnateur du groupement de commandes pour le marché 2021-2023 (étant précisé que le SIEIL n'a jamais été coordonnateur du groupement depuis la création de ce dernier).

Le marché sera un accord cadre à bons de commandes sans minimum ni maximum passé selon la procédure d'appel d'offre ouvert (articles R. 2161-2 à R. 2161-5, articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique).

Il est précisé que la Commission d'Appel d'Offres de ce groupement de commandes sera celle du SIEIL.

Ce marché se décomposera en 5 lots de la manière suivant :

- Lot n°1 : Transformateurs type haut de poteau H61 (50 kVa) et cabine H59 (100,160, 250 kVa) pertes réduites TPC*
- Lot n°2 : Transformateurs type cabine H59 pertes réduites non TPC* (160, 250 kVa)
- Lot n°3 : Transformateurs type cabine H59 pertes réduites non TPC* (400, 630 kVa)
- Lot n°4 : Poste de transformation type poste rural compact simplifié (PCRS) TPC* pertes réduites (50, 100, 160 kVa)
- Lot n°5 : Remise en état technique de transformateurs et destruction de transformateurs déposés

*TPC : transformateur avec protection coupure intégré

Il est donc demandé au Comité syndical de bien vouloir :

- **Accepter** que le SIEIL soit désigné coordonnateur pour la passation du prochain marché de ce groupement de commandes 2021-2023,
- **Autoriser** la signature de l'avenant n°2 attestant de la volonté du SIEIL de renouveler son adhésion au groupement de commandes pour la passation du marché «Fourniture de transformateurs et de postes de transformation ruraux compacts simplifiés, remise en état technique et destruction» concernant le futur marché 2021-2023,
- **Autoriser** le Président ou son représentant à signer ledit avenant n°2,
- **Autoriser** le Président ou son représentant à réaliser la procédure de passation pour ce nouveau marché dans les conditions présentées ci-dessus et à signer tous les documents afférents à ce marché public (y compris les avenants),
- **Autoriser** le Président ou son représentant à demander aux membres du groupement la quote-part des frais engagés par ce dernier pour la coordination de ce marché ;
- **Préciser** que les sommes nécessaires sont prévues au Budget du SIEIL pour 2021.

Textes de référence :

Vu l'article L. 2122-21-1 modifié du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2009-74 du Comité syndical du 10 décembre 2009 relative à l'adhésion à l'accord cadre national pour un marché de fournitures et pose de postes de transformation,

Vu la délibération n°2012-20 du Comité syndical du 5 avril 2012 relative au lancement du groupement de commandes - Marché de transformateurs,

Vu la délibération n°2014-87 du Comité syndical du 17 octobre juin 2014 relative au lancement du groupement de commandes - Marché de transformateurs - 2015-2017,

Vu la délibération n°2016-15 du Comité syndical du 17 mars 2016 relative au lancement du groupement de commandes - Marché de transformateurs - 2017-2018,

Vu la délibération n°2014-87 du Comité syndical du 17 octobre juin 2014 relative au lancement du groupement de commandes - Marché de transformateurs - 2019-2021,

Cf Annexe 4 - «Convention constitutive du groupement signée»

Cf Annexe 5 - «Projet d'avenant n°2 pour la désignation du coordonnateur du groupement pour la période du 30 juin 2021 au 31 décembre 2023»

g) Commande Publique - Fournitures de postes de transformation - Lancement du nouveau marché pour les années 2021-2023

Le Président explique, que le marché pour la fourniture et la livraison des postes de transformation cabine préfabriqués 2019-2021 arrive à son terme le 30 juin 2021. Il est donc nécessaire pour le SIEIL de relancer une consultation pour la fourniture et la livraison de postes de transformation.

Vu l'article L. 2122-21-1 modifié du code général des collectivités territoriales, le Président propose que ce marché :

- soit lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (articles R. 2161-2 à R. 2161-5, articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique),
- soit sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum mono-attributaire par lot (en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162 14 du code de la commande publique),

- prene effet le 1^{er} juillet 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2023 pour être calqué sur le marché du groupement de commandes de fourniture de transformateurs qui vient d'être présenté ;
- soit composé des 3 lots ci-dessous :
 - Lot n° 1 : Poste au Sol Simplifié de type A et de type B (PSSA et PSSB)
 - Lot n°2 : Poste à couloir de manœuvre (PAC)
 - Lot n°3 : Poste urbain compact (PUC)

Il est donc demandé au Comité syndical de bien vouloir :

- **Autoriser** le Président ou son représentant à réaliser la procédure de passation pour ce nouveau marché dans les conditions présentées ci-dessus et à signer tous les documents afférents à ce marché public (y compris les avenants),
- **Préciser** que les sommes nécessaires sont prévues au Budget du SIEIL pour 2021.

2 Finances

a) Ajustement des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Exercice 2021

Le Président explique qu'au vu des montants réalisés sur l'exercice 2020 pour les dépenses et les recettes des compétences Éclairage Public et Électricité gérées en Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP), il convient de modifier la répartition des Crédits de Paiement pour le Budget Primitif de 2021.

Cette délibération a donc vocation à reporter les crédits non utilisés sur l'exercice 2020 en 2021, correspondant :

- **en dépenses** : à une diminution du CP de 2020 total de : - 2 620 775,79 €, reporté sur le CP de 2021,
- **en recettes** : à une diminution du CP de 2020 total de : - 1 874 130,85 €, reporté sur le CP de 2021,

Il est à noter que le Compte Administratif de 2020 pour le Budget Principal n'a pas encore été approuvé et que cette délibération a seulement pour objet de différer les crédits non consommés en 2020 sur le CP de 2021.

La clôture et l'ajustement des AP/CP se fera au moment de l'intégration du résultat du Compte Administratif de 2020 au Budget supplémentaire, au Comité syndical de juin 2021.

Les ajustements entre le CP 2020 et le CP 2021 sont détaillés dans les tableaux établis en annexe, les montants des Crédits de Paiements sont précisés par année comme suit :

- En « blanc » : les montants délibérés lors du Comité syndical de décembre 2020,
- En « gris clair » : les ajustements (variations) proposés lors du présent Comité syndical,
- En « gris foncé » : les montants qui seront in fine délibérés à l'issue du présent Comité syndical.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir :

- **Approuver** la nouvelle répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme existantes conformément à la répartition jointe dans l'annexe du présent dossier du Comité syndical.

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L 2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction de la M14,

Vu la délibération du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL,

Vu la délibération n°2020-79 du Comité syndical du 15 décembre 2020 portant sur l'ajustement des AP/CP pour budgets 2020 et 2021,

Cf Annexe 6 - « Ajustements des AP/CP »

b) Approbation du Budget Primitif de 2021 – Budget Principal

Le Président rappelle qu'à la suite du débat sur les orientations budgétaires, il a été voté par le Comité syndical un budget provisoire pour l'exercice 2021, en attendant le vote du budget primitif. Il présente ce dernier pour l'exercice 2021 du budget principal du SIEIL, conformément aux masses budgétaires présentées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Le Président présente les montants par chapitre, en comparant les crédits inscrits pour le BP 2021 aux crédits votés pour le BP de 2020 (hors Restes à Réaliser et Budget Supplémentaire), pour les dépenses et recettes réelles (hors mouvements d'ordre).

Conformément à la décision du SIEIL de mettre en place les Autorisations de Programme /Crédits de Paiement (AP/CP), le projet de budget ci-dessous tient compte des montants précédemment présentés dans la délibération relative aux AP/CP.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement :

Chapitres	BP 2020	BP 2021	Evolu° 2021/2020	Commentaires
013 – Atténuation de Charges	30 000	44 000	+ 46,67 %	Recette atténuant certaines charges du SIEIL (Indemnités journalières, et.)
70 – Produits des services	364 000	329 800	- 9,40 %	Refacturation au budget PCRS des charges de personnel : 165 000 € + Recettes de mutualisation attendues avec d'autres syndicats, EnerCVL, MODULO.
73 – Impôts et taxes	11 000 000	10 000 000	- 9,09 %	Recette de la TCCFE, en diminution par rapport à l'année précédente en lien avec la baisse des consommations pendant la crise sanitaire
74 – Participations	1 163 000	1 225 000	+ 5,33 %	Cotisations attendues dans le cadre de la compétence Eclairage Public
75 – Autres produits de gestion courante	2 358 000	2 848 000	+ 20,78 %	Redevances R1 (Gaz + Electricité) et R2 – Enedis NB : augmentation de la prévision du R2 pour 2021
77 – Produits exceptionnels	50 000	50 000	0,00 %	Produits exceptionnels divers (pénalités de retard etc.)
TOTAL	14 965 000	14 496 800	- 3,13 %	

Dépenses réelles de fonctionnement :

Chapitres	BP 2020	BP 2021	Evolu° 2021/2020	Commentaires
011 – Charges à caractère général	3 028 000	3 306 000	+ 9,18 %	Dont 1 580 000 € pour les dépenses de l'EP, Dont 628 000 € pour le fonctionnement du SIEIL Dont 480 000 € pour la gestion des IRVE au titre de 2021 (Modulo), Dont 254 000 € pour l'informatique, Dont 141 000 € pour la Communication.
012 – Charges de personnel	2 420 000	2 625 000	+ 8,47 %	Augmentation de ce chapitre en rapport avec le GVT (glissement, vieillesse, technicité), le recrutement d'un technicien pour la transition énergétique et l'anticipation du remplacement de 2 agents (départs à la retraite courant 2022).
014 – Atténuation de produits	1 300 000	1 200 000	- 7,69 %	Dotation annuelle pour le reversement de la TCCFE aux communes concernées
65 – Autres charges de gestion courante	303 000	353 500	+ 16,67 %	Dont 137 000 € pour les indemnités et 15 000 € pour la formation des élus, Dont 143 000 € pour les subventions versées (FSL, ALE etc.)
66 – Charges financières	70 000	100 000	+ 42,86 %	Pour les frais de la ligne de trésorerie et les intérêts de l'emprunt nouveau
67 – Charges exceptionnelles	293 500	224 700	- 23,44 %	Dont 124 700 € de subvention exceptionnelle versée au PCRS pour l'équilibre au titre de l'exercice 2021
020 – Dépenses imprévues	50 000	50 000	0,00 %	Dotation pour les dépenses imprévues
TOTAL	7 464 500	7 859 200	+ 5,29 %	

AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement réel correspond à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement permettant de couvrir en partie les dépenses d'investissement et de réduire ainsi le recours à l'emprunt pour équilibrer le budget.

Pour le Budget Primitif de 2021, la diminution des recettes de fonctionnement (notamment la TCCFE anticipée en lien avec la crise sanitaire) et l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement détaillée ci-dessus a pour effet de diminuer l'autofinancement de - 11,50 % par rapport au budget de l'année dernière.

BP 2020	BP 2021	Evolu° 2021/2020
7 500 500	6 637 600	- 11,50 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) ont été votés au Comité syndical le 15 décembre 2020. Les crédits non consommés pour le CP de 2020, en dépenses et en recettes, sont reportés au CP 2021 (voir annexe ajustement des AP/CP – 2021). Toutefois, il convient de noter que lorsque le Compte Administratif du budget principal sera arrêté, les CP de 2021 de toutes les Autorisations de Programme seront révisés (notamment en lien avec l'exécution budgétaire de ce début d'année).

Recettes réelles d'investissement :

Chapitres	BP 2020	BP 2021	Evolu° 2021/2020	Commentaires
13 – Subventions d'investissement	11 199 000	12 321 200	+ 10,02 %	Subventions d'investissement attendues dans le cadre des AP/CP + 150 000 € de recettes attendues pour la construction des IRVE – prog. ADVENIR
10 – FCTVA	670 000	805 000	+ 20,15 %	FCTVA attendu au titre des IRVE, de l'EP et des acquisitions réalisées par le SIEIL en 2019
21 – Immobilisations corporelles	50 000	50 000	0,00 %	Dotation inscrite pour le remboursement d'avance forfaitaires (marchés publics).
23 – Immobilisations en cours	100 000	100 000	0,00 %	
27 – Autres immobilisations financières	3 067 000,00	2 933 800	- 4,34 %	Dont 2 850 000 € au titre de la récupération de TVA auprès d'Enedis
TOTAL hors emprunt	15 086 000	16 210 000	+ 7,45 %	
16 – Emprunt nouveau	6 767 000	9 078 300	+ 34,16 %	Emprunt nouveau – équilibre du BP 2021.
TOTAL	21 853 000	25 288 300	+15,72 %	

Le report au budget primitif des crédits non consommés sur les AP/CP de 2020 a pour effet d'augmenter l'inscription de l'emprunt nouveau. Une fois le Compte Administratif de 2020 arrêté, les AP/CP seront révisés et le résultat de 2020 intégré, il sera alors possible de diminuer cet emprunt d'équilibre.

Dépenses réelles d'investissement :

Chapitres	BP 2020	BP 2021	Evolu° 2021/2020	Commentaires
13 – Subventions d'investissement	50 000	50 000	0,00 %	Dotation prévue pour des régularisations de titres émis sur exercice antérieur
16 – Emprunt et dettes assimilées	100 000	400 000	+ 300 %	Remboursement du capital des emprunts réalisés courant 2020
20 – Immobilisations incorporelles	1 574 500	2 673 386,94	+ 69,79 %	Dont 1 500 000 € inscrits au titre du Plan de Participation à l'effort national de relance économique en lien avec la crise sanitaire Dont 500 000 € d'études pour des projets innovants (H2, GNV,...), Dont 350 000 € pour le renouvellement du logiciel de suivi des affaires, Dont 150 000 € pour les études, les audits et la géolocalisation des réseaux EP, Dont 16 886,94 € au titre des AP/CP.
204 – Subventions d'investissement versées	1 910 220,02	1 491 365,32	- 21,83 %	Dont 817 065,32 € au titre des fonds de concours gérés en AP/CP, Dont 425 000 € pour le programme de sobriété énergétique, Dont 209 300 € pour les subventions d'équilibre des concessions Gaz (part SIEIL), Dont 40 000 € pour le financement des véhicules électriques et hybrides au H2.

Chapitres	BP 2020	BP 2021	Evolu° 2021/2020	Commentaires
21 - Immobilisations corporelles	19 227 548,90	19 961 653,63	+ 3,82 %	Principalement composé des crédits prévus en AP/CP (à hauteur de 19 821 653,63 €) pour ce chapitre.
23 - Immobilisations en cours	5 490 231,08	6 267 169,90	14,15 %	Principalement composé des crédits prévus en AP/CP (à hauteur de 5 917 169,90 €) pour ce chapitre + 200 000 € au titre des IRVE - prog. ADVENIR
26 - Participations et créances rattachées	50 000	50 000	0,00 %	Dotations prévues pour un éventuel apport en capital à la SPL Modulo
27 - Autres immobilisations financières	901 000	982 100	9,00 %	Dont 700 000 € pour le 2ème versement de capital à la Saeml EnerCVL Dont 282 100 € de subventions d'équilibre des concessions Gaz (part communes)
020 - Dépenses imprévues	50 000	50 224,21	+ 0,45 %	Dotations pour les dépenses imprévues
TOTAL	29 353 500	31 925 900	+ 8,76 %	

Les dépenses réelles d'investissement sont en augmentation de + 8,76 % par rapport au BP 2020, d'une part en lien avec les crédits des CP de 2020 non consommés et réinscrits au budget primitif de 2021 et d'autre part, due à l'inscription de 1,5 Millions d'euros dédiés au Plan de Participation à l'effort national de relance économique en lien avec la crise sanitaire. Ce dernier, présenté lors du rapport d'orientation budgétaire pour 2021 a été inscrit en étude et sera, au cours de l'année 2021, fléché sur des projets identifiés en faveur des collectivités adhérentes et des compétences du SIEIL.

SYNTHÈSE

	DÉPENSES BP 2021		RECETTES BP 2021	
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	7 859 200	Recettes réelles	14 496 800
	Dépenses d'ordre	9 656 700	Recettes d'ordre	3 019 100
	Total Fonct'	17 515 900	Total Fonct'	17 515 900
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	31 925 900	Recettes réelles	25 288 300
	Dépenses d'ordre	6 369 100	Recettes d'ordre	13 006 700
	Total Invest'	38 295 000	Total Invest'	38 295 000

Les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et en recettes et sont composés :

- Du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 2 361 700 €,
- Des amortissements réalisés sur le patrimoine du SIEIL : 7 295 000 €,
- Des reprises de subventions perçues par le SIEIL et amorties : 2 271 100 €,
- Des dotations pour la reconduction de la procédure de neutralisation des subventions versées et amorties pour leur totalité : 748 000 €,
- Des opérations patrimoniales : 3 350 000 €.

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical :

- Pour ce Budget Primitif 2021, conformément aux éléments présentés ci-dessus et à la maquette budgétaire présentée en annexe, le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes :

➤ **En fonctionnement à 17 515 900 €**

➤ **En investissement à 38 295 000 €**

- La reconduction de la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées, pour leur totalité.

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L 2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction de la M14,

Vu la délibération n°2016-89 du Comité Syndical du 13 décembre 2016 relative à la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement de ces subventions d'équipement.

Vu la délibération du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL,

Vu la délibération du Comité syndical du 15 décembre 2020 portant sur l'approbation d'un budget provisoire pour le budget principal – exercice 2021

Cf. Annexe 7 - «Budget primitif pour 2021»

Cf. Annexe - «Note Synthétique – Budget Primitif 2021 – Budget Principal» à retrouver sur : www.sieil37.fr/telechargement/publications

c) Compte de gestion 2020 – Budget annexe PCRS

Le Payeur départemental, comptable du SIEIL, présente en séance le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire ainsi que la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2020 pour le Budget annexe Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et celui des restes à payer.

Le Président propose que soient approuvés les comptes du Budget annexe PCRS pour l'exercice 2020 présentés par le Payeur départemental.

Cf. Annexe 8 - «Compte de gestion 2020 du Budget annexe PCRS»

d) Compte administratif 2020 – Budget annexe PCRS

Le Président présente au Comité syndical la synthèse du Compte administratif arrêté pour l'exercice 2020, pour lequel la maquette se trouve en annexe du présent dossier. Il rappelle que cette année 2020 est l'année de création de ce budget annexe.

Le résultat du Compte administratif 2020 est établi comme suit :

INVESTISSEMENT (Mouvements réels + ordres)		FONCTIONNEMENT (Mouvements réels + ordres)	
Recettes (a)	67 678,00	Recettes (d)	276 329,22
Dépenses (b)	68 515,22	Dépenses (e)	276 329,22
Solde d'exécution N (a-b)	- 837,22	Résultat exercice N (d-e)	0,00
Solde d'exécution N-1 reporté (c)	208 249,46	Résultat exercice N-1 reporté (f)	0,00
Solde de clôture (a-b) + c = A	207 412,24	Résultat de clôture (d-e) + f = B	0,00
RÉSULTAT 2020			
Fonds de roulement avant RAR (A+B)			207 412,24

À noter que le résultat 2020 pour la section de fonctionnement est nul.

Analyse des mouvements réels du Compte Administratif de 2020

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats, exprimés en mouvements réels, prenant en compte les restes à réaliser de 2020 :

N° de §	Mouvements réels	2019	2020	Évolution 2020/2019
1	Recettes d'exploitation	30 656,70	34 795,95	14%
2	Subvention d'équilibre versée par le Budget Principal	283 993,54	241 533,27	-15%
3	Dépenses de personnel (remboursé au Budget Principal)	184 024,02	141 537,98	-23%

N° de §	Mouvements réels	2019	2020	Évolution 2020/2019
4	Autres Dépenses de fonctionnement + intérêts emprunt	65 276,98	67 113,24	3%
5	Autofinancement de l'exercice	65 349,24	67 678,00	4%
	Autofinancement en % des recettes	21%	24%	/
6	Emprunt PCRS	983 333,33	/	/
	Patrimoine acquis précédemment et transféré à la création du budget annexe	760 440,43	/	/
	Remboursement du Capital	66 666,68	66 666,68	0,0%
	Dépenses d'investissement de l'exercice	13 326,00	1 848,54	-86%
7	Excédent de la section d'investissement	142 900,22	- 68 515,22	/
	Solde de l'exercice	208 249,46	- 837,22	/
	Résultats antérieurs	0,00	208 249,46	/
	Fonds de roulement avant RAR	208 249,46	207 412,24	- 0,4 %
8	Restes à Réaliser en Dépenses	14 275,00	0	/
	Fonds de roulement après RAR	193 974,46	207 412,24	7 %

1. Les recettes d'exploitation du service représentent 34 795,95 €, représentant une évolution de 14 % par rapport à 2019. Le niveau de recette initialement attendu n'a pas été atteint fin 2020, en lien avec la crise sanitaire ayant freiné les relevés et les commandes de la part des entreprises. Par ailleurs, le report des élections municipales n'a pas été favorable aux adhésions des collectivités au service PCRS du SIEIL. Une réflexion concernant l'équilibre de ce budget annexe doit être menée en 2021.
2. Afin d'équilibrer les dépenses de la section de fonctionnement (intégrant la dotation aux amortissements), une subvention d'équilibre a été versée en fin d'année par le budget principal, pour un montant de 241 533,27 € (conformément aux délibérations n°2018-92, n°2019-104 et n°2020-81).
3. Les dépenses de personnel représentent en 2020 la somme de 141 537,98 € (refacturées par le budget principal en fin d'exercice), soit un ingénieur et deux techniciens.
4. Les charges à caractère général représentent 53 977,49 €, les intérêts de l'emprunt représentent 11 770 € pour 2020 et une dépense exceptionnelle de 1 365,75 € est à constater sur le chapitre dédié.
5. En conséquence, l'autofinancement du budget annexe PCRS est de 67 678 €, soit 24 % des recettes réelles de fonctionnement (épargne brute disponible pour le financement des dépenses d'investissement).
6. En 2020, le SIEIL a remboursé 66 666,68 € du capital de la dette en cours et 1 848,54 € au titre d'une solution logicielle. Aucune recette d'investissement n'est constatée en 2020.

La section d'investissement est donc déficitaire pour - 68 512,22 €, et le fonds de roulement, avant restes à réaliser représente 207 412,24 €, soit une diminution de 0,4 % par rapport à l'année précédente.

7. Aucun reste à réaliser n'est à constater pour l'exercice 2020.

Les dépenses et recettes d'ordre représentent pour les sections de fonctionnement et d'investissement 67 678 €, correspondant à l'amortissement du patrimoine du SIEIL au titre de 2020.

Le Président propose au Comité syndical de :

- > **Donner** acte de la présentation faite du Compte administratif du budget annexe PCRS,
- > **Constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- > **Reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,
- > **Arrêter** les résultats définitifs tels qu'établis ci-dessus,
- > **Adopter** le Compte administratif de 2020 pour le budget annexe PCRS.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver le Compte administratif du Budget annexe PCRS pour l'année 2020 tel qu'il vient d'être présenté.

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction de la M4,

Vu la délibération n°2018-92 du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant la création d'un budget annexe PCRS et le Budget Primitif de 2019,

Vu la délibération n°2020-81 du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant la Décision modificative n°1 de 2019,

Cf. Annexe 9 – «Compte administratif 2020 – Budget annexe PCRS»

Cf. Annexe «Note Synthétique - Compte administratif 2020 – Budget annexe PCRS» à retrouver sur : www.sieil37.fr/telechargement/publications

e) Affectation du résultat 2020 – Budget annexe PCRS

Le Président rappelle que le budget annexe PCRS a été créé en 2019 et est équilibré en section de fonctionnement grâce à une subvention versée par le budget principal pour équilibrer cette dernière.

Ainsi, aucun résultat propre à la section de fonctionnement n'est à constater en 2020 et il n'est pas nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés».

Le résultat de la section d'investissement, cumulé, est de 207 412,24 €.

Étant donné qu'aucun reste à réaliser n'est à constater en 2020, le Président indique que les résultats sont reportés et affectés au budget primitif de 2021, comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002) – (en recettes)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) – (en recettes)	207 412,24 €
TOTAL	= 207 412,24 €

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir prendre acte des montants reportés sur le budget primitif de l'exercice 2021 pour le budget annexe PCRS.

Texte de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction de la M4,

Vu la délibération n°2019-104 du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant le budget primitif de 2020,

Vu la délibération n°2020-25 du Comité syndical du 23 juin 2020 approuvant le budget supplémentaire de 2020,

Vu la délibération n°2020-81 du Comité syndical du 15 décembre 2020 approuvant la Décision modificative n°1 de 2020

f) Approbation du Budget Primitif de 2021 – Budget annexe PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié)

Le Président présente au Comité syndical le budget primitif pour l'exercice 2021 du budget annexe PCRS, conformément à la présentation réalisée dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Il présente les montants par chapitre, en comparant les crédits inscrits pour le BP 2021 aux crédits votés pour le BP de 2020, pour les dépenses et recettes réelles (hors mouvements d'ordre).

Il rappelle au Comité syndical que la décision modificative n°1 votée lors du Comité syndical de décembre 2020 a approuvé l'augmentation du montant global de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe, établie initialement pour un montant total de 577 500 € sur 3 ans. Cette dernière a été réévaluée à 749 493,54 €, en lien avec :

- la crise sanitaire (absence de relevé pendant le premier confinement ayant entraîné une baisse des recettes)
- le décalage du calendrier électoral n'a pas permis aux collectivités membres du SIEIL d'adhérer à ce service en 2020,
- l'évolution de la réglementation qui a prolongé les échéances obligatoires obligeant les collectivités à se doter d'un Plan de Corps de Rue Simplifié en respectant cette nouvelle norme en 2026 pour les communes urbaines (contre 2019 initialement) et 2031 pour les communes rurales (contre 2026 initialement).

	Montant total de la subvention Version initiale	Ajustement CA 2019 + DM n°1 de 2020	Montant total de la subvention Version finale
Exercice 2019	304 500 €	- 20 506,46 €	283 993,54 €
Exercice 2020	193 500 €	89 500 €	283 000 €
Exercice 2021	79 500 €	103 000 €	182 500 €
TOTAL	577 500 €	171 993,54 €	749 493,54 €

Le Président présente les inscriptions des mouvements réels pour le budget primitif de 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement :

Chapitres	BP 2020	BP 2021	Évolution 2021/2020
70 – Produits des services	120 000	175 000	46 %
74 – Participations	73 600	18 000	- 76 %
77 – Produits exceptionnels	193 500	124 700	- 36 %
TOTAL	387 100	317 700	- 18 %

Dépenses réelles de fonctionnement :

Chapitres	BP 2020	BP 2021	Évolution 2021/2020
011 – Charges à caractère général	60 000	63 000	+ 5 %
012 – Charges de personnel	235 000	165 000	- 30 %
66 – Charges financières	11 800	10 900	- 8 %
65 – Autres charges de gestion courante	2 500	1 500	- 40 %
67 – Charges exceptionnelles	2 500	7 000	+ 180 %
022 – Dépenses imprévues	2 000	2 250	13 %
TOTAL	313 800	249 650	- 20 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'investissement :

Chapitres	BP 2020	BP 2021	Évolution 2021/2020
45 – Opérations pour compte de tiers (Enveloppe prévisionnelle)	200 000	200 000	0 %
TOTAL	200 000	200 000	0 %

Dépenses réelles d'investissement :

Chapitres	BP 2020	BP 2021	Évolution 2021/2020
16 – Remboursement du capital de la dette	66 700	66 700	0,0 %
20 – Immobilisations incorporelles	1 600	100 000	n.s
21 – Immobilisations corporelles	5 000	90 000	n.s
45 – Opérations pour compte de tiers (Enveloppe prévisionnelle)	200 000	200 000	0,0 %
020 – Dépenses imprévues	0	18 762,24	n.s
TOTAL	273 300	475 462,24	74 %

MOUVEMENTS D'ORDRE

Les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et en recettes et sont composés :

- Des amortissements réalisés sur le patrimoine du SIEIL : 68 050 €,
- Des opérations patrimoniales : 3 000 €.

SYNTHÈSE

En synthèse, le budget primitif 2020 du budget annexe s'établit comme suit :

	DÉPENSES BP 2021		RECETTES BP 2021	
FONCTIONNEMENT	Dép. réelles	249 650	Rec. réelles	317 700
	Dép.d'ordre	68 050	Rec.d'ordre	0
	TOTAL Fonction^t	317 700	TOTAL Fonction^t	317 700
INVESTISSEMENT	Dép.réelles	475 462,24	Rec.réelles	200 000,00
			Résultat N-1	207 412,24
	Dép.d'ordre	3 000,00	Rec. d'ordre	71 050,00
	TOTAL Investiss^t	478 462,24	TOTAL Investiss^t	478 462,24

Il est demandé au Comité syndical de bien vouloir adopter le budget primitif pour 2021 correspondant, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 317 700,00 €

Section d'investissement : 478 462,24 €

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction de la M4,

Vu la délibération n°2018-92 du 11 décembre 2018 approuvant la création d'un budget annexe PCRS et le vote du budget primitif 2019,

Vu la délibération n°2020-81 du Comité syndical du 15 décembre 2020 approuvant la Décision modificative n°1 de 2020,

Cf. Annexe 10 - «Budget primitif pour 2021 du Budget annexe PCRS»

Cf. Annexe - «Note Synthétique – Budget Primitif 2021 – Budget annexe PCRS» à retrouver sur : www.sieil37.fr/telechargement/publications

g) Autorisation lancement d'une consultation - Souscription d'une ligne de trésorerie

Le Président informe le Comité syndical qu'une consultation sera lancée courant avril pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour une nouvelle période d'un an, afin de :

- Réduire au maximum les risques financiers (exposition au risque de taux et de change notamment) et juridiques,
- Optimiser la charge de ses frais financiers,
- S'assurer de la lisibilité sur les décaissements à venir.

Il est proposé de maintenir le montant de cette ligne à hauteur de 3 500 000 € à taux fixe.

Les résultats de cette consultation et les conditions financières de l'offre retenue seront présentés au Comité syndical de juin 2021.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir l'autoriser à réaliser une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires pour le renouvellement de ligne de trésorerie du Budget principal du SIEIL, dont les conditions financières seront délibérées par le Comité syndical en juin 2021.

3 Électricité

a) Programmation et listes des dossiers de travaux 2020 pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique

Le Président fait part des modifications apportées sur les programmes de travaux 2020 sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Electrification (CPTe) réunie le 21 octobre 2020, annexées au présent dossier et soumis à la validation du Bureau du 27 janvier 2021.

Le Président informe le Comité syndical de la décision du Bureau.

Cf. Annexe 11 - « Programmes de travaux d'électrification 2020 »

b) Programmation et listes des dossiers de travaux 2021 pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique

Le Président présente les autorisations de programme de travaux 2021 prévues au budget primitif selon la répartition ci-après :

PROGRAMMES 2021 Article 21534	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EN € TTC
Renforcement	
2021 AB	2 496 000,00 €
2021 R	250 000,00 €
SOUS-TOTAL	2 746 000,00 €
Sécurisation	
2021 S	1 722 400,00 €
2021 SC	2 503 200,00 €
2021 RS	200 000,00 €
SOUS-TOTAL	4 425 600,00 €
Dissimulation	
2021 ART 8	1 072 000,00 €
2021 C	1 762 000,00 €
2021 G	1 988 000,00 €
2021 CH	120 000,00 €
SOUS-TOTAL	4 942 000,00 €
Extension	
2021 EF	1 664 000,00 €
2021 E	2 200 000,00 €
SOUS-TOTAL	3 864 000,00 €
Travaux sur le réseau d'éclairage public non transféré lié aux travaux du réseau électrique	
2021 LN	480 000,00 €
Dissimulation Télécommunications	
2021 T	1 900 000,00 €

PROGRAMMES 2021 Article 21534	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EN € TTC
Réhabilitation de postes de transformation	
2021 RP	112 400,00 €
TOTAL	18 470 000,00 €

PROGRAMMES 2021 Article 2317	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EN € TTC
Travaux sur le réseau d'éclairage public transféré lié aux travaux du réseau électrique	
2021 LT	530 000,00 €
TOTAL	530 000,00 €

PROGRAMMES 2021 Article 2041482	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EN € TTC
Fonds de concours génie civil de télécommunication	
2021 TT	220 000,00 €
2021 TN	30 000,00 €
TOTAL	250 000,00 €

Le Président présente les tableaux des programmes de travaux de dissimulation 2021 ART 8, 2021 C et 2021 G, de renforcement 2021 AB et 2021 R et de sécurisation 2021 S et 2021 SC sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Electrification (CPTÉ) réunie le 21 octobre 2020, annexées au présent dossier et soumis à la validation du Bureau du 27 janvier 2021.

Les programmes de sécurisation 2021 S et 2021 SC font apparaître des dossiers pour lesquels le SIEIL a sollicité une demande de dotation supplémentaire auprès du FACé dans le cadre du plan de relance. Les autorisations de programmes ont été évaluées en conséquence.

Le Président précise que les programmes de dissimulation sont complets. Les autres programmes seront complétés lors des prochaines CPTÉ pour atteindre un volume de travaux en rapport avec les dotations du FACé et les capacités financières du SIEIL.

Les dossiers de dissimulation des réseaux de télécommunications, programme 2021 T, sont en lien avec les autres projets à la demande des collectivités. Ce programme s'équilibre en recettes et en dépenses.

Les programmes d'extension E et EF, de dissimulation des réseaux de télécommunications T, d'éclairage public liés aux travaux du réseau électrique LT et LN et les fonds de concours du génie civil de télécommunications TT et TN sont gérés au fil des demandes des collectivités en fonction des capacités financières du SIEIL et ne font pas l'objet de listes préétablies.

Le Président informe le Comité syndical de la validation par le Bureau de cette liste de programmation.

Cf. Annexe 12 - «Programmes de travaux d'électrification 2021»

Glossaire des programmes

TYPOLOGIE		FINANCEMENT
RENFORCEMENT		
AB	Réseau présentant des contraintes électriques, des chutes de tension sur les communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL
R	Réseau présentant des contraintes électriques, des chutes de tension	SIEIL
SECURISATION		
S	Réseau en fils nus sensible aux aléas climatiques sur les communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL
SC	Réseau en fils nus de faibles sections plus sensible aux aléas climatiques sur les communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL
RS	Réseau en fils nus	SIEIL

TYPLOGIE		FINANCEMENT
DISSIMULATION		
ART 8	Dissimulation du réseau électrique conformément à l'article 8 du cahier des charges de concession	SIEIL - Enedis - Commune
C	Dissimulation du réseau électrique communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL - Commune
CH	Remplacement des postes de transformation de type "Cabine haute" par des postes de transformation plus modernes	SIEIL
G	Dissimulation du réseau électrique	SIEIL - Commune
EXTENSION		
E	Extension du réseau électrique	SIEIL - Commune - Pétitionnaires
EF	Extension du réseau électrique communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL - Commune - Pétitionnaires
TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC NON TRANSFÉRÉ LIÉ AUX TRAVAUX DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE		
LN	Travaux sur le réseau d'éclairage public non transféré au SIEIL et liés aux travaux du réseau électrique. Réalimentation de l'existant ou des points lumineux renouvelés. Le SIEIL ne prends pas en compte la fourniture et pose des nouveaux luminaires.	SIEIL
DISSIMULATION DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS		
T	Dissimulation du réseau de télécommunications coordonnée avec le réseau électrique	Commune
GÉOLOCALISATION DES OUVRAGES ELECTRIQUES		
GE	Géolocalisation des ouvrages électriques visibles	SIEIL
RÉHABILITATION DE POSTES DE TRANSFORMATION		
RP	Réhabilitation de l'aspect extérieur des postes de transformation par des associations de réinsertion	SIEIL si peinture uniquement SIEIL - Commune si fresque
TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC TRANSFÉRÉ LIÉ AUX TRAVAUX DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE		
LT	Travaux sur le réseau d'éclairage public transféré au SIEIL et liés aux travaux du réseau électrique. Réalimentation de l'existant ou des points lumineux renouvelés. Le SIEIL ne prends pas en compte la fourniture et pose des nouveaux luminaires.	SIEIL
FONDS DE CONCOURS GÉNIE CIVIL DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS		
TN	Fonds de concours apporté par le SIEIL sur le génie civil du réseau de télécommunications - Commune ayant conservé sa maîtrise d'ouvrage durant les travaux	SIEIL
TT	Fonds de concours apporté par le SIEIL sur le génie civil du réseau de télécommunications - Commune ayant transféré sa maîtrise d'ouvrage au SIEIL durant les travaux	SIEIL

4 Éclairage public

Le Président rappelle qu'à ce jour 188 communes et 4 communautés de communes ont transféré leur compétence éclairage public au SIEIL soit 45 050 points lumineux.

Les nouvelles communes adhérentes : PreUILly-sur-Claise, Saint Nicolas-de-Bourgueil, Crotelles, Champigny-sur-Veude, Savigné-sur-Lathan.

Cf. Annexe 13 – « Carte des collectivités adhérentes à la compétence éclairage public »

Cf. Annexe 14 – « Carte des EPCI adhérentes à la compétence éclairage public »

a) Maintenance : actualisation de la cotisation statutaire et du forfait de maintenance par point lumineux

Le Président rappelle que l'obligation réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose que les compétences transférées soit équilibrées par les recettes versées par les adhérents, ce qui n'est pas le cas de la compétence éclairage public actuellement et depuis plusieurs années.

Le Président précise qu'en 2019, lors de l'étude prospective financière réalisée par le SIEIL, pour atteindre cet objectif d'équilibre, il a été identifié et validé par le Comité syndical la nécessité de maintenir un niveau d'investissement stable, de réévaluer progressivement les cotisations statutaires et le forfait de maintenance au point lumineux.

Pour ne pas faire supporter une augmentation trop importante dans les budgets des collectivités adhérentes à la compétence, le Président propose :

- de lisser ces évolutions sur cinq ans suivant les tableaux ci-dessous ;
- que ces cotisations statutaires et le forfait de maintenance au point lumineux puissent être réévalués par le SIEIL en fonction de l'évolution financière de la compétence éclairage public ;

DÉFINITIONS :

Cotisation statutaire : Elle couvre les frais de gestion et de fonctionnement de la compétence éclairage public par l'ensemble des services du SIEIL.

Parc communal : Le parc d'éclairage public communal comprend l'ensemble des réseaux de la commune, qu'il soit sur voiries communales ou intracommunautaires, sur domaine privé de la commune ouvert à la circulation publique, hors les réseaux privés (ex : lotissement non rétrocédés) ou/et les réseaux implantés sur les zones déclarées d'intérêt intracommunautaire.

Parc intercommunal : Le parc d'éclairage public intercommunal comprend l'ensemble des réseaux implantés sur les zones déclarées d'intérêt intracommunautaire.

COTISATIONS - Proposition :

Année de cotisation	Parc communal / cotisation par habitant	Parc intercommunal / cotisation par habitant
2021	0,85 €	0,20 €
2022	0,90 €	0,25 €
2023	0,95 €	0,30 €
2024	1,00 €	0,35 €
2025	1,05 €	0,40 €

FORFAIT DE MAINTENANCE - Proposition :

Le Président explique que l'analyse financière des charges relatives à la maintenance éclairage public a permis d'en évaluer le coût à hauteur de 1 290 000 € par an. Ramené au point lumineux (sur la base de 45 050 points en gestion), ce montant permet de constater un coût par point de 28,63 € net par an, soit 36% de plus que les 21,01 € net actuels. La différence est compensée par le budget général du SIEIL.

Il convient également d'engager une prospective financière qui permette d'engager un équilibre de la partie maintenance de l'éclairage public.

Le président précise que cette proposition est basée sur le prix actuel du marché en cours pour la maintenance des réseaux. Le Président propose donc une évolution lissée sur 5 années :

Année	Forfait de maintenance par point lumineux
2021	22,53 €
2022	24,06 €
2023	25,58 €
2024	27,11 €
2025	28,63 €

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les propositions d'évolution des cotisations statutaires et du forfait de maintenance suivant les modalités et tableaux précités.

5 Gaz

À ce jour, 114 communes ont transféré leur compétence gaz au SIEIL pour 112 concessions accordées sur le territoire du SIEIL.

Les concessionnaires sont Butagaz (1 commune), GrDF (40 communes), Primagaz (1 commune) et Sorégies (70 communes).

Cf. Annexe 15 – « Communes adhérentes à la compétence gaz »

6 Modulo

Créé par le Sieil (37), le Sidelc (41) et le SIEM (51), Modulo (MObilité DURable LOcale) est un réseau public d'infrastructures de recharge pour véhicules utilisant une énergie durable locale. La Société Publique Locale a pour but de déployer des infrastructures de recharge, d'en assurer l'exploitation, la maintenance et l'interopérabilité sur le territoire de ses membres actionnaires. D'autres collectivités ont depuis rejoint la SPL : la FDEA (08) et les communes de Puisseaux, Dadonville et Briarres sur Essonne, ou le seront lors d'une prochaine augmentation de capital : le SDE (68), le SMDEV (88) et la ville de Châlons-en-Champagne.

a) Proposition de modification du tarif de nuit de la grille tarifaire pour l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Lors du Comité du 14 octobre 2019, le Comité syndical du SIEIL a délibéré pour la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour l'utilisation de l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides dans l'objectif d'une unification tarifaire au sein des territoires des collectivités actionnaires de la société (37,41,45 et 51) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cependant, après analyse des données 2020 sur le territoire du SIEIL, il s'avère que le passage d'un tarif de nuit à 1 euro de l'heure à partir de 22h au lieu des 20 centimes de l'heure à partir de 19h (tarif appliqué avant 2020) n'est pas adapté à l'usage des bornes sur ce territoire.

Aussi, le Président propose au Comité syndical de bien vouloir modifier la grille tarifaire en vigueur et présente les éléments en séance.

7 EneR Centre-Val de Loire

Créé en 2012 par le SIEIL, EneRSIEIL a initié le développement des énergies renouvelables en Indre-et-Loire. Grâce à son expérience et aux nombreux projets aboutis, les différents syndicats d'énergie de la région Centre-Val de Loire ont souhaité élargir son périmètre d'action à la région toute entière. En 2018 EneRSIEIL devient EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (EneRCVL) et porte des projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité dans toute la région et au-delà. Cette Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) propose, développe et investit dans des projets réellement bénéfiques pour le territoire. Elle accompagne les syndicats d'énergie dans le conseil et l'assistance auprès des collectivités désireuses d'investir dans les énergies renouvelables et d'accélérer la transition énergétique.

a) Création de la société de projets VAL DE LOIRE SOLAIRE

Afin de répondre à la demande des collectivités de les accompagner dans la mise en place de « petits projets photovoltaïques » sur leur patrimoine, EneRCVL s'est attachée à proposer une offre « clé en main » qui soit sécurisée pour les collectivités, avec une rentabilité maîtrisée pour la SAEML, tout en limitant le temps passé en interne par les équipes de la structure sur le développement de ces projets dont la rentabilité numéraire apparaît mesurée.

C'est dans ce contexte que EneRCVL s'est rapprochée de la société SEE YOU SUN, SAS spécialisée dans la mise en place de projets en obligation d'achat (développement, construction et exploitation) sur le territoire national. Les structures se sont donc entendues pour la création de VAL DE LOIRE SOLAIRE, SAS (Société Anonyme Simplifiée) dédiée au développement, la construction et l'exploitation de projets photovoltaïques en obligation d'achat (< 500 kWc) en toiture et en ombrière, sur le périmètre de la Région Centre-Val de Loire.

Le Conseil d'Administration d'EneRCVL du 2 décembre 2020 a validé la prise de participation par EneRCVL à hauteur de 40% des Titres de la Société représentant l'acquisition de 2 000 actions au prix nominal de 1 € par action, soit 2 000 €.

Ce projet est subordonné à la validation par les actionnaires de la SAEML : de la création de la société VAL DE LOIRE SOLAIRE, et de la prise de participation de la SAEML à son capital.

Au vu de la présentation qui est faite par le Président, et de l'intérêt pour EneRCVL d'adhérer à la société de projets, il est demandé au Comité syndical :

- > **d'approuver** la prise de participation d'EneRCVL à hauteur de 40% du capital de la société VAL DE LOIRE SOLAIRE, représentant une prise de participation de 2 000 €,
- > **de donner** pouvoir au Président d'EneRCVL pour signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE.

8 Communications diverses

a) Dates des prochains Comités syndicaux

Dans le cadre de la pandémie covid19 et suite à la Loi d'urgence sanitaire parue en novembre 2020, il est demandé aux collectivités de privilégier les réunions en visioconférence. Les prochains Comités syndicaux s'effectueront donc à distance, sauf autres annonces gouvernementales, aux dates suivantes :

- > **Jeudi 3 juin 2021 - 9h30 : Comité syndical**
- > **Jeudi 7 octobre 2021 - 14h30 : Comité syndical**
- > **Jeudi 9 décembre 2021 - 9h30 : Comité syndical**

Le Président rappelle que le quorum, soit **au moins 162 délégués présents**, doit être atteint pour permettre au Comité syndical de délibérer valablement.

Selon la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, en cas de maintien de l'urgence sanitaire, le quorum est abaissé à un tiers, soit 108 délégués connectés en visioconférence.

9 Questions diverses

Annexes

Dans un souci d'économie et de respect de l'environnement, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, certaines annexes volumineuses sont mises à disposition par voie dématérialisée sur le site Internet du SIEIL, page d'accueil > onglet « prochain Comité syndical ».

ADMINISTRATION GÉNÉRALE COMPTE RENDU DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2021 SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

Annexe 1

L'an deux mil vingt, le quinze décembre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 30 novembre 2020, se sont réunis par visioconférence, en raison de la situation sanitaire et conformément à l'ordonnance n°2020-39 du 1^{er} avril 2020 modifié et celle du 14 novembre 2020 n°2020-1379, à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Le Président déclare officiellement l'ouverture de la séance dédiée au rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'exercice 2021. Le nombre de délégués présents est de 121 pour 323 délégués. Le nombre de pouvoir pour la séance est de 14 portant le nombre de votants à 135. Conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, le quorum est abaissé à un tiers de l'effectif des membres du Comité syndical.

Le Président précise que le volet réglementaire du débat des orientations budgétaires est respecté car le ROB est présenté soixante jours avant le vote du Budget Primitif en séance.

Monsieur Fabrice BOIGARD, Premier vice-Président en charge des finances du SIEIL introduit son propos en présentant une analyse rétrospective des 4 derniers exercices ainsi qu'un rappel des événements chronologiques financiers de ces 9 dernières années.

Concernant la section de fonctionnement, Monsieur BOIGARD souligne le poids prépondérant de la Taxe Communale de Consommation Finale sur l'Electricité, TCCFE, qui représente 73% en moyenne des recettes de la section soit en 2019 un montant de 9,94 millions d'euros de produits nets.

Il précise que les redevances versées par les concessionnaires du SIEIL représentent un montant plus élevé que l'an passé, soit une évolution de 28% par rapport à l'année précédente.

En 2019, le budget principal a cédé au budget annexe PCRS le matériel acquis auparavant sur ce budget, représentant une recette de 760 440 € sur l'exercice.

Ainsi, en neutralisant cette recette exceptionnelle de 2019, les recettes de la section de fonctionnement n'augmentent que de 7% entre 2018 et 2019.

Monsieur BOIGARD ajoute que les dépenses de fonctionnement augmentent de près de 1 million d'euros entre 2018 et 2019, en lien avec la prise en charge sur cet exercice de deux années d'exploitation des IRVE, gérée en 2018 par EneRCVL et en 2019 par la SPL Modulo. Par ailleurs en 2019, la création du budget annexe PCRS, implique une nouvelle dépense, inscrite également au budget, à savoir le versement d'une subvention d'équilibre dédiée à la section de fonctionnement de ce budget représentant 283 993 € au titre de 2019.

Ainsi, la capacité d'autofinancement du SIEIL est en moyenne de 8,91 Millions d'euros en 2019 permettant de financer une partie des investissements annuels du SIEIL.

Les dépenses d'investissement, représentant en moyenne 25 Millions d'euros tous les ans (depuis 4 ans), sont composées à hauteur de 75% des dépenses d'Electricité. L'Eclairage Public représente un quart des dépenses d'investissement.

Ces dépenses sont financées en premier lieu par :

- la capacité d'autofinancement, évoquée ci-dessus,
- les participations aux travaux et les financements versés par le FACé et les redevances du concessionnaire Enedis,
- la TVA remboursée par le concessionnaire Enedis, dans le cadre des travaux réalisés en Electricité, ainsi que le FCTVA.

Monsieur BOIGARD indique que depuis 2015, la totalité des investissements réalisés n'est pas équilibré par ces ressources propres.

Ainsi, le fonds de roulement, c'est-à-dire le résultat excédentaire cumulé, est partiellement prélevé pour équilibrer les investissements du SIEIL.

Monsieur BOIGARD présente ensuite la chronologie des événements et les impacts financiers. Le résultat capitalisé et cumulé les années précédentes atteignait un niveau de 17,81 Millions d'Euros au 31 décembre 2011. Avant cette date, le SIEIL exerçait principalement sa compétence historique, l'Electricité.

Ainsi, cette somme a été redistribuée aux membres du SIEIL au cours de ces dernières années, par les décisions prises par le SIEIL, à savoir :

- la création de la compétence Eclairage public à partir de 2011, pour laquelle le nombre d'adhérent est croissant,
- la création de la compétence IRVE pour l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire en 2012, ainsi que la création de la SEM EnerSIEIL, devenue EneRCVL et dédiée à la création de projets en faveur des énergies renouvelables,
- la diminution, entre 2015 et 2018, du taux de participation appliqué auprès des communes pour les travaux d'électricité.

Monsieur BOIGARD termine son propos en soulignant, qu'au travers de ces prises de décisions, le fonds de roulement capitalisé a été totalement redistribué aux membres du SIEIL et ce dans un contexte de désendettement total à partir du 31 décembre 2014.

Toutefois, les investissements croissantes réalisées depuis 2012 et le prélèvement total du fonds de roulement ne permettent plus de poursuivre le niveau d'investissement, sans avoir recours à l'emprunt pour équilibrer les compétences du SIEIL.

Monsieur Francis GROUSSET, délégué de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher demande à quoi correspond le budget PCRS de 1 Million d'euros alors que le département a son propre service SIG.

Madame Sophie NICOLAS, Directrice générale du SIEIL précise que le SIEIL a pris la compétence depuis 1998 - le service proposé par le CD37 concerne la banque de données territoriales - le SIG du SIEIL concerne la mise à disposition du cadastre et des réseaux des compétences auxquelles adhèrent les collectivités, le PCRS est une obligation normative nationale de géoréférencement des réseaux. Ce sont donc des outils de travail différents.

Monsieur Franck SALGE, délégué de la commune de Les Hermites souligne qu'au regard de l'offre SIG (région, département, SIEIL, SCOT, Communauté de communes), une communication importante serait à faire pour expliquer aux élus les différences et complémentarités de ces offres en termes de fonctionnalité et d'ergonomie et que les territoires intelligents ont besoin d'une information géographique de qualité.

Monsieur GROUSSET souhaite connaître les répercussions envisageables lors de l'arrêt du chauffage gaz en maison individuelle neuve

Annexe 1

en juillet 2021 et sur les extensions dans les lotissements neufs et s'interroge sur le remplacement du gaz par le gaz vert.

Monsieur Dominique VIALLON, délégué de la commune d'Azay-le-Rideau souligne que tous les combustibles émettent du CO₂.

Madame NICOLAS précise qu'il n'y aura pas de changement, les communes desservies continueront l'approvisionnement de leurs usagers, c'est la réglementation RT2020 qui l'impose, mais que des aménagements seront certainement prévus, notamment avec l'arrivée du Biogaz.

Elle précise que SOREGIES a depuis longtemps mis en place une politique de gestion dynamique de ses cuves permettant de limiter au maximum les déplacements et le «biberonnage» des cuves, les concessions en cours restent alimentées comme prévu et ajoute que le SIEIL travaille aussi avec GRDF pour toutes les concessions gaz et regardent de prêt l'impact de la réglementation.

Monsieur BOIGARD laisse ensuite la parole au Président pour présenter l'ensemble des propositions d'orientations budgétaires proposées pour 2021, dans la continuité des décisions prises l'année dernière, tout en tenant compte du contexte économique ce jour, en lien avec la crise sanitaire.

Le Président explique que, lors du Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2020, les élus du SIEIL ont pris des décisions permettant de limiter le niveau d'encours de dette simulé (à horizon 2032) et de maintenir une capacité de désendettement correcte au regard des établissements bancaires.

Il précise que la crise sanitaire de 2020 aura un impact sur les finances du SIEIL par la diminution du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) et la diminution des dépenses réalisées par le SIEIL pour l'exercice 2020 dans le cadre des compétences Electricité et Eclairage public, dont les montants sont utilisés dans le calcul de recettes (redevances, FCTVA) perçues en N+2, les suspensions des chantiers différeront le paiement des factures aux entreprises sur l'exercice 2021.

Le Président propose de prendre les décisions suivantes pour 2021 :

- maintenir une capacité de financement,
- réduire le déficit de chaque compétence avec une vision prospective,
- établir une stratégie d'endettement,
- permettre au SIEIL de s'engager sereinement dans des projets innovants au service de ses communes adhérentes.

Il présente les propositions 2021 pour les travaux sur les réseaux Electricité, la diminution progressive, prévue initialement, de l'enveloppe allouée aux travaux électricité est décalée pour revenir à un programme annuel de 16 Millions d'euros à partir de 2024.

Le Président propose de voter au budget 2021, la somme supplémentaire de 930 000 euros de dépense pour le Fonds exceptionnel du FACé en faveur de la sécurisation des fils nus dans le cadre du Plan de relance de l'État, le montant de la somme versée par l'État devrait s'élever à 620 000 euros, la somme restant à charge du SIEIL sera de 155 000 euros.

Le Président présente ensuite le dossier Eclairage Public en soulignant la suppression de l'enveloppe dédiée au fonds de concours pour la compétence Eclairage Public. Il ajoute que la somme versée par le SIEIL dans le cadre de ces programmes s'élève, depuis 2014, à 5,2 Millions d'euros.

Le Président précise que l'enveloppe en faveur de la transition énergétique, 350 000 euros en 2020, sera augmentée en 2021 et 2022 pour atteindre 425 000 euros par an.

Le Président détaille ensuite les objectifs de relance du SIEIL pour 2021 en réponse à la situation économique et informe les membres du Comité de la mise en œuvre d'une enveloppe complémentaire de 1,5 Millions d'euros qui pourrait être réparti sur différents projets, à savoir :

- Études de projets sur l'hydrogène : 500 000 €,
- GNV – étude régionale avec GrDF : 150 000 €,
- programme «Territoires intelligents» : 250 000 €,
- nouveau programme déploiement IRVE : 250 000 €,
- études innovantes diverses et information des collectivités : 100 000 €,
- renégociation du Cahier de Charges de Concession : 100 000 €

Le Président ajoute que la somme de 2,65 Millions d'euros correspond à la somme supplémentaire pour faire face à la crise sanitaire (1M€ pour les travaux électricité, 150 000€ pour les fonds de concours sobriété énergétique et 1,5M€ pour le soutien économique en lien avec la crise sanitaire), investit par le SIEIL en 2021. Il ajoute que le SIEIL a recours à l'emprunt depuis 2020 pour financer les investissements et que tenant compte de ces nouveaux investissements la capacité de désendettement augmente de 7,26 ans en 2020 à 9,27 ans et reste en «zone verte».

Le Président propose de faire un point sur les autorisations de programme (A/P) et les crédits de paiements (C/P) mis en place en 2017 pour les programmes de travaux et fonds de concours des compétences Eclairage Public et Electricité. Il précise que ce dispositif, encadré par la réglementation, permet, tout en préservant la transparence dans le suivi des programmes, de lisser l'exécution des programmes sur trois exercices et ainsi, de n'inscrire au budget primitif que le montant qui sera exécuté au cours de l'année, sans limiter l'engagement des dépenses.

Il précise que le Comité a voté en décembre 2018, une autorisation de programme afin de répartir la participation financière du SIEIL au projet METHYCENTRE à hauteur de 1 050 000 €.

Le Président présente les éléments principaux concernant les AP/CP et les programmes de travaux du SIEIL en Electricité dont le montant des travaux s'élève à 19 000 000 d'euros en 2021 € (contre 19 777 000 € pour 2020), et les recettes, proposées à hauteur de 8 767 400 €. Ces sommes inscrites tiennent compte de la décision de ne pas diminuer les montants votés pour les programmes 2021.

Concernant les fonds de concours relatifs aux réseaux de télécommunication et également pour les déplacements d'ouvrage, il est proposé de reconduire le montant de 250 000 € pour 2021.

Annexe 1

Pour les travaux d'Éclairage Public de 2021, le Président propose de voter un montant global de 3 900 000€, en prenant en compte la décision de ne pas modifier les participations des collectivités pour les travaux de dissimulation et d'extension. Par ailleurs, le montant de recette attendu pour 2021 est de 1 421 000 €.

Le Président présente ensuite les dépenses de personnel qui seront de 2 418 000€ en 2021 contre 2 269 000€ en 2020 et précise que l'augmentation des charges de personnel prend en compte le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT), l'anticipation de tuilage en vue de départ en retraite, le recrutement d'un technicien en faveur de la transition énergétique et les recrutements aux services SIG et Eclairage public effectués en 2020 qui seront comptabilisés en année pleine en 2021, ainsi que la prise en charge des dépenses de personnel du service PCRS et de Modulo qui seront reversées au SIEIL en fin d'année. Il explique qu'au mois de décembre 2020 le nombre d'agents du SIEIL sera de 49,3 ETP. Il présente également le tableau des effectifs remis dans le ROB.

Le Président présente les propositions relatives à l'administration générale. Les dépenses 2021 d'un montant de 7 570 500 € sont en augmentation par rapport aux dépenses 2020 en raison du vote d'une enveloppe dédiée au plan de participation à l'effort national de relance économique en lien avec la crise sanitaire, le développement de la dématérialisation avec le développement d'un outil de suivi des affaires du SIEIL, l'engagement du SIEIL dans les projets d'énergies renouvelables et enfin le versement de la subvention d'équilibre du budget annexe du PCRS permettant de financer les charges de ce service.

Monsieur Francis GROUSSET, délégué de Saint-Antoine-du-Rocher demande les raisons de l'augmentation de 70% des charges en informatique.

Madame Sophie NICOLAS précise que cette dépense est liée notamment aux dépenses effectuées pour l'achat de matériel et la sécurisation des accès extérieurs dans le cadre du télétravail et de la sécurisation informatique des serveurs du SIEIL suite à l'attaque subie en 2018.

Le Président laisse ensuite la parole aux vice-Présidents délégués à chacune des compétences pour présenter en détail, les lignes budgétaires qu'il est proposé d'adopter pour le budget 2021 du SIEIL.

Monsieur Lionel AUDIGER, vice-Président en charge de l'électricité présente les orientations budgétaires, soit 20 001 100 € pour les dépenses, réparties sur différents programmes, avec une présentation tenant compte des AP/CP. Il précise que les recettes prévues en 2021, au titre de la redevance R2 versée par le concessionnaire, d'un montant de 1 565 000 € sont en légère hausse par rapport à 2020 (1 193 000 €) et précise que le taux de participation des communes sera maintenu.

Monsieur Jean-Luc CADIOU, vice-Président en charge de l'éclairage public, rappelle que 183 communes et 4 communautés de communes adhèrent à la compétence éclairage public et présente les orientations budgétaires qui se répartissent comme suit : 6 878 500 € (dépenses) et 3 808 900 € (recettes). Il précise qu'une étude est en cours afin de déterminer les points d'équilibre des cotisations statutaires (coût par habitant et coût par point lumineux).

Monsieur Vincent MORETTE, vice-Président en charge de la compétence gaz, rappelle que 114 communes adhèrent à la compétence gaz et présente les orientations budgétaires qui se répartissent comme suit : 601 900 € (dépenses) et 181 800 € (recettes).

Monsieur Francis BAISSON, vice-Président en charge de la compétence Système d'Information Géographique (SIG) présente les orientations budgétaires soit 174 600 € (dépenses). Il précise que le service poursuit sa mutation afin d'être plus accessible aux différents utilisateurs tout en s'adaptant aux évolutions technologiques.

Philippe BEHAEGEL, vice-Président en charge de la transition énergétique présente les orientations budgétaires qui se répartissent comme suit : 1 335 500 € (dépenses) et 194 000 € (recettes). Il précise que le projet Méthycentre en partenariat avec Storengy est amorcé, que la SPL Modulo poursuit la gestion des bornes de recharge et que l'enveloppe de fonds de concours pour le programme «sobriété énergétique» est doté de 425 000 € pour 2021.

Le Président présente les orientations budgétaires pour la compétence Territoires intelligents, nouvelle compétence traitant des sujets autour de «l'intelligence des territoires» au service des collectivités et des usagers pour un montant prévisionnel de 500 000 euros.

Monsieur Fabrice BOIGARD propose une synthèse des orientations budgétaires pour le budget 2021 présentées page 30 du ROB avec une gestion en AP/CP.

Afin d'obtenir l'équilibre du budget, il indique qu'il convient d'inscrire, au Budget primitif 2021, un besoin de financement de 8 863 700 €.

Monsieur Francis BAISSON, vice-Président en charge du service de Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) présente les orientations budgétaires soit 317 700 € (dépenses) et 317 700 € (recettes) et explique que le service a subi de plein fouet la crise sanitaire avec le report des élections municipales et syndicales qui a eu pour conséquence l'absence d'adhésion des collectivités, qui nécessite une adaptation de ce budget dans la durée.

Le Président invite les membres du Comité syndical à poser leurs questions.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président soumet à l'approbation du Comité syndical ce rapport d'orientation budgétaire.

Le Comité syndical à la majorité des voix approuve la présentation qui vient d'être faite des orientations budgétaires du SIEIL pour 2020.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

Annexe 2

L'an deux mil vingt, le quinze-décembre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 30 novembre, se sont réunis à dix heures trente, en raison de la crise sanitaire et conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée et celle du 14 novembre 2020 n°2020-1379, en visioconférence via l'outil Teams, les votes s'effectuent avec le système de vote sécurisé Quizzbox, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Madame Sandrine GASNIER, déléguée de la commune de Cravant-les-Côteaux est désignée secrétaire de séance.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, qui est de 121 présents sur 323 membres en exercice et 14 pouvoirs comptabilisés soit 135 votants, conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 le quorum est abaissé à un tiers de l'effectif des membres du Comité syndical, le Président ouvre la séance à 10 heures 30.

Le Président remercie les vice-Présidents et délégués présents.

Le Président rappelle de nouveau aux délégués qu'il est important d'apporter une réponse dans les délais stipulés sur la convocation adressée par le secrétariat de direction du SIEIL. Ces informations sont essentielles pour l'organisation matérielle et surtout s'assurer que le quorum sera bien atteint. Le Président précise que les services du SIEIL doivent régulièrement relancer les délégués qui ne répondent pas, ce qui génère une charge de travail supplémentaire.

Le Président propose de débiter la séance en laissant la parole à Monsieur Jean-François THIEL, Directeur Enedis, afin qu'il présente le déploiement du compteur Linky en Indre-et-Loire. La présentation faite en séance sera mise en ligne sur le site Intranet des élus.

Monsieur Franck SALGE, délégué de la commune de Les Hermites, demande que soit fait un point sur le problème des micro-coupures.

Madame Sophie NICOLAS, Directrice générale du SIEIL, explique que ce dossier est suivi de près par les services du SIEIL et demande que chaque collectivité rencontrant ce problème le fasse savoir au SIEIL et qu'il en sera tenu compte lors de la renégociation du cahier des charges de concession en 2021. Elle ajoute que le réseau et le compteur sont propriétés du SIEIL.

Monsieur Antoine DOUCET, délégué de la commune de Tauxigny-Saint-Bauld, souhaite savoir s'il est vrai que le compteur Linky sera payant, comme indiqué par les médias.

Madame NICOLAS répond que les abonnés ne paient pas directement le compteur Linky mais qu'au travers de la ligne «tarif d'utilisation des réseaux (TURPE)» présente sur les factures, les usagers financent en partie les compteurs.

1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 15 octobre 2020

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix approuve le compte rendu du Comité syndical du 15 octobre 2020.

b) Modification statutaire – Transfert de l'exercice de la compétence IRVE au SIEIL – Communauté de communes Val d'Amboise et Communauté de communes Loches Sud Touraine

Le Président explique que deux Communautés de communes, Val d'Amboise et Loches Sud Touraine, ont approuvé par délibération de leurs Conseils communautaires des 26 septembre et 24 octobre 2019, leurs adhésions pour le transfert de la compétence IRVE au SIEIL à compter de ces dates.

Le Président explique que ces collectivités n'étant pas auparavant adhérentes au SIEIL pour une autre compétence, il est nécessaire de faire valider ces demandes par le Comité syndical du SIEIL.

Il précise que l'ensemble des communes sera consulté afin d'approuver ces nouvelles adhésions, conformément à l'article L5211-5 du Code général des collectivités territoriales, sous un délai de 3 mois avant validation par arrêté préfectoral de la nouvelle composition de la liste des adhérents du SIEIL.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter ces adhésions conformément aux statuts du SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu les statuts du SIEIL approuvés par arrêté préfectoral en date du 27 avril 2020, vu l'article L5211-5 du Code général des collectivités territoriales, vu la délibération de la Communauté de communes du Val d'Amboise en date du 26 septembre 2019, vu la délibération de la Communauté de communes de Loches Sud Touraine en date du 24 octobre 2019, accepte l'adhésion de la Communauté de communes du Val d'Amboise à compter du 26 septembre 2019 et de la Communauté de communes de Loches Sud Touraine à compter du 24 octobre 2019 pour le transfert de l'exercice de la compétence IRVE au SIEIL.

c) Compte-rendu de l'exercice de la délégation du Président et du Bureau

Le Président explique que conformément à l'article L5211-10 et à la délibération n°2020-39 du Comité syndical du 10 septembre 2020, donnant délégation au Président et la délibération n°2020-40 donnant délégation au Bureau, la liste des décisions et des délibérations prises entre le 15 octobre et le 15 décembre 2020 est présentée en annexe du dossier du Comité syndical.

2- FINANCES

Le Président cède la parole à Monsieur Fabrice BOIGARD, Premier vice-Président en charge des finances.

Annexe 2

a) Ajustement AP/CP

Le Premier vice-Président explique qu'au vu des montants réalisés à ce jour sur le budget 2020 pour les dépenses et les recettes des compétences Éclairage public et Électricité gérées en Autorisations de Programme (AP)/Crédits de Paiement (CP), il convient de modifier les montants des Autorisations de Programme ainsi que la répartition des Crédits de Paiement afin :

- d'ajuster les Crédits de paiement ouverts sur le budget 2020 à travers une décision modificative n°1,
- de prévoir les Crédits de paiement ouverts au budget provisoire de 2021.

1/ Ajustement des Autorisations de Programmes existantes :

Il convient de noter qu'au vu des sommes réalisées et restant engagées à ce jour, les montants des Autorisations de Programmes ont été réévalués comme suit, en dépenses et en recettes, le détail par programme pour chaque AP est présenté en annexe du dossier du comité syndical.

- En dépenses :

Référence de l'AP	Variation montants proposée	Révision durée de l'AP	Motifs
ELEC - TRVX RESEAUX - 2016	- 2 087,92 €	+ 1 an	Ces 3 Autorisations de Programme seront clôturées en dépenses et en recettes au moment du l'approbation du Compte Administratif 2020
EP - TRVX RESEAUX - 2016	- 161 849,26 €		
EP - FONDS DE CONCOURS - 2016	- 24 208,97 €		
ELEC - TRVX RESEAUX - 2017	- 46 900,11 €		L'ensemble des dépenses relatives à ces programmes ne seront pas réalisées au 31/12/2020. Il convient donc de prévoir des crédits sur le CP de 2021, d'ajuster le montant de l'AP à hauteur des engagements restants et d'augmenter la durée de ces AP
EP - TRVX RESEAUX - 2017	- 226 547,54 €		
EP - FONDS DE CONCOURS - 2017	- 54 029,89 €		
ELEC - TRVX RESEAUX - 2018	- 932 149,78 €		
EP - FONDS DE CONCOURS - 2018	- 33 288,77 €		Il convient d'ajuster le montant de l'AP à hauteur des fonds de concours attribués au titre de l'année 2019
EP - FONDS DE CONCOURS - 2019	- 21 500,00 €		
EP - FONDS DE CONCOURS - 2020	+ 40 000,00 €		Il convient d'augmenter l'AP au vu des demandes de fonds de concours présentées au Bureau syndical du 4 novembre 2020 (en lien avec la diminution réalisées sur les années 2016, 2017, 2018 et 2019).
TOTAL	- 1 462 562,24 €		

Il convient de noter que les Crédits de Paiement ont été modifiés, permettant de diminuer le CP 2020 de - 2 450 230,02 euros, au vu des réalisations attendues pour cet exercice. Ces crédits sont différés sur les CP des années suivantes.

- En recettes :

Référence de l'AP	Variation montants proposée	Motifs
ELEC - TRVX RESEAUX - 2017	+ 248 953,69 €	Montants réajustés à la hausse au vu des recettes titrées sur ces programmes 2017 au cours de l'année 2020
EP - TRVX RESEAUX - 2020	+ 110 000,00 €	Montants réajustés à la hausse au vu des recettes attendues pour ces programmes 2020 (programme plan aménagement - mise en lumière)
TOTAL	+ 358 953,69 €	

Il convient de noter que les Crédits de Paiement ont été modifiés en recettes également, permettant de diminuer le CP 2020 de 856 059,50 €, au vu des réalisations attendues pour cet exercice. La perception de ces recettes est différée sur les CP des années suivantes.

2/ Ajustement des Crédits de Paiements :

Ainsi, conformément aux tableaux établis en annexe du dossier du Comité syndical, les montants des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements sont précisés comme suit :

- en « blanc » : les montants délibérés lors du Comité syndical de juin 2020
- en « gris clair » : les ajustements (variations) proposés lors du présent Comité syndical,
- en « gris foncé » : les montants qui seront in fine délibérés à l'issu du présent Comité syndical.

3/ Création de nouvelles Autorisations de Programme d'intervention pour 2021

Les Autorisations de Programme concernent les ensembles de programmes votés chaque année par le Comité syndical pour les compétences Électricité et Éclairage public, pour les travaux sur les réseaux et les fonds de concours. Au titre de 2021, Le Président propose de voter des montants des Autorisations de Programme suivants, conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2021 :

Annexe 2

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	Montants		Durée d'AP
	Dépenses	Recettes	
ELEC – TRAVAUX RESEAUX – 2021	19 000 000 €	8 767 400 €	3 ans
ELEC – FONDS DE CONCOURS – 2021	250 000 €	/	
EP – TRAVAUX RESEAUX – 2021	3 900 000 €	1 421 000 €	

NB : le détail des programmes constituant chaque AP est annexé au dossier du Comité syndical, ainsi que la ventilation des CP.

Le Premier vice-Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver les ajustements des montants et durées des Autorisations de Programme suivantes et conformément aux tableaux présentés :

- En dépenses :

ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX – 2016 :	- 2 087,92 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX – 2017 :	- 46 900,11 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX – 2018 :	- 932 149,78 €
ECLAIRAGE PUBLIC – TRAVAUX RÉSEAUX – 2016 :	- 161 849,26 €
ECLAIRAGE PUBLIC – TRAVAUX RÉSEAUX – 2017 :	- 226 547,54 €
ECLAIRAGE PUBLIC – FONDS DE CONCOURS – 2016 :	- 24 208,97 €
ECLAIRAGE PUBLIC – FONDS DE CONCOURS – 2017 :	- 54 029,89 €
ECLAIRAGE PUBLIC – FONDS DE CONCOURS – 2018 :	- 33 288,77 €
ECLAIRAGE PUBLIC – FONDS DE CONCOURS – 2019 :	- 21 500,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC – FONDS DE CONCOURS – 2020 :	+ 40 000,00 €

- En recettes :

ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX – 2017 :	+ 248 953,69 €
ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX – 2020 :	+ 110 000,00 €

- approuver la nouvelle répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme existantes conformément à la répartition jointe dans l'annexe du dossier du Comité syndical,

- approuver la création des Autorisations de Programme pour les montants et les durées rappelés (en dépenses et en recettes) dans l'annexe du dossier du Comité syndical,

- approuver la répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme nouvellement créées conformément à la répartition annexée au dossier du Comité syndical

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L 2311-3 et R2311-9, vu l'instruction de la M14, vu la délibération n°2017-63 du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL, vu la délibération n°2019-102 du Comité syndical du 10 décembre 2019 portant sur l'ajustement et la création des AP/CP pour 2019 et 2020, vu la délibération n°2020-23 du Comité syndical du 23 juin 2020 portant sur l'ajustement des AP/CP pour 2020, approuve les ajustements des montants et durées des Autorisations de Programme en dépenses et en recettes conformément aux tableaux présentés en séance et annexés au dossier du Comité syndical, approuve la nouvelle répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme existantes conformément à la répartition présentée en séance et annexée au dossier du Comité syndical, approuve la création des Autorisations de Programme pour les montants et les durées présentés en séance et annexés au dossier du Comité syndical et approuve la répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme nouvellement créées conformément à la répartition annexée au dossier du Comité syndical.

b) Approbation de la décision modificative n°1 pour 2020 – Budget Principal

Le Premier vice-Président explique qu'au vu du projet d'ajustement des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) proposé au présent Comité syndical, il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires 2020 avec une décision modificative n°1 du budget principal (conformément au règlement budgétaire et financier voté lors du Comité syndical d'octobre 2017).

Le Président souligne que l'ajustement des AP et des CP correspondants affiche une variation pour les Crédits de Paiement de 2020 :

- de - 2 450 230.02 € en dépenses,
- et de - 856 059.50 € en recettes.

Par ailleurs, et notamment au vu de la situation sanitaire de l'année 2020, Le Président précise que certaines dépenses inscrites au budget 2020 ne pourront être engagées avant le 31 décembre 2020 et sont annulées et / ou reportées sur l'exercice 2021.

Le premier vice-Président présente, ci-dessous, en synthèse et par chapitre, les inscriptions relatives à la décision modificative n°1 pour 2020.

Annexe 2

1) MOUVEMENTS RÉELS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de Fonctionnement :

- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : + 16 200 €,**
- **Chapitre 76 – Produits financiers :** + 1 300 €, correspondant à des sommes réalisées à ce jour sur ces chapitres,
- **Chapitre 70 – Produit des services :** - 50 000 €, correspondant à une diminution de la prévision des charges de personnel qui seront refacturées en fin d'exercice au budget annexe PCRS.

Dépenses réelles de Fonctionnement :

- **Chapitre 65 – Autre charges de gestion courante :** + 8 000 €, correspondant au montant complémentaire à reverser aux communes dans le cadre de la compétence gaz au titre de la part de redevance de concession qui leur est due chaque année,
- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :** - 8 000 €, correspondant, d'une part, à la révision à la hausse de la subvention d'équilibre versée exceptionnellement par le budget annexe PCRS au titre de l'année 2020, augmentée de 52 000€ (voir délibération relative à la DM n°1 du budget annexe PCRS présentée lors du présent Comité syndical), d'autre part, l'enveloppe inscrite pour l'annulation des titres émis sur les exercices antérieurs est diminuée de 60 000€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'Investissement – hors emprunt d'équilibre :

- **Chapitre 13 – Subventions d'investissement :** - 1 265 259,50 €, dont :
 - 856 059,50 €, correspondant aux ajustements des recettes gérées en AP/CP (cf. délibération présentée au présent Comité),
 - 259 200 €, correspondant à un ajustement de la subvention de l'ADEME attendue au titre de la construction des IRVE,
 - 150 000 €, correspondant aux recettes inscrites en prévision du programme de construction de IRVE « ADVENIR » (non réalisé à ce jour),
- **Chapitre 10 – FCTVA :** + 49 400 €, correspondant à un complément au titre du FCTVA réelle-ment perçu en 2020,
- **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières :** - 296 000 €, dont - 300 000€ correspondant à un ajustement de l'inscription de la TVA récupérée auprès d'Enedis pour les travaux d'électricité réalisés par le SIEIL (en lien avec la diminution des CP de 2020 pris en compte dans la présente Décision Modificative).

Dépenses réelles d'Investissement :

- **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :** - 440 917,61 € :
 - dont - 90 917,61€ au titre des ajustements des AP/CP (études relatives à la compétence Eclairage Public),
 - dont - 100 000 € au titre de l'enveloppe inscrite pour la réalisation d'études pour des projets innovants,
 - dont - 250 000 € inscrits pour le développement d'un logiciel de gestion des affaires, pour le-quel une partie du projet est reporté en 2021,
- **Chapitre 204 – Subventions versées :** - 294 827,63 € :
 - dont - 84 827,63 € au titre des ajustements des AP/CP,
 - dont - 210 000 € de réduction de l'enveloppe relative aux subventions d'équilibre versées dans le cadre de la compétence gaz en 2020 (part à la charge du SIEIL),
- **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :** - 1 233 643,05 € :
 - dont - 1 283 643,05 € au titre des ajustements des AP/CP et dont + 50 000€ pour les travaux réalisés au siège social du SIEIL,
- **Chapitre 23 – Immobilisations en cours :** - 1 140 841,73 € :
 - dont - 990 841,73 € au titre des ajustements des AP/CP, et dont - 150 000 € correspondant aux dépenses inscrites en prévision du programme de construction des IRVE « ADVENIR » (non réalisé à ce jour),
- **Chapitre 26 – Participation et créance rattachées :** - 50 000 €, correspondant à la suppression d'une enveloppe inscrite pour un éventuel versement de capital à la SPL MODULO en 2020,
- **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières :** - 90 000 € de réduction de l'enveloppe re-lative aux subventions d'équilibre versées dans le cadre de la compétence gaz en 2020 (part avancée à la commune),
- **Chapitre 020 – Dépenses imprévues :** - 13 380,65 €.

Annexe 2

	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	Chapitres	Montants DM n°1 - 2020	Chapitres	Montants DM n°1 - 2020
FONCT.	Chapitre 65 – autres charges de gestion	- 8 000,00 €	Chapitre 70 – Produits divers	- 50 000,00 €
	Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	- 8 000,00 €	Chapitre 75 – Autres Produits de gestion courante	+ 16 200,00 €
			Chapitre 76 – Produits financiers	+ 1 300,00 €
INVEST.	Chapitre 20 – Immo incorporelles	- 440 917,61 €	Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	- 1 265 259,50 €
	Chapitre 204 – Subv. d'invest. Versées	- 294 827,63 €		
	Chapitre 21 – Immo corporelles	- 1 233 643,05 €		
	Chapitre 23 – Immo en cours	- 1 140 841,73 €	Chapitre 10 – FCTVA	+ 49 400,00 €
	Chapitre 26 – Part° et créances rattachées Immo en cours	- 50 000,00 €		
	Chapitre 27 – Autres immo financières	- 90 000,00 €	Chapitre 27 – Autres immo financières	- 296 000,00 €
	Chapitre 020- Dépenses imprévues	- 13 380,65 €		
	TOTAL (mvt réels)	- 3 263 610,67 €	TOTAL (mvt réels)	- 1 544 359,50 €

2) AJUSTEMENT DE L'EMPRUNT D'ÉQUILIBRE :

TOTAL (mvt réels)	3 263 610,67 €	TOTAL (mvt réels)	- 1 544 359,50 €
		Ajustement Emprunt nouveau	- 1 719 251,17 €
TOTAL	3 263 610,67 €	TOTAL	3 263 610,67 €

Ces ajustements permettent de diminuer l'inscription de l'emprunt nouveau de - 1 719 251,17 €, portant ainsi le besoin d'équilibre de l'exercice 2020 à 4 500 000 € (montant réellement emprunté en début d'exercice).

3) MOUVEMENTS D'ORDRE :

Les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et en recettes et sont composés :

- du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : + 217 500 €,
- d'un complément au titre des écritures relatives à l'inventaire : + 250 000 €,
- des opérations patrimoniales : - 300 000€.

4) SYNTHÈSE :

		Dépenses	Recettes
FONCT.	Propositions nouvelles	217 500,00	217 500,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT (a)	217 500,00	217 500,00
	<i>dont mvt réels</i>	0,00	- 32 500,00
	<i>dont mvt d'ordre</i>	217 500,00	250 000,00
INVEST.	Propositions nouvelles	- 863 380,65	- 738 300,00
	Ajustements AP/CP	- 2 450 230,02	- 856 059,50
	Ajustement Emprunt nouveau		- 1 719 251,17
	TOTAL INVESTISSEMENT (b)	- 3 313 610,67	- 3 313 610,67
	<i>dont mvt réels</i>	- 3 263 610,67	- 3 231 110,67
	<i>dont mvt d'ordre</i>	- 50 000,00	- 82 500,00
	TOTAL GENERAL (a+b)	- 3 096 110,67	- 3 096 110,67
	<i>dont mvt réels</i>	- 3 263 610,67	- 3 263 610,67
<i>dont mvt d'ordre</i>	167 500,00	167 500,00	

Le Premier vice-Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour cette décision modificative n°1 de l'exercice 2020 pour le budget principal, dont la maquette budgétaire est annexée au dossier du présent Comité syndical, équilibrée en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : + 217 500,00 €
- en section d'investissement : - 3 313 610,67 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2322-1, vu l'instruction de la M14, vu la délibération n°2017-63 du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du

Annexe 2

règlement financier des AP/CP du SIEIL, vu la délibération n°2019-102 du Comité syndical du 10 décembre 2019 portant sur l'ajustement et la création des AP/CP pour 2019 et 2020, vu la délibération n°2019-105 du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant le budget primitif 2020, vu la délibération n°2020-23 du Comité syndical du 23 juin 2020 portant sur l'ajustement des AP/CP pour 2020, vu la délibération n°2020-24 du Comité syndical du 23 juin 2020 approuvant le budget supplémentaire 2020, approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2020, telle qu'annexée à la présente délibération, équilibrée en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : + 217 500,00 €
- en section d'investissement : - 3 313 610,67 €

c) Approbation de la décision modificative n°1 pour 2020 – Budget annexe PCRS

Le Premier vice-Président explique que la crise sanitaire, et notamment le premier confinement qui a eu pour effet de suspendre les relevés des données, ont eu un impact important pour l'activité et les recettes du service PCRS. Par ailleurs, le décalage du calendrier électoral n'a pas permis aux collectivités membres du SIEIL d'adhérer à ce service en 2020. Enfin, il convient également de rappeler que la réglementation a prolongé les échéances obligatoires obligeant les collectivités à se doter d'un plan de corps de rue simplifié en respectant cette nouvelle norme en 2026 pour les communes urbaines (contre 2019 initialement) et 2031 pour les communes rurales (contre 2026 initialement).

Au vu de ces éléments et conformément au rapport d'orientation budgétaire pour 2021, Le Président précise que le SIEIL doit anticiper une baisse des recettes prévisionnelles (cotisation des collectivités adhérentes et des prestations réalisées par le service PCRS) et réviser en contre-partie la subvention d'équilibre versées par le budget principal.

Il convient de noter que cette subvention d'équilibre a un caractère exceptionnel et est prévue initialement pour une durée de trois ans mais devra être prolongée afin de garantir l'équilibre de ce budget annexe et la prise en charge des dépenses de fonctionnement du budget (cette réflexion sera initiée en 2021 en lien avec la compétence SIG).

Conformément au rapport d'orientation budgétaire pour 2021, le Président propose de modifier les montants à verser pour équilibrer le budget annexe pour 2020 et 2021 (le Compte administratif de 2019 ayant déjà été voté) :

	Montant total de la subvention Version initiale	Ajustement CA 2019 + DM n°1 de 2020	Montant total de la subvention Version finale
Exercice 2019	304 500 €	- 20 506,46 €	283 993,54 €
Exercice 2020	193 500 €	89 500 €	283 000 €
Exercice 2021	79 500 €	103 000 €	182 500 €
TOTAL	577 500 €	171 993,54 €	749 493,54 €

Le projet de décision modificative n°1 du Budget annexe PCRS 2020 est proposé comme suit :

1) MOUVEMENTS RÉELS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de Fonctionnement :

- **Chapitre 70 – Produit des services** : - 59 000 €, correspondant à une diminution des recettes initialement prévue pour les prestations réalisées par le service PCRS,
- **Chapitre 74 – Dotations et participations** : - 48 600 €, correspondant à une suppression des recettes attendues au titre des cotisations des collectivités membres en 2020,
- **Chapitre 77 - Produits exceptionnels** : + 52 000 €, correspondant à une augmentation de la subvention versée par le budget principal au budget annexe PCRS.

Dépenses réelles de Fonctionnement :

- **Chapitre 012 – Charges de personnel** : - 50 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'Investissement :

Sans objet

Dépenses réelles d'Investissement :

- **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** : - 5 600 €, correspondant à une diminution de l'enveloppe initiale,

SYNTHÈSE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2020 (mouvements réels) :

		DEPENSES RELLES		RECETTES RELLES	
	Chapitres	Montants DM n°1 - 2020	Chapitres	Montants DM n°1 - 2020	
FONCT.	Chapitre 012 – Charges de personnel	- 50 000 €	Chapitre 70 – Produits divers	- 59 000 €	
			Chapitre 74 – Dotations et participations	- 48 600 €	
			Chapitre 77 – Subvention d'équilibre	+ 52 000 €	
INVEST.	Chapitre 20 – Immo. corporelles	- 5 600 €			
	TOTAL (mvt réels)	- 55 600 €	TOTAL (mvt réels)	- 55 600 €	

2) MOUVEMENTS D'ORDRE :

Les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses (de fonctionnement) et en recettes (d'investissement) correspondants à un ajustement à la baisse pour les amortissements réalisés en 2020 de - 5 600 €.

Le Premier vice-Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour cette décision modificative n°1 de l'exercice 2020 pour le budget annexe PCRS, dont la maquette budgétaire est annexée au dossier du Comité syndical, équilibrée en dépenses et en recettes et pour la modification du montant de la subvention d'équilibre globale versée par le budget principal au budget annexe PCRS pour le lancement du service, en application de l'article L2224-2 du CGCT, pour un montant total révisé de 749 493,54 €.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-1 et L2224-2, vu l'instruction de la M4, - vu la délibération n°2018-92 du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant la création du budget annexe PCRS, vu la délibération n°2019-106 du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant le budget primitif 2020 du budget annexe PCRS, vu la délibération n°2020-25 du Comité syndical du 23 juin 2020 approuvant le budget supplémentaire 2020 du budget annexe PCRS, approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2020, telle qu'annexée à la présente délibération, équilibrée en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement : - 55 600 € et en section d'investissement :- 5 600 € et approuve la modification du montant de la subvention d'équilibre globale versée par le budget principal au budget annexe PCRS pour le lancement du service pour un montant de 749 493,54 € détaillé comme suit :

- 2019 : de 304 500 à 283 993,54 €
- 2020 : de 193 500 € à 283 000 €
- 2021 : de 79 500 € à 182 500 €.

d) Engagement des dépenses dans l'attente du vote du budget primitif 2021 – Budget principal

Le Premier vice-Président explique que le Budget Primitif de l'exercice prochain sera soumis au Comité syndical après le 1^{er} janvier 2021 et au plus tard le 15 avril 2021.

Afin de permettre la réalisation de dépenses éventuelles avant le vote du budget, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.

Le Premier vice-Président précise que cet article dispose en effet que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organisme délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. [...]».

Il rappelle également que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme d'engagement ».

Les dépenses d'investissement inscrites au budget principal du SIEIL sont rappelées dans l'annexe jointe au dossier du Comité syndical, et le montant total des crédits provisoires autorisés en investissement est égal :

- à 25 % des dépenses d'investissement des budgets primitifs de 2020 – hors AP/CP et hors remboursement du capital de la dette,
- à 100 % du capital de la dette devant être remboursé entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2021,
- à 100 % des crédits de paiements ajustés lors du présent Comité syndical (en lien avec la décision modificative n°1 de 2020 du budget principal du SIEIL) – gérés en AP/CP.

Le Premier vice-Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour l'autoriser, lui ou son représentant, préalablement à l'adoption du budget primitif de 2021 du budget principal du SIEIL, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé au dossier du Comité syndical et d'inscrire au budget 2021 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

Annexe 2

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 du CGCT, vu l'instruction de la M14, vu la délibération n°2019-105 du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant le budget primitif 2020 du budget principal, autorise le Président ou son représentant préalablement à l'adoption du budget primitif de 2021 du budget principal du SIEIL, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé au dossier du Comité syndical et d'inscrire au budget 2021 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

e) Engagement des dépenses dans l'attente du vote du budget primitif 2021 – Budget annexe PCRS

Le Premier vice-Président explique que le Budget Primitif de l'exercice prochain sera soumis au Comité syndical après le 1^{er} janvier 2021 et au plus tard le 15 avril 2021.

Afin de permettre la réalisation de dépenses éventuelles avant le vote du budget, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT

Le Premier vice-Président précise que cet article dispose en effet que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organise délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. [...]».

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe du PCRS sont rappelées dans l'annexe jointe au dossier du Comité syndical, et le montant total des crédits provisoires autorisés en investissement est égal :

- à 25 % des dépenses d'investissement des budgets primitifs de 2020 – hors remboursement du capital de la dette,
- à 100 % du capital de la dette devant être remboursé entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2021.

Le Premier vice-Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour l'autoriser, lui ou son représentant, préalablement à l'adoption du budget primitif de 2021 du budget annexe PCRS, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé à la présente délibération et d'inscrire au budget 2021 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 du CGCT, vu l'instruction de la M4, vu la délibération n°2019-106 du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant le budget primitif 2020 du budget annexe PCRS, autorise le Président ou son représentant, préalablement à l'adoption du budget primitif de 2021 du budget annexe PCRS, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé au dossier du Comité syndical et d'inscrire au budget 2021 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

4- ECLAIRAGE PUBLIC

Le Président laisse ensuite la parole à Monsieur Jean-Luc CADIOU, vice-Président en charge de l'éclairage public.

Le vice-Président rappelle que 183 communes et 4 communautés de communes adhèrent à la compétence éclairage public et précise que le Comité syndical du 15 octobre 2020 a décidé de maintenir les taux de participation du SIEIL pour les programmes de travaux neufs jusqu'au 31 décembre 2021 (50% pour les programmes de renouvellement et de dissimulation et 30% pour le programme d'extension).

a) Autorisation de programme de travaux 2021

Le vice-Président présente les autorisations de programme de travaux 2021 prévus au budget primitif selon la répartition ci-après :

PROGRAMMES TRAVAUX NEUFS 2020	BUDGET PRIMITIF EN € TTC
Renouvellement	
2021 W	1 440 000,00 €
Renouvellement consécutif à Maintenance	
2021 WM	400 000,00 €
Extension	
2021 Z	830 000,00 €
Modernisation des sources lumineuses	
2021 WS	160 000,00 €
Dissimulation	
2021 Y	880 000,00 €
Mise en Lumière	
2021 ML	190 000,00 €
TOTAL	3 900 000,00 €

Annexe 2

Il rappelle qu'au Rapport d'Orientation Budgétaire du 14 octobre 2019, il a été acté une suppression des fonds de concours aux communes n'ayant pas transféré la compétence Eclairage public à compter du 1^{er} janvier 2021.

b) Programmation et listes des dossiers de travaux 2021 pour le réseau d'Éclairage public

Le vice-Président présente les tableaux des programmes de travaux de dissimulation 2021 Y, de renouvellement 2021 W, de modernisation des sources lumineuses 2021 WS, d'extension 2021 Z et de mise en lumière 2021 ML sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Éclairage Public (CPTEP) réunie le 27 octobre 2020. Les programmes seront complétés lors de la prochaine CPTEP de février 2021.

Les programmes de contrôle technique CT et de modernisation des sources lumineuses 2021 WS et de renouvellement consécutif à des travaux de maintenance WM sont gérés au fil des demandes des collectivités en fonction des capacités financières du SIEIL et ne font pas l'objet de listes préétablies.

Les listes de programme sont annexées au dossier du Comité syndical.

Le vice-Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter l'ensemble des listes prévisionnelles de travaux annexées au dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le budget du SIEIL pour l'année 2021, approuve les programmes de travaux de dissimulation 2021 Y, de renouvellement 2021 W, d'extension 2021 Z et de mise en lumière 2021 ML sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Éclairage public (CPTEP) réunie le 27 octobre 2020, tels qu'annexés au dossier du Comité syndical.

c) Mise à jour des audits patrimoniaux et rapport annuel d'activité Eclairage public

Le vice-Président rappelle que dans le cadre de la mise en place du service « Exploitation », celui-ci avait pour mission la mise à jour des audits patrimoniaux de l'ensemble des communes ayant transféré la compétence Eclairage public ainsi que la rédaction d'un rapport annuel d'activité et précise qu'ils seront prochainement en ligne sur le site intranet du SIEIL.

5- GAZ

Le Président cède la parole à Monsieur Vincent MORETTE, vice-Président en charge du gaz.

Le vice-Président présente la compétence gaz et précise qu'à ce jour, 114 communes ont transféré leur compétence gaz au SIEIL.

Les concessionnaires sont Butagaz (1 commune), GrDF (40 communes), Primagaz (1 commune) et Sorégies (70 communes) pour des concessions en gaz naturel et en gaz propane.

Il informe le Comité syndical que, sur le périmètre du SIEIL et sur le département, la première canalisation d'injection de biométhane issue d'une unité de méthanisation agricole a été mise en service le 29 septembre 2020. Cette canalisation de 160 mm de diamètre permettra le transport et la distribution de 11 Nm³/h soit environ 11 GWh/an, représentant l'énergie nécessaire pour chauffer environ 17 00 foyers ou faire rouler environ 45 bus. D'autres projets d'injection de biométhane sont en cours ou à l'étude avec GrDF.

Il ajoute que le SIEIL et les syndicats d'énergie de la Région Centre se sont également engagés avec GrDF dans une étude du potentiel GNV des territoires et qu'une présentation sera faite lors d'un prochain Comité syndical.

a) Rapport du contrôle des concessions gaz au titre de 2018

Le vice-Président présente aux délégués le rapport du contrôle des concessions gaz pour l'exercice 2018. Celui-ci leur a été transmis avec le dossier du Comité syndical et est téléchargeable sur le site du SIEIL.

Le vice-Président demande l'approbation de ce rapport pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport de contrôle des concessions gaz pour l'année 2018, tel qu'il a été présenté lors du Comité et transmis aux délégués, approuve ce rapport au titre de l'année 2018.

6- MODULO

Le Président cède la parole à Monsieur Philippe BEHAEGEL, vice-Président en charge de la transition énergétique.

Le vice-Président présente la SPL MODULO, créée par le SIEIL, le SIDELC (41) et le SIEM (51), réseau public d'infrastructure de recharge pour véhicules utilisant une énergie durable, qui a pour but le déploiement, l'exploitation, la maintenance et l'interopérabilité des infrastructures de recharge sur le territoire de ses membres actionnaires. La SPL accueille désormais la FDEA (08), les communes de Puisieux (45), Dadonville (45) et Briarres-sur-Essonnes (45) ou le feront lors de l'augmentation du capital en cours : le SDE (68), le SMDEV (88) et la ville de Châlons-en-Champagne.

a) Avenant au contrat de quasi-régie

Le vice-Président explique qu'à la création de Modulo et depuis ce jour, un tarif unique pour la prestation de base de 64 € par mois et par points de charge (PDC) est facturé aux adhérents de MODULO (cf. contrat de quasi-régie).

Il explique que ce tarif comprend :

- la fourniture et la gestion d'un système de supervision, d'exploitation des IRVE y compris l'interopérabilité entrante et sortante, l'analyse et suivi des données d'utilisation des réseaux,

Annexe 2

- la prise en charge de la gestion, la comptabilité et la facturation du service auprès des usagers,
- la maintenance :
 - + préventive sur site 2 fois par an,
 - + maintenance corrective à distance,
- la mise en place d'une hotline 24h/24h, 7 jours sur 7, un site internet, une application mobile,
- la prise en charge de tous les frais relatifs à la fourniture d'énergies nécessaires à la bonne exécution du contrat.

Le vice-Président souligne que ce tarif de 64 euros était à l'origine dimensionné au parc existant majoritairement composé de bornes de recharge accélérées possédant un abonnement électrique de 18kva. Or il s'avère que l'abonnement des super chargeurs notamment, impose un surcoût non négligeable pour MODULO.

Le Président a proposé aux membres de MODULO de rester dans un schéma comparable à la borne 18kva mais d'ajouter aux 64 euros le surcoût engendré par l'abonnement électrique plus élevé qu'impose les super chargeurs.

Le SIEIL possédant six super chargeurs nécessitant un abonnement de 60KVA, il est proposé d'établir un avenant au contrat de quasi régie afin d'y inclure ce surcoût.

Dans ce cadre, vous trouverez ci-dessous le coût par PDC par mois que le SIEIL devrait payer à la SPL MODULO :

Abonnement	Coût/PDC HT	Surcoût/PDC HT	Coût Modulo/PDC HT
18 kVA	8.45	0	64
60 kVA	139.22	130.77	194.77

Les tarifs ci-dessus, sont calculés à partir d'une prospective réalisée sur le coût de l'énergie en 2021. Le coût fixe et mensuel de l'énergie est composé de la partie taxes/abonnement et de la consommation de veille.

Dans le tableau ci-dessus, la borne 60 kVA est équivalente à une borne possédant un point de charge (PDC). Aujourd'hui, le parc du SIEIL est composé de deux super chargeurs à 1 PDC et de quatre super chargeurs à 4 PDC. La répartition du montant de l'énergie, doit donc être adaptée en fonction du nombre de PDC :

- 60 kVA pour les bornes possédant 1 PDC = 195 €/PDC HT
- 60 kVA pour les bornes possédant 4 PDC = 90 €/PDC HT

Le Président du SIEIL demande au Comité syndical de bien vouloir adopter l'avenant au contrat de quasi régie tel que détaillé ci-dessus et présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu le contrat de quasi régie entrée en vigueur au 1er décembre 2018, accepte d'inclure le surcoût lié à l'abonnement électrique plus élevé qu'impose les super chargeurs d'un montant total HT, à compter du 1^{er} janvier 2021, de 195 euros par point de charge par mois pour les super chargeurs disposant d'un seul PDC et 90 euros pour les super chargeurs disposant de 4 PDC, de modifier par avenant le contrat de quasi régie signé entre le SIEIL et MODULO et tous les documents afférents à cette modification tarifaire.

En l'absence de questions, le Président lève la séance à 12h50.

**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE
RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE**

Annexe 3

SOMMAIRE

CHAPITRE PREMIER - LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- Article 1er - Périodicité des séances
- Article 2 - Convocations
- Article 3 - Ordre du jour
- Article 4 - Accès aux dossiers

CHAPITRE DEUXIÈME - LA TENUE DES SÉANCES

- Article 5 - Lieu des séances
- Article 6 - Quorum
- Article 7 - Empêchement
- Article 8 - Présidence et police de l'Assemblée

CHAPITRE TROISIÈME - DÉBATS ET VOTES

- Article 9 - Examen des affaires
- Article 10 - Le débat d'orientation budgétaire
- Article 11 - Prise de parole
- Article 12 - Votes
- Article 13 - Motions et vœux
- Article 14 - Questions orales

CHAPITRE QUATRIÈME - DISPOSITIONS DIVERSES

- Article 15 - Réunions d'informations locales
- Article 16 - Comptes rendus des délibérations
- Article 17 - Modification du règlement

CHAPITRE PREMIER - LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

ARTICLE 1^{ER} - PÉRIODICITÉ DES SÉANCES

Le Comité syndical se réunit ordinairement (2) deux fois par an. Le Bureau se réunit (4) quatre fois par an.

Le Président peut réunir le Comité syndical ou le Bureau chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de convoquer le Comité dans un délai maximum de trente jours quand la demande motivée lui en est faite, soit par le représentant de l'État dans le département, soit par le tiers au moins des membres du Comité en exercice.

ARTICLE 2 - CONVOCATIONS

Le Président, ou à défaut en cas d'absence ou d'empêchement un Vice-Président pris dans l'ordre du tableau, convoque l'Assemblée par écrit cinq jours avant la séance prévue.

En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Dans ce cas, l'Assemblée se prononce sur l'urgence dès l'ouverture de la séance.

La convocation est adressée aux délégués titulaires, et aux délégués suppléants s'ils existent, par voie dématérialisée. Elle comprend obligatoirement l'ordre du jour mentionnant l'ensemble des affaires devant être soumises à l'examen de l'Assemblée. Pour chaque affaire soumise à délibération, une note explicative de synthèse est adressée aux délégués titulaires avec la convocation.

Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché, accompagné de l'ensemble des pièces peut être consulté au siège administratif du Syndicat par tout délégué en exercice.

ARTICLE 3 - ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est établi par le Président. Il est communiqué aux délégués avec la convocation. Le Comité syndical ou le Bureau peuvent refuser de délibérer sur un objet qui n'a pas été inscrit à l'ordre du jour porté sur la convocation.

Sous la rubrique "questions diverses" (quand elle est prévue à l'ordre du jour), ne peuvent être étudiées par le Comité syndical et le Bureau, que des questions d'importance mineure.

ARTICLE 4 - ACCÈS AUX DOSSIERS

Durant les 5 jours précédant la séance et le jour de la séance, les délégués peuvent consulter les dossiers aux bureaux du Syndicat aux heures ouvrables.

Les délégués qui voudront consulter les mêmes dossiers en dehors des heures ouvrables devront adresser au Président une demande écrite.

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'Assemblée.

CHAPITRE DEUXIÈME - LA TENUE DES SÉANCES

ARTICLE 5 - LIEU DES SÉANCES

5.1 - Comité syndical

Les séances ont lieu dans un cadre susceptible d'accueillir l'ensemble des délégués titulaires et suppléants et en tout état de cause dans le département siège du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire.

5.2 - Réunion de Bureau

Les séances ont lieu au siège administratif du Syndicat, ou à défaut, dans un lieu choisi dans l'une des communes membres.

ARTICLE 6 - QUORUM

Le Comité syndical, ou le Bureau, ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance.

A défaut, quand après une première convocation régulièrement faite, ladite Assemblée ne s'est pas réunie en nombre suffisant, la délibération prise après une seconde convocation à trois jours au moins d'intervalle, est valable quel que soit le nombre de membres présents.

ARTICLE 7 - EMPÊCHEMENTS

Tout délégué syndical empêché d'assister à une séance du Comité syndical ou du Bureau est tenu d'en informer le Président avant chaque séance.

7.1 - Bureau

Le membre de Bureau absent a la faculté de donner pouvoir écrit de voter en son nom à un autre membre du Bureau.

Nul ne peut être porteur de plus d'un mandat. Sauf cas de maladie dûment constatée, un même pouvoir ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

7.2 - Comité

Le membre de Bureau absent a la faculté de donner pouvoir écrit de voter en son nom à un autre délégué de son choix.

Nul ne peut être porteur de plus d'un mandat. Sauf cas de maladie dûment constatée, un même pouvoir ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

ARTICLE 8 - PRÉSIDENTENCE ET POLICE D'ASSEMBLÉE

Le Président, ou à défaut celui qui le remplace, préside le Comité syndical et le Bureau.

Il dirige les débats, ouvre et lève les séances, et maintient l'ordre dans l'Assemblée.

Dans les séances au cours desquelles est débattu le Compte Administratif, le Comité syndical élit un Président de séance : le Président du Syndicat peut, même n'étant plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Comité syndical et le Bureau désignent pour chacune de leurs séances, un ou plusieurs secrétaires choisis parmi leurs membres, auxquels peuvent leur être adjoints un ou plusieurs auxiliaires en dehors de l'Assemblée.

CHAPITRE TROISIÈME - DÉBATS ET VOTES

ARTICLE 9 - EXAMEN DES AFFAIRES

Les affaires sont soumises à l'examen de l'Assemblée en suivant l'ordre du jour. Seules les questions mentionnées à l'ordre du jour peuvent être débattues, sauf cas d'urgence qui nécessite une délibération immédiate. Dans ce dernier cas, l'Assemblée autorise l'examen de l'affaire en cause sur proposition du Président.

ARTICLE 10 - LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Dans un délai de deux mois avant le vote du budget, une séance du Comité syndical est consacrée au débat sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir.

Les délégués peuvent intervenir tour à tour à leur demande. Leurs interventions ne doivent porter que sur l'orientation budgétaire.

Le débat ne vaut pas obligation pour le Président du Syndicat de modifier son projet de budget.

Annexe 3

ARTICLE 11 - PRISE DE PAROLE

Tout délégué désireux de prendre la parole doit la demander au Président. La parole est donnée dans l'ordre des demandes.

Sur propositions du Président, l'Assemblée peut décider, sur un ou plusieurs points précis de l'ordre du jour, de fixer une durée limite pour sa discussion. Dans ce cas, la prise de parole est limitée à une fraction proportionnelle au nombre de délégués ayant sollicité d'intervenir.

Le Président décide seul si les agents du Syndicat, présents en séance, peuvent être entendus.

Lorsque la parole n'est plus demandée ou lorsque la durée limite fixée pour la discussion est expirée, le Président déclare la discussion close.

Tout membre de l'Assemblée peut demander une suspension de séance. Le Président la soumet au vote. Toute demande de suspension de séance, sollicitée par le tiers au moins des délégués présents, est accordée de plein droit.

ARTICLE 12 - VOTES

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le vote a lieu à main levée. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame ou s'il s'agit de procéder à une désignation. Dans ce dernier cas, après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a atteint la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, l'élection est acquise au plus âgé.

ARTICLE 13 - MOTIONS ET VŒUX

Le Comité syndical ou le Bureau peut émettre des vœux ou motions adressés au représentant de l'État. Ceux-ci sont strictement limités à l'objet syndical. Toute proposition contraire ne peut faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour.

Les motions ou vœux proposés par les membres de l'Assemblée sont remis au Président par écrit. Ils sont inscrits d'office à l'ordre du jour de la prochaine séance. Le texte des motions ou vœux est communiqué aux délégués en même temps que l'ordre du jour.

ARTICLE 14 - QUESTION ORALES

À l'issue de l'examen de l'ordre du jour, les délégués peuvent poser toutes questions ayant trait aux affaires du Syndicat.

Le Président y répond de suite sauf s'il s'avère nécessaire de procéder à une recherche ou une étude particulière. Dans ce cas, il y est répondu à la réunion suivante.

La procédure des questions orales ne donne pas lieu à débat.

CHAPITRE QUATRIÈME - DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 15 - RÉUNIONS D'INFORMATIONS LOCALES

Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire organise au moins une fois par an des réunions d'information locale sur des secteurs définis par les communes adhérentes.

Le Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire convoque les délégués des communes du secteur par écrit au moins cinq jours avant la séance prévue.

La convocation est adressée aux délégués titulaires, et aux délégués suppléants s'ils existent, par écrit à leur domicile. Elle comprend l'ordre du jour défini par le Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire. Les délégués peuvent faire part en début de séance des questions qu'ils souhaitent voir ajouter à l'ordre du jour de la séance et qui seront étudiées sous la rubrique "questions diverses".

Les séances ont lieu dans un cadre susceptible d'accueillir l'ensemble des délégués et en tout état de cause dans le département siège du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire.

Le Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, ou à défaut celui qui le représente, préside la séance. Il dirige les débats, ouvre et lève les séances, et maintient l'ordre dans l'Assemblée.

L'assemblée peut désigner pour chacune de ses séances, un ou plusieurs secrétaires choisis parmi ses membres, auxquels peuvent leur être adjoints un ou plusieurs auxiliaires en dehors de l'Assemblée.

Tout délégué désireux de prendre la parole doit la demander au Président, ou à son représentant, la parole est donnée dans l'ordre des demandes.

Les assemblées ainsi réunies peuvent émettre des vœux ou motions remises par écrit au Président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire. Ceux-ci sont strictement limités à l'objet syndical.

À l'issue de l'examen de l'ordre du jour, les délégués peuvent poser toutes questions ayant trait aux affaires du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire. Le Président, ou son représentant, y répond de suite sauf s'il s'avère nécessaire de procéder à une recherche ou une étude particulière. Dans ce cas, il y est répondu à la réunion suivante.

Annexe 3

ARTICLE 16 - COMPTES RENDUS DES SÉANCES

Le compte rendu détaillé retrace l'intégralité des débats et notamment les délibérations prises en séance. Avant diffusion, il est soumis au Bureau ou au Comité syndical pour approbation. Il est tenu à la disposition du public.

Le compte rendu condensé des séances retrace sous forme synthétique les travaux du Comité syndical ou du Bureau. Il est envoyé à l'ensemble des délégués y compris les délégués des Syndicats Primaires ainsi qu'aux Maires des communes et Syndicats de Communes membres.

Les délibérations à caractère réglementaire notamment celles approuvant le contrat de concession pour la distribution d'électricité sont envoyées aux communes et Syndicats de Communes membres.

Le recueil des actes administratifs est édité deux fois par an et adressé à l'ensemble des collectivités pour diffusion et mise à disposition du public.

ARTICLE 17 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement entrera en vigueur dès que la délibération décidant son adoption sera devenue exécutoire.

Une révision ou des modifications pourront intervenir dans les formes et conditions définies ci-avant pour l'examen des affaires syndicales, soit sur proposition du Président ou d'un tiers des membres en exercice du Comité syndical, soit par suite de la publication de dispositions législatives ou réglementaires nouvelles et postérieures au présent règlement, qui seraient contraires à certaines clauses de ce dernier.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE CONVENTION DE GROUPEMENT

Convention de groupement de commandes pour « la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des transformateurs déposés »

Préambule

Les membres souhaitent lutter contre la hausse du prix des matières premières et limiter les délais de livraison des transformateurs HTA/BT. Une mutualisation de leurs achats peut permettre de diminuer le coût des fournitures et d'améliorer l'efficacité de leur commande publique.

Dans ce contexte, un groupement est constitué entre les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité (AODE) citées en annexe 1 à la présente convention.

Le groupement se matérialise par la conclusion d'une convention entre les membres du groupement.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de fonctionnement du groupement de commande créé pour un besoin récurrent, à savoir la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, la remise en état technique et la destruction des transformateurs déposés.

Article 1 : Objet

Les membres du groupement, cités en annexe 1 à la présente convention, décident de constituer un groupement de commandes relatif à la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, la remise en état technique et la destruction des transformateurs déposés.

La satisfaction des besoins des membres passera par la conclusion de marchés publics.

Les marchés publics visés par la présente convention sont les marchés et accords-cadres définis à l'article 4 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Ces marchés pourront avoir pour objet la fourniture de transformateurs et de postes de transformation pour le réseau électrique de distribution publique, la remise en état technique et la destruction des transformateurs déposés pour les besoins propres de ses membres.

Les besoins sont définis avec précision avant le lancement de tout nouveau marché.

Article 2 : Membres du groupement

Le groupement est ouvert aux Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité (AODE).

La liste des membres est donnée en annexe 1 de la présente convention.

Article 3 : Coordonnateur du groupement de commandes

Les membres conviennent que le coordonnateur est désigné pour une durée limitée et pourra être remplacé par un autre membre, avant le lancement de chaque nouvelle procédure, sous réserve de la conclusion d'un avenant à la convention de groupement.

Le coordonnateur est désigné à l'annexe 2 de la présente convention.

La désignation d'un nouveau coordonnateur en vue de la passation d'un nouveau marché, ne fait pas obstacle à ce que le précédent coordonnateur, poursuive l'exercice de ses missions sur le marché en cours.

Annexe 4

Le changement de coordonnateur emportera aussi celui de la commission d'appel d'offres, qui sera celle du nouveau coordonnateur.

Article 4 : Missions du coordonnateur

Phase passation

Le coordonnateur gère, au nom et pour le compte des membres du groupement et en concertation avec eux, l'ensemble des opérations de passation des marchés publics.

La mission de passation inclut notamment :

Au stade du marché public :

- la définition des besoins en concertation avec les membres du groupement
- le choix du mode de passation
- la préparation du dossier de consultation et son envoi
- la rédaction de l'avis d'appel public à la concurrence et son envoi
- la réception des plis
- l'analyse des candidatures et des offres
- la préparation et le suivi de la commission d'appel d'offres
- l'information des candidats rejetés
- la signature du marché public
- la décision, le cas échéant, de ne pas donner suite
- la transmission au contrôle de légalité
- la notification du marché public aux candidats retenus
- la publication de l'avis d'attribution

La commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur. La commission d'appel d'offres peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Phase exécution

Au stade des marchés publics

Le coordonnateur gère au nom et pour le compte des membres du groupement et en concertation avec eux, l'ensemble des opérations d'exécution des marchés publics suivants :

- Les décisions de reconduction
- La passation d'avenants
- La résiliation des marchés publics

Au stade des marchés subséquents

Le coordonnateur gère au nom et pour le compte des membres du groupement et en concertation avec eux, le cas échéant, la passation et l'exécution partielle des marchés subséquents à un accord-cadre comprenant les missions suivantes :

- la mise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre
- l'analyse des offres
- l'attribution des marchés subséquents
- l'information des candidats rejetés
- la signature des marchés subséquents
- la décision, le cas échéant, de ne pas donner suite
- la transmission au contrôle de légalité
- la notification des marchés subséquents au candidat retenu
- la passation d'avenants
- la résiliation des marchés subséquents

Article 5 – Mission des membres du groupement

Phase passation

Les membres déterminent la nature et l'étendue des besoins à satisfaire pour les marchés publics préalablement à l'envoi, par le coordonnateur, de l'appel public à la concurrence (pour un marché ou un accord-cadre) ou de la lettre de consultation (pour les marchés subséquents).

Phase exécution

Chaque membre du groupement exécute pour ce qui le concerne les marchés publics à hauteur de ses besoins en ce qui concerne notamment :

- les commandes
- la réception des fournitures
- la gestion de la facturation (réception, vérification, liquidation, paiement...) en lien avec le titulaire du marché,
- les procédures éventuelles de cautionnement, de nantissement et de versement d'avances
- l'application des pénalités
- le cas échéant, la définition des besoins préalablement à la passation des marchés subséquents.

Article 6 : Constitution du groupement

Chaque membre adhère au groupement de commandes par la signature de la présente convention par son représentant dûment habilité.

Article 7 : Modification de la composition du groupement

7-1 - Retrait

Dans le cas où un membre souhaiterait se retirer du groupement, il en fait la demande par écrit au coordonnateur. Ils conviennent ensemble d'une date de retrait effective, afin que le retrait du membre n'entraîne pas un bouleversement de l'économie générale du marché public.

Si le retrait d'un membre crée un préjudice à un autre membre, ce dernier peut demander à ce que le retrait du membre ne prenne effet qu'à la fin de l'exécution du marché public ou du marché subséquent en cours.

Dans l'hypothèse où le coordonnateur souhaite se retirer du groupement, il en informe les autres membres. Ces derniers concluent un avenant pour désigner un nouveau coordonnateur.

7-2 – Adhésion de nouveaux membres

Toute personne morale désignée à l'article 2 de la présente convention peut, à tout moment, adhérer au présent groupement en application de la procédure suivante :

- 1) Demande d'adhésion par écrit (lettre ou courrier électronique)
- 2) Transmission par le coordonnateur au demandeur de la convention de groupement et de l'acte d'adhésion,
- 3) Transmission par le demandeur au coordonnateur de l'acte d'adhésion signé par le représentant dûment habilité
- 4) Transmission par le coordonnateur au nouveau membre d'un accusé réception actant l'entrée du membre dans le groupement.

L'adhésion du nouveau membre prend effet à compter de la date indiquée dans son acte d'adhésion.

Toutefois, l'engagement du nouveau membre dans le groupement n'est effectif, que pour les marchés publics dont l'avis d'appel public à concurrence a été envoyé postérieurement à la date de la réception par le coordonnateur, de la décision d'adhérer au groupement de commandes.

Annexe 4

7-3 – Mise à jour de la convention

Les membres du groupement acceptent le retrait ou l'adhésion de nouveaux membres, pendant toute la durée de validité de la présente convention.

Le coordonnateur transmet la liste des membres à jour, annexée à la présente convention, par tout moyen et ce avant le lancement de la consultation d'un nouveau marché public.

Article 8 : Entrée en vigueur et durée du groupement

La présente convention entre en vigueur, à compter de la date indiquée à l'annexe 3, signée par le représentant du Coordonnateur du groupement, attestant que l'ensemble des membres ont signé la convention.

Le groupement, ayant pour objet un achat répétitif, est constitué pour une durée illimitée.

Article 9 : Remboursement des frais exposés par le coordonnateur

9.1- Frais de passation d'un marché public

Pour toute nouvelle procédure de passation d'un marché public, le coordonnateur adresse aux membres concernés, une demande de remboursement des frais dans le courant de l'année, suivant la date de notification du marché public.

Les frais de gestion exposés par le coordonnateur et liés à la procédure de passation des marchés publics sont fixés à 20 000 euros et seront répartis à part égale entre les membres du groupement.

Chaque membre est seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent, en vertu de la convention de groupement, pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.

9.2- Frais de justice

L'ensemble des membres du groupement porte la responsabilité de la procédure de passation.

En cas de condamnation financière du coordonnateur par une décision de justice, la charge financière sera divisée selon le nombre de membres du groupement, au prorata du poids du marché de chaque membre, par rapport au montant total des marchés passés. Le coordonnateur effectue l'appel de fonds, auprès de chaque membre pour la part qui lui revient.

Article 10 : Modifications de la convention

Toute modification de la présente convention de groupement, à l'exception du retrait de membres ou de l'adhésion de nouveaux membres, doit faire l'objet d'un avenant.

Article 11 : Différends et litiges

Le représentant du coordonnateur peut ester en justice, au nom et pour le compte des membres du groupement, pour les procédures dont il a la charge.

Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

En cas de différends ou litiges, et à défaut de solution de conciliation, la juridiction compétente est celle du coordonnateur à la date de naissance du litige.

Article 12 : Dissolution du groupement

Le groupement est dissout par décision d'une majorité qualifiée de ses membres à savoir : lorsqu'il y a accord au moins des deux tiers des membres du groupement, et lorsque le retrait des membres conduit à réduire le nombre à un.

Cet accord peut être formalisé par tout moyen. Dès lors que les conditions sont réunies, le coordonnateur en place, informe les autres membres de la dissolution du groupement.

ANNEXE 1 – LISTE DES MEMBRES DU GROUPEMENT

NOM	ADRESSE
Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV)	3 rue du Maréchal Juin CS 80040 85036 LA ROCHE-SUR-YON
Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SiéML)	9, route de la confluence ZAC de Beuzon 49001 ANGERS
Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SyDELA)	Bâtiment F - rue Roland Garros Parc d'activité du Bois Cesbron 44701 ORVAULT
Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne (SDEGM)	Parc Technopolis- Bat R Rue Louis de Broglie 53810 CHANGE
Conseil Départemental de la Sarthe (CD72)	Hôtel du Département Place Aristide Briand 72072 LE MANS Cédex 9
Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEL37)	12-14 rue Blaise Pascal BP 51314 37013 TOURS Cedex 1
Syndicat Intercommunal de distribution d'Energie de Loir et Cher (SIDELC)	15 rue Franciade CS 63414 41034 BLOIS
Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF)	9 allée Sully 29 000 QUIMPER
Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM)	27 rue de Luscanen CS 32610 56010 VANNES
Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN)	7 place de la République CS 10042 58027 NEVERS Cedex

Annexe 4

ANNEXE 2 - DESIGNATION DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Conformément à l'article 3 de la présente convention, le coordonnateur est :

Coordonnateur	Date de début	Date de fin
SyDEV 3 rue du Maréchal Juin CS80014 85036 LA ROCHE SUR YON	25/07/ 2016	31/12/2018

ANNEXE 3 - ATTESTATION

Monsieur Alain Lebeuf....., agissant en sa qualité de
Président du SyDEV

représentant le SyDEV, coordonnateur du groupement de commandes pour la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction,

Atteste que la présente convention entre en vigueur à compter du 25 juillet 2016.....,

l'ensemble des membres ayant signé la convention à cette date.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "ALAIN LEBEUF".

Pour le SyDEV
Président,

Alain LEBEUF

Annexe 4

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS ET DE POSTES DE TRANSFORMATIONS. REMISE EN ETAT TECHNIQUE ET DESTRUCTION DES POSTES DEPOSES »

SIEEEN (indiquer le nom de la collectivité),

Dont le siège est situé à NEVERS

7 Place de la République

Représenté par M.HOURCABIE PRESIDENT

Dûment habilité par délibération n° 012.CS.2016 en date du 12 mars 2016 et par délibération n° 022.CS.2015 en date du 6 juin 2015.

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement
- Adhère au groupement de commandes relatif à la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des postes déposés
- Reconnaît que cette adhésion prendra effet à la date d'entrée en vigueur fixée conformément à l'article 8 de la convention ou soit à en cas d'adhésion postérieure à la constitution du groupement à la date du

Fait le 12 mars 2016

à Nevers

NOM	QUALITE	CACHET	SIGNATURE
HOURCABIE	PRESIDENT		

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS ET DE POSTES DE TRANSFORMATIONS. REMISE EN ETAT TECHNIQUE ET DESTRUCTION DES POSTES DEPOSES »

(indiquer le nom de la collectivité), *Morbihan énergies*

Dont le siège est situé *27 rue de Lussonen
56 010 VANNES codes*

Représenté par *Jo BROHAN - Président*

Dûment habilité par délibération n° 011 en date du *06 juin 2016*

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement
- Adhère au groupement de commandes relatif à la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des postes déposés
- Reconnaît que cette adhésion prendra effet à la date d'entrée en vigueur fixée conformément à l'article 8 de la convention ou soit à en cas d'adhésion postérieure à la constitution du groupement à la date du

Fait le *20 juin 2016* à *Vannes*

NOM	QUALITE	CACHET	SIGNATURE
<i>Jo BROHAN</i>	<i>Président</i>		

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS ET DE POSTES DE TRANSFORMATIONS, REMISE EN ETAT TECHNIQUE ET DESTRUCTION DES POSTES DEPOSES

SYNDICAT DEPARTEMENTAL POUR L'ELECTRICITE ET LE GAZ DE LA MAYENNE

Dont le siège est situé Parc Technopolis, Bâtiment R - rue Louis de Broglie - 53810 CHANGE

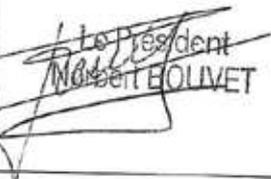
Représenté par M. Norbert BOUVET, Président

Dûment habilité par délibération n° 2016-12 en date du 12/02/16

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement
- Adhère au groupement de commandes relatif à la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des postes déposés
- Reconnaît que cette adhésion prendra effet à la date d'entrée en vigueur fixée conformément à l'article 8 de la convention ou soit à en cas d'adhésion postérieure à la constitution du groupement à la date du

Fait le 27 avril 2016

à Changé

NOM	QUALITE	CACHET	SIGNATURE
BOUVET Norbert	Président		

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS ET DE POSTES DE TRANSFORMATIONS, REMISE EN ETAT TECHNIQUE ET DESTRUCTION DES POSTES DEPOSES

(indiquer le nom de la collectivité), **SUDELA**

Dont le siège est situé **rue Roland Garros, Parc d'activités du Bois Cerbrou**
Bâtiment F - CS GERS HÔTEL ORVAULT cedex 04 -

Représenté par **Nourine Bernard CLOUET**

Dûment habilité par délibération n° **2016-16** en date du **10 mai 2016**

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement
- Adhère au groupement de commandes relatif à la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des postes déposés
- Reconnaît que cette adhésion prendra effet à la date d'entrée en vigueur fixée conformément à l'article 8 de la convention ou soit à en cas d'adhésion postérieure à la constitution du groupement à la date du

Fait le **18 mai 2016**

à **ORVAULT**

NOM	QUALITE	CACHET	SIGNATURE
CLOUET	Président		

Annexe 4

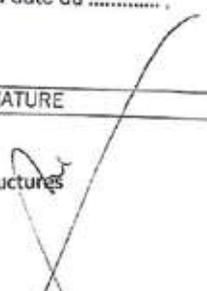
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS ET DE POSTES DE TRANSFORMATIONS, REMISE EN ETAT TECHNIQUE ET DESTRUCTION DES POSTES DEPOSES »

(indiquer le nom de la collectivité), *Conseil Départemental de la Sarthe*
Dont le siège est situé *Hôtel du Département, Place Aristide Briand, 72012 LE MANS Cedex 9*
Représenté par *le Président du Conseil Départemental*
Dûment habilité par délibération n° *42* en date du *25/03/2016*.

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement
- Adhère au groupement de commandes relatif à la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des postes déposés
- Reconnaît que cette adhésion prendra effet à la date d'entrée en vigueur fixée conformément à l'article 8 de la convention ou soit à en cas d'adhésion postérieure à la constitution du groupement à la date du

Fait le *8/04/2016*

à *LE MANS*

NOM	QUALITE	CACHET	SIGNATURE
		<i>La Directrice générale adjointe des Infrastructures</i> <i>Céline BIBARD</i>	

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS ET DE POSTES DE TRANSFORMATIONS, REMISE EN ETAT TECHNIQUE ET DESTRUCTION DES POSTES DEPOSES »

Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère,

Dont le siège est situé 9 Allée Sully
29 000 Quimper

Représenté par Mr Antoine Corolleur, Président du SDEF

Dûment habilité par délibération n° 2016-10 en date du 26 02 2016

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement
- Adhère au groupement de commandes relatif à la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des postes déposés
- Reconnaît que cette adhésion prendra effet à la date d'entrée en vigueur fixée conformément à l'article 8 de la convention.

Fait le *23/04/2016*

à *Quimper*

NOM	QUALITE	CACHET	SIGNATURE
<i>Antoine Corolleur</i>	<i>Président du SDEF</i>		

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS ET DE POSTES DE TRANSFORMATIONS, REMISE EN ETAT TECHNIQUE ET DESTRUCTION DES POSTES DEPOSES »

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC),

Dont le siège est situé au 15 rue Franciade à Blois (41034)

Représenté par son Président, Monsieur Bernard PILLEFER

Dûment habilité par délibération n° 2016-8 en date du 3 mars 2016

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement
- Adhère au groupement de commandes relatif à la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des postes déposés
- Reconnaît que cette adhésion prendra effet à la date d'entrée en vigueur fixée conformément à l'article 8 de la convention ou soit à en cas d'adhésion postérieure à la constitution du groupement à la date du

Fait le 9 mars 2016

à Blois

NOM	QUALITE	CACHET	SIGNATURE
PILLEFER Bernard	Président du SIDELC		

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS ET DE POSTES DE TRANSFORMATIONS, REMISE EN ETAT TECHNIQUE ET DESTRUCTION DES POSTES DEPOSES »

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire (SIEIL) (indiquer le nom de la collectivité),

Dont le siège est situé
12-14 rue Blaise Pascal
BP 51314
37013 TOURS Cedex 1

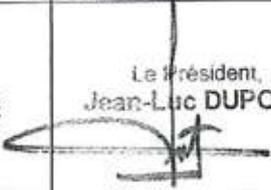
Représenté par
Monsieur Jean-Luc DUPONT

Dûment habilité par délibération n° 2016-15 en date du 17 mars 2016

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement
- Adhère au groupement de commandes relatif à la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des postes déposés
- Reconnaît que cette adhésion prendra effet à la date d'entrée en vigueur fixée conformément à l'article 8 de la convention ou soit à en cas d'adhésion postérieure à la constitution du groupement à la date du

Fait le

à TOURS

NOM	QUALITE	CACHET	SIGNATURE
Monsieur Jean-Luc DUPONT	Président du SIEIL		Le Président, Jean-Luc DUPONT 

Annexe 4

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS ET DE POSTES DE TRANSFORMATIONS, REMISE EN ETAT TECHNIQUE ET DESTRUCTION DES POSTES DEPOSES.

(indiquer le nom de la collectivité), SyDEV

Dont le siège est situé 3, rue du Général Juin 42010 SOUS LA ROCHE-SUR-YON

Représenté par Jean-Marc LEBœUF, Président du SyDEV

Dûment habilité par délibération n° 0620014316 en date du 16 mars 2016

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement
- Adhère au groupement de commandes relatif à la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des postes déposés
- Reconnaît que cette adhésion prendra effet à la date d'entrée en vigueur fixée conformément à l'article 8 de la convention ou soit à en cas d'adhésion postérieure à la constitution du groupement à la date du

Fait le 22 juillet 2016 à La Roche sur Yon

NOM	QUALITE	CACHET	SIGNATURE
Alain	LEBOEUF		

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS ET DE POSTES DE TRANSFORMATIONS, REMISE EN ETAT TECHNIQUE ET DESTRUCTION DES POSTES DEPOSES »

Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire
(indiquer le nom de la collectivité), (SIEML)

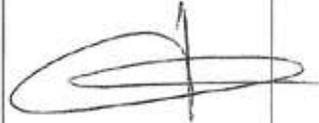
Dont le siège est situé 3 Rte de La Confluence ZAC de Beauzon - Ecouffant - CS 60145 - 43001 ANGERS cedex 01

Représenté par Jean-Luc DAVY, Président

Dûment habilité par délibération n° 01 en date du 15 mars 2016 et par délibération n° 07 en date du 15 mars 2016.

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement
- Adhère au groupement de commandes relatif à la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des postes déposés
- Reconnaît que cette adhésion prendra effet à la date d'entrée en vigueur fixée conformément à l'article 8 de la convention ou soit à en cas d'adhésion postérieure à la constitution du groupement à la date du

Fait le Ecouffant à 20 AVR. 2016

NOM	QUALITE	CACHET	SIGNATURE
Jean-Luc DAVY	Le Président du Syndicat		

ADMINISTRATION GÉNÉRALE PROJET AVENANT N°2

Annexe 5

Avenant n° 2

Convention de groupement de commandes pour « la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des transformateurs déposés »

Préambule

L'article 3 de la Convention de groupement de commandes pour « la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des transformateurs déposés » prévoit que le coordonnateur est désigné pour une durée limitée et pourra être remplacé par un autre membre, avant le lancement de chaque nouvelle procédure, sous réserve de la conclusion d'un avenant à la convention de groupement.

Le coordonnateur est désigné à l'annexe 2 de la convention.

Le SYDELA est coordonnateur du marché couvrant la période du 01/01/2019 au 30/06/2021.

Il convient de procéder au changement du coordonnateur en procédant à la modification de l'annexe 2 comme suit :

ANNEXE 2 - DESIGNATION DU COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Conformément à l'article 3 de la présente convention, le coordonnateur est :

Coordonnateur	Date de début	Date de fin
SYDELA Bâtiment F, rue Roland Garros, Parc d'activité du Bois Cesbron, CS 60125, 44701 ORVAULT cedex 01	01/01/2019	30/06/2021
SIEIL 12-14 rue Blaise Pascal, BP 51314 37013 TOURS Cedex 1	01/07/2021	30/12/2023

Avenant n°2

Convention de groupement de commandes pour « la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des transformateurs déposés »

SYNDICAT

Dont le siège est situé :

.....
.....
.....

Représenté par

Monsieur / Madame- Qualité

Dûment habilité par délibération(s) n°en date du

- **Accepte les termes de l'avenant n°2 à la Convention de groupement de commandes pour « la fourniture de transformateurs et de postes de transformation, remise en état technique et destruction des transformateurs déposés », désignant le SIEIL comme coordonnateur du groupement.**

Fait le à

NOM	QUALITE	CACHET	SIGNATURE
Monsieur / Madame		

FINANCES

AJUSTEMENT DES AP/CP

SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
DEPENSES

1/ Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

BUDGET	Compétence	Libellé AP	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	19 779 610,99	1 814 050,96	112 734,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 779 610,99
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	21 276 899,89	11 553 336,98	2 957 531,77	231 328,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 276 899,89
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	19 774 850,22	6 068 106,69	10 489 906,25	3 106 833,28	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 774 850,22
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	20 048 000,00	0,00	5 264 403,88	4 926 059,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 048 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	19 777 000,00	0,00	0,00	7 294 000,00	7 392 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 777 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2016	159 815,68	29 944,79	0,00	0,00	6 599 900,00	6 200 300,00	0,00	0,00	0,00	159 815,68
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2017	221 694,98	33 475,70	56 127,94	29 266,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 694,98
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	209 898,60	75 502,51	72 607,84	61 788,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 898,60
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	250 000,00	0,00	106 468,50	112 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2020	250 000,00	0,00	0,00	102 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
PRINCIPAL	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	4 093 350,74	282 669,35	37 406,70	8 635,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 093 350,74
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	4 291 459,33	1 577 313,98	327 519,91	60 452,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 291 459,33
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	5 400 000,00	411 849,78	2 241 381,12	1 699 589,77	216 280,32	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	4 600 000,00	1 242 748,79	1 246 482,03	2 094 000,00	1 259 517,97	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	3 920 000,00	0,00	0,00	749 417,54	1 892 781,11	1 277 806,35	0,00	0,00	0,00	3 920 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2016	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	1 019 000,00	2 309 000,00	572 000,00	0,00	0,00	3 900 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2017	675 791,03	161 354,31	91 376,71	24 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	675 791,03
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	785 970,11	411 849,78	320 038,83	2 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	785 970,11
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	794 711,23	87 176,07	545 575,47	161 959,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	794 711,23
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	478 500,00	0,00	13 370,50	251 700,00	213 429,50	119 000,00	0,00	0,00	0,00	478 500,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	1 050 000,00	0,00	0,00	31 000,00	600 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00
	METHYCENTRE		TOTAL	151 327 552,80	23 337 529,91	23 882 934,42	24 276 000,00	23 952 000,00	17 433 606,35	7 284 300,00	0,00	0,00	151 327 552,80

2/ Ajustement des AP/CP proposé au BP 2020 (Comité syndical du 15 décembre 2020)

BUDGET	Compétence	Libellé AP	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	0,00	-99 967,44	99 967,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	0,00	0,00	0,00	-1 024 954,00	1 024 954,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	0,00	0,00	0,00	-483 945,98	483 945,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2016	0,00	0,00	0,00	-1 813,65	1 813,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2017	0,00	0,00	0,00	-10 158,24	10 158,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	0,00	0,00	0,00	-33 474,15	33 474,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	0,00	0,00	0,00	-34 733,04	34 733,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2021	0,00	0,00	0,00	-3 722,46	3 722,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRINCIPAL	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	0,00	0,00	0,00	-25 592,55	25 592,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	0,00	0,00	0,00	-559 888,87	559 888,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	0,00	-93 350,38	93 350,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	0,00	0,00	0,00	-96 749,79	96 749,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2017	0,00	0,00	0,00	-2 980,00	2 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	0,00	0,00	0,00	-86 557,82	86 557,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	0,00	0,00	0,00	-61 420,73	61 420,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	0,00	0,00	0,00	-1 466,69	1 466,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	METHYCENTRE		TOTAL	0,00	0,00	0,00	-2 620 775,79	2 620 775,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 6

3/ Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

BUDGET	Compétence	Libellé AP	Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	Echéancier Prévisionnel des CP										
						CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL			
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	19 719 610,99	1 814 050,96	1 127 734,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 779 610,99		
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	21 276 899,89	11 553 336,98	2 957 531,77	2 313 288,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 276 899,89		
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	19 774 850,22	6 068 106,69	10 489 908,25	3 006 867,84	209 967,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 774 850,22		
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	20 048 000,00	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	5 951 013,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 048 000,00		
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	19 777 000,00	0,00	0,00	4 607 054,02	7 777 945,98	6 200 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 777 000,00		
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	19 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 599 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000 000,00		
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2016	159 815,68	29 944,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 815,68		
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2017	221 694,98	33 475,70	56 127,94	27 452,89	1 813,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 694,98		
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	209 898,60	75 902,51	72 607,84	51 158,24	10 158,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 898,60		
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	250 000,00	0,00	106 468,50	79 025,85	64 505,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2020	250 000,00	0,00	0,00	67 466,96	134 735,04	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2021	250 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	87 500,00	112 500,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	4 291 459,33	282 669,35	37 406,70	4 912,92	3 722,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 291 459,33		
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	2 326 172,98	1 577 313,98	327 519,91	34 859,91	25 592,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 291 459,33		
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	776 169,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400 000,00		
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	0,00	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	1 352 866,35	1 277 806,35	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00		
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	0,00	0,00	0,00	652 662,75	1 989 530,90	2 309 000,00	572 000,00	0,00	0,00	0,00	3 900 000,00		
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2016	399 045,01	161 354,31	91 376,71	24 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	675 791,03		
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2017	51 101,50	411 849,78	320 038,83	0,00	0,00	2 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	785 970,11		
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	0,00	87 176,07	545 575,47	75 401,87	86 557,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	794 711,23		
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	0,00	0,00	13 370,50	190 279,27	274 850,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 500,00			
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	0,00	0,00	0,00	29 533,31	191 466,69	119 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 000,00			
		METHYCENTRE			0,00	0,00	600 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00			
		TOTAL			151 327 552,80	23 337 529,91	23 882 934,42	21 655 224,21	26 572 775,79	17 433 606,35	7 284 300,00	0,00	151 327 552,80			

SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
RECETTES

1/ Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

BUDGET	Compétence	Libellé AP	Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
						CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2016	8 173 246,22	1 367 758,17	747 831,56	28 649,95	0,00	0,00	0,00	0,00	8 173 246,22
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2017	8 749 851,54	3 870 307,98	1 854 477,93	1 352 621,89	0,00	0,00	0,00	0,00	8 749 851,54
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2018	8 493 292,44	2 232 578,49	4 783 826,39	1 476 887,56	0,00	0,00	0,00	0,00	8 493 292,44
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2019	9 184 000,00	0,00	2 224 324,94	2 924 617,08	4 035 057,98	0,00	0,00	0,00	9 184 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2020	9 650 000,00	0,00	0,00	1 460 000,00	3 529 000,00	4 661 000,00	0,00	0,00	9 650 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2021	8 767 400,00	0,00	0,00	1 316 000,00	1 316 000,00	5 260 000,00	2 191 400,00	0,00	8 767 400,00
PRINCIPAL	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2017	1 738,61	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2018	2 069,63	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2016	793 111,92	443 243,44	318 836,13	12 194,36	0,00	0,00	0,00	0,00	793 111,92
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2017	1 389 375,27	312 780,19	842 597,79	194 401,14	39 596,15	0,00	0,00	0,00	1 389 375,27
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2018	1 671 000,00	0,00	346 368,02	866 685,78	457 946,20	0,00	0,00	0,00	1 671 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2019	1 572 000,00	0,00	0,00	680 500,00	655 454,31	0,00	0,00	0,00	1 572 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2020	1 459 000,00	0,00	0,00	170 986,91	948 487,71	339 525,48	0,00	0,00	1 459 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2021	1 421 000,00	0,00	0,00	0,00	213 000,00	853 000,00	355 000,00	0,00	1 421 000,00
		TOTAL			61 327 485,63	8 457 473,91	8 978 446,58	11 330 639,66	8 604 000,00	10 297 000,00	11 113 525,48	2 546 400,00	61 327 485,63

2/ Ajustement des AP/CP proposé au BP 2020 (Comité syndical du 15 décembre 2020)

BUDGET	Compétence	Libellé AP	Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
						CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2017	0,00	0,00	0,00	-127 581,87	127 581,87	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2018	0,00	0,00	0,00	-814 303,55	814 303,55	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2019	0,00	0,00	0,00	-985 346,62	985 346,62	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2020	0,00	0,00	0,00	-11 099,93	11 099,93	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PRINCIPAL	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2018	0,00	0,00	0,00	4 910,75	-4 910,75	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2016	0,00	0,00	0,00	216,36	-216,36	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2017	0,00	0,00	0,00	-136 967,07	136 967,07	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2018	0,00	0,00	0,00	-28 990,70	28 990,70	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2019	0,00	0,00	0,00	225 031,78	-225 031,78	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2021	0,00	0,00	0,00	-1 874 130,85	1 874 130,85	0,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAL			0,00	0,00	0,00	-1 874 130,85	1 874 130,85	0,00	0,00	0,00	0,00

3/ Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

BUDGET	Compétence	Libellé AP	Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
						CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2016	8 173 246,22	1 367 758,17	747 831,56	28 649,95	0,00	0,00	0,00	0,00	8 173 246,22
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2017	8 749 851,54	3 870 307,98	1 854 477,93	1 225 040,02	127 581,87	0,00	0,00	0,00	8 749 851,54
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2018	8 493 292,44	2 232 578,49	4 783 826,39	662 584,01	814 303,55	0,00	0,00	0,00	8 493 292,44
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2019	9 184 000,00	0,00	2 224 324,94	1 939 270,46	5 020 404,60	0,00	0,00	0,00	9 184 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2020	9 650 000,00	0,00	0,00	1 448 900,07	3 540 099,93	4 661 000,00	0,00	0,00	9 650 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX		2021	8 767 400,00	0,00	0,00	0,00	1 316 000,00	1 316 000,00	5 260 000,00	2 191 400,00	8 767 400,00
PRINCIPAL	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2017	1 738,61	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2018	2 069,63	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2016	793 111,92	443 243,44	318 836,13	17 105,11	-4 910,75	0,00	0,00	0,00	793 111,92
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2017	1 389 375,27	312 780,19	842 597,79	39 812,51	194 401,14	-216,36	0,00	0,00	1 389 375,27
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2018	1 671 000,00	0,00	346 368,02	866 685,78	320 979,13	136 967,07	0,00	0,00	1 671 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2019	1 572 000,00	0,00	0,00	651 509,30	284 445,01	0,00	0,00	0,00	1 572 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2020	1 459 000,00	0,00	0,00	396 018,59	723 453,93	339 525,48	0,00	0,00	1 459 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX		2021	1 421 000,00	0,00	0,00	0,00	213 000,00	853 000,00	355 000,00	0,00	1 421 000,00
		TOTAL			61 327 485,63	8 457 473,91	8 978 446,58	11 330 639,66	6 729 869,15	12 171 130,85	11 113 525,48	2 546 400,00	61 327 485,63

Annexe 6

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2016AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 914 442,00	2 446 314,16	468 127,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 914 442,00	
	2016AR	DISSIMULATION (AIDE PAR ENEDIS (ART8))	1 117 959,54	971 872,26	133 051,79	13 035,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1 117 959,54	
	2016C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	1 340 883,39	1 265 682,34	56 150,76	19 050,29	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 883,39	
	2016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	692 954,34	591 187,64	101 766,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	692 954,34	
	2016E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 558 077,49	1 513 697,86	44 379,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 558 077,49	
	2016EF	EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	1 687 859,94	1 654 149,27	33 710,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687 859,94	
	2016G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 677 293,80	3 157 978,75	519 315,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 677 293,80	
	2016GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	277 310,77	277 310,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 310,77
	2016LN	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	468 568,28	465 388,24	3 180,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 568,28
	2016LT	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	411 548,52	407 882,39	3 666,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 548,52
	2016R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	82 695,46	82 695,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 695,46
	2016RP	RÉHABILITATION DES POSTES	108 890,00	108 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 890,00
	2016RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	464 778,46	464 419,18	359,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 778,46
	2016S	SECURISATION (HORS FACÉ)	1 321 696,72	1 102 147,35	171 106,92	48 442,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 321 696,72
	2016SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FACÉ)	2 032 042,74	1 862 664,18	138 877,32	30 501,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 032 042,74
	2016T	TELECOMMUNICATION	1 622 609,54	1 480 545,21	140 358,83	1 705,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 622 609,54
		TOTAL	19 779 610,99	17 852 825,06	1 814 050,96	112 734,97	0,00	0,00	0,00	0,00	19 779 610,99	

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2016AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 914 442,00	2 446 314,16	468 127,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 914 442,00	
	2016AR	DISSIMULATION (AIDE PAR ENEDIS (ART8))	1 117 959,54	971 872,26	133 051,79	13 035,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1 117 959,54	
	2016C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	1 340 883,39	1 265 682,34	56 150,76	19 050,29	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 883,39	
	2016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	692 954,34	591 187,64	101 766,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	692 954,34	
	2016E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 558 077,49	1 513 697,86	44 379,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 558 077,49	
	2016EF	EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	1 687 859,94	1 654 149,27	33 710,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687 859,94	
	2016G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 677 293,80	3 157 978,75	519 315,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 677 293,80	
	2016GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	277 310,77	277 310,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 310,77
	2016LN	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	468 568,28	465 388,24	3 180,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 568,28
	2016LT	TYX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	411 548,52	407 882,39	3 666,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 548,52
	2016R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	82 695,46	82 695,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 695,46
	2016RP	RÉHABILITATION DES POSTES	108 890,00	108 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 890,00
	2016RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	464 778,46	464 419,18	359,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 778,46
	2016S	SECURISATION (HORS FACÉ)	1 321 696,72	1 102 147,35	171 106,92	48 442,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 321 696,72
	2016SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FACÉ)	2 032 042,74	1 862 664,18	138 877,32	30 501,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 032 042,74
	2016T	TELECOMMUNICATION	1 622 609,54	1 480 545,21	140 358,83	1 705,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 622 609,54
		TOTAL	19 779 610,99	17 852 825,06	1 814 050,96	112 734,97	0,00	0,00	0,00	0,00	19 779 610,99	

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 709 231,31	226 525,37	1 762 571,69	669 131,09	51 003,16	0,00	0,00	0,00	2 709 231,31	
		2017AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 279 546,32	483 079,95	617 467,95	178 998,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 279 546,32
		2017C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 340 836,73	489 362,24	536 009,91	215 552,85	99 911,73	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 836,73
		2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	709 478,43	285 096,83	422 831,60	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	709 478,43
		2017E	EXTENSION (HORS FACE)	2 323 565,85	1 434 367,05	874 146,41	15 052,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 323 565,85
		2017EF	EXTENSION (AIDE PAR FACE)	2 027 132,18	1 606 978,28	387 900,48	32 253,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 027 132,18
		2017G	DISSIMULATION (HORS FACE)	4 209 457,27	476 014,00	3 008 776,48	714 074,57	10 592,22	0,00	0,00	0,00	0,00	4 209 457,27
		2017GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2017LN	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	561 919,42	195 169,27	324 358,05	42 392,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561 919,42
		2017LT	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. TRANSF.	581 941,15	330 902,79	219 603,81	31 434,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581 941,15
		2017R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	103 146,72	21 184,25	52 565,14	29 397,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 146,72
		2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	25 978,00	0,00	25 978,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 978,00
		2017RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	421 741,58	87 531,47	253 750,78	80 459,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 741,58
		2017S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACE)	1 334 249,78	291 455,93	830 400,21	204 446,04	7 947,60	0,00	0,00	0,00	0,00	1 334 249,78
		2017S	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR	1 906 670,98	262 978,18	1 234 228,18	350 379,39	59 085,23	0,00	0,00	0,00	0,00	1 906 670,98
		2017T	TELECOMMUNICATION	1 742 004,17	344 056,96	1 002 748,29	392 410,29	2 788,63	0,00	0,00	0,00	0,00	1 742 004,17
			TOTAL		21 276 899,89	6 534 702,57	11 553 336,98	2 357 531,77	231 328,57	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 709 231,31	226 525,37	1 762 571,69	669 131,09	51 003,16	0,00	0,00	0,00	2 709 231,31	
		2017AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 279 546,32	483 079,95	617 467,95	178 998,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 279 546,32
		2017C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 340 836,73	489 362,24	536 009,91	215 552,85	99 911,73	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 836,73
		2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	709 478,43	285 096,83	422 831,60	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	709 478,43
		2017E	EXTENSION (HORS FACE)	2 323 565,85	1 434 367,05	874 146,41	15 052,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 323 565,85
		2017EF	EXTENSION (AIDE PAR FACE)	2 027 132,18	1 606 978,28	387 900,48	32 253,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 027 132,18
		2017G	DISSIMULATION (HORS FACE)	4 209 457,27	476 014,00	3 008 776,48	714 074,57	10 592,22	0,00	0,00	0,00	0,00	4 209 457,27
		2017GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2017LN	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	561 919,42	195 169,27	324 358,05	42 392,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561 919,42
		2017LT	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. TRANSF.	581 941,15	330 902,79	219 603,81	31 434,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581 941,15
		2017R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	103 146,72	21 184,25	52 565,14	29 397,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 146,72
		2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	25 978,00	0,00	25 978,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 978,00
		2017RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	421 741,58	87 531,47	253 750,78	80 459,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421 741,58
		2017S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACE)	1 334 249,78	291 455,93	830 400,21	204 446,04	7 947,60	0,00	0,00	0,00	0,00	1 334 249,78
		2017S	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR	1 906 670,98	262 978,18	1 234 228,18	350 379,39	59 085,23	0,00	0,00	0,00	0,00	1 906 670,98
		2017T	TELECOMMUNICATION	1 742 004,17	344 056,96	1 002 748,29	392 410,29	2 788,63	0,00	0,00	0,00	0,00	1 742 004,17
			TOTAL		21 276 899,89	6 534 702,57	11 553 336,98	2 357 531,77	231 328,57	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 6

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP								
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 725 264,66	0,00	20 316,79	1 975 939,58	729 008,29	0,00	0,00	0,00	0,00	2 725 264,66
	2018AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 139 864,46	0,00	562 726,44	528 518,21	48 619,81	0,00	0,00	0,00	0,00	1 139 864,46
	2018C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 142 999,08	0,00	654 772,86	436 433,55	51 792,67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 142 999,08
	2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	519 852,16	0,00	328 523,30	191 328,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519 852,16
	2018E	EXTENSION (HORS FACE)	2 543 516,58	0,00	1 605 922,83	870 453,37	67 140,38	0,00	0,00	0,00	0,00	2 543 516,58
	2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 720 689,86	0,00	995 157,66	721 805,76	3 726,44	0,00	0,00	0,00	0,00	1 720 689,86
	2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 162 809,54	0,00	527 555,01	2 389 375,08	1 135 879,45	110 000,00	0,00	0,00	0,00	4 162 809,54
	2018GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018IN	TYXEP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	454 580,84	0,00	114 197,41	292 015,23	48 368,20	0,00	0,00	0,00	0,00	454 580,84
	2018IT	TYXEP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	558 564,09	0,00	168 213,53	338 935,68	51 414,88	0,00	0,00	0,00	0,00	558 564,09
	2018R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	126 701,32	0,00	27 493,81	53 356,79	45 850,72	0,00	0,00	0,00	0,00	126 701,32
	2018RP	RÉHABILITATION DES POSTES	38 756,50	0,00	2 736,00	16 920,50	19 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 756,50
	2018RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	103 574,31	0,00	8 031,84	59 149,36	36 393,11	0,00	0,00	0,00	0,00	103 574,31
2018S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 245 084,18	0,00	339 970,83	579 028,60	326 084,75	0,00	0,00	0,00	0,00	1 245 084,18	
20185	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 887 780,70	0,00	241 366,96	1 245 776,42	400 637,32	0,00	0,00	0,00	0,00	1 887 780,70	
2018T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 404 811,94	0,00	471 121,42	790 871,26	142 819,26	0,00	0,00	0,00	0,00	1 404 811,94	
		TOTAL	19 774 850,22	6 068 106,69	10 489 908,25	3 106 835,28	19 774 850,22	110 000,00	0,00	0,00	0,00	19 774 850,22

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP								
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 725 264,66	0,00	20 316,79	1 975 939,58	699 737,01	29 271,28	0,00	0,00	0,00	2 725 264,66
	2018AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 139 864,46	0,00	562 726,44	528 518,21	47 010,03	1 609,78	0,00	0,00	0,00	1 139 864,46
	2018C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 142 999,08	0,00	654 772,86	436 433,55	45 390,52	6 462,15	0,00	0,00	0,00	1 142 999,08
	2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	519 852,16	0,00	328 523,30	191 328,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519 852,16
	2018E	EXTENSION (HORS FACE)	2 543 516,58	0,00	1 605 922,83	870 453,37	68 257,47	-1 117,09	0,00	0,00	0,00	2 543 516,58
	2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 720 689,86	0,00	995 157,66	721 805,76	2 936,36	790,08	0,00	0,00	0,00	1 720 689,86
	2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 162 809,54	0,00	527 555,01	2 389 375,08	1 109 790,98	136 088,47	0,00	0,00	0,00	4 162 809,54
	2018GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018IN	TYXEP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	454 580,84	0,00	114 197,41	292 015,23	45 791,44	2 576,76	0,00	0,00	0,00	454 580,84
	2018IT	TYXEP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	558 564,09	0,00	168 213,53	338 935,68	46 143,64	5 271,24	0,00	0,00	0,00	558 564,09
	2018R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	126 701,32	0,00	27 493,81	53 356,79	48 860,86	-3 010,14	0,00	0,00	0,00	126 701,32
	2018RP	RÉHABILITATION DES POSTES	38 756,50	0,00	2 736,00	16 920,50	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 756,50
	2018RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	103 574,31	0,00	8 031,84	59 149,36	36 393,11	0,00	0,00	0,00	0,00	103 574,31
2018S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 245 084,18	0,00	339 970,83	579 028,60	312 341,09	168,00	0,00	0,00	0,00	1 245 084,18	
20185	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 887 780,70	0,00	241 366,96	1 245 776,42	400 469,32	168,00	0,00	0,00	0,00	1 887 780,70	
2018T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 404 811,94	0,00	471 121,42	790 871,26	142 156,01	663,25	0,00	0,00	0,00	1 404 811,94	
		TOTAL	19 774 850,22	6 068 106,69	10 489 908,25	3 006 867,84	209 967,44	110 000,00	0,00	0,00	0,00	19 774 850,22

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 570 000,00	0,00	0,00	61 799,43	1 542 000,00	966 200,57	0,00	0,00	2 570 000,00
	2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 071 000,00	0,00	0,00	513 765,41	500 000,00	57 234,59	0,00	0,00	1 071 000,00
	2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 373 000,00	0,00	0,00	607 198,71	700 000,00	65 801,29	0,00	0,00	1 373 000,00
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	300 000,00	0,00	0,00	148 640,70	100 000,00	51 359,30	0,00	0,00	300 000,00
	2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 560 000,00	0,00	0,00	1 396 663,76	700 000,00	463 336,24	0,00	0,00	2 560 000,00
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 714 000,00	0,00	0,00	1 119 182,19	580 000,00	14 817,81	0,00	0,00	1 714 000,00
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 617 000,00	0,00	0,00	1 229 929,77	1 670 000,00	1 824 070,23	0,00	0,00	3 617 000,00
	2019GE	GÉOLocalISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019IN	TVX EP LÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	99 547,66	390 000,00	160 452,34	0,00	0,00	650 000,00
	2019IL	TVX EP LÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	125 833,82	390 000,00	134 166,18	0,00	0,00	650 000,00
	2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	100 000,00	0,00	0,00	360,00	60 000,00	39 640,00	0,00	0,00	100 000,00
	2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	60 000,00	0,00	0,00	10 699,75	36 536,52	12 763,73	0,00	0,00	60 000,00
	2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	150 000,00	0,00	0,00	62 765,30	50 000,00	37 234,70	0,00	0,00	150 000,00
	2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 219 000,00	0,00	0,00	175 044,66	731 000,00	312 955,34	0,00	0,00	1 219 000,00
2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR	1 814 000,00	0,00	0,00	151 192,30	1 088 000,00	574 807,70	0,00	0,00	1 814 000,00	
2019T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	668 780,42	1 320 000,00	211 219,58	0,00	0,00	2 200 000,00	
		TOTAL	20 048 000,00	0,00	0,00	5 264 403,88	9 857 536,52	4 926 059,60	0,00	0,00	20 048 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 570 000,00	0,00	0,00	61 799,43	999 482,25	1 508 718,32	0,00	0,00	2 570 000,00
	2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 071 000,00	0,00	0,00	513 765,41	483 985,36	73 249,23	0,00	0,00	1 071 000,00
	2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 373 000,00	0,00	0,00	607 198,71	640 918,24	124 883,05	0,00	0,00	1 373 000,00
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	300 000,00	0,00	0,00	148 640,70	45 489,49	105 859,81	0,00	0,00	300 000,00
	2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 560 000,00	0,00	0,00	1 396 663,76	518 549,62	644 786,62	0,00	0,00	2 560 000,00
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 714 000,00	0,00	0,00	1 119 182,19	572 179,93	29 637,88	0,00	0,00	1 714 000,00
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 617 000,00	0,00	0,00	1 229 929,77	1 943 901,85	1 550 168,38	0,00	0,00	3 617 000,00
	2019GE	GÉOLocalISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019IN	TVX EP LÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	99 547,66	276 389,48	274 062,86	0,00	0,00	650 000,00
	2019IL	TVX EP LÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	125 833,82	321 035,51	203 130,67	0,00	0,00	650 000,00
	2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	100 000,00	0,00	0,00	360,00	69 241,62	30 398,38	0,00	0,00	100 000,00
	2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	60 000,00	0,00	0,00	10 699,75	0,00	49 300,25	0,00	0,00	60 000,00
	2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	150 000,00	0,00	0,00	62 765,30	25 146,06	62 088,64	0,00	0,00	150 000,00
	2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 219 000,00	0,00	0,00	175 044,66	790 712,19	255 243,15	0,00	0,00	1 219 000,00
2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR	1 814 000,00	0,00	0,00	151 192,30	1 042 427,92	620 379,78	0,00	0,00	1 814 000,00	
2019T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	668 780,42	1 103 113,00	428 106,58	0,00	0,00	2 200 000,00	
		TOTAL	20 048 000,00	0,00	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	5 951 013,60	0,00	0,00	20 048 000,00

Annexe 6

SI EIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2020AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 496 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	922 000,00	1 074 000,00	0,00	0,00	2 496 000,00
	2020AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 072 000,00	0,00	0,00	493 000,00	332 000,00	608 000,00	1 021 000,00	247 000,00	0,00	1 072 000,00
	2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 762 000,00	0,00	0,00	133 000,00	608 000,00	1 021 000,00	1 116 000,00	0,00	0,00	1 762 000,00
	2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	290 000,00	0,00	0,00	93 000,00	81 000,00	116 000,00	543 000,00	0,00	0,00	290 000,00
	2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 239 000,00	0,00	0,00	750 000,00	946 000,00	347 000,00	267 000,00	0,00	0,00	2 239 000,00
	2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 664 000,00	0,00	0,00	1 050 000,00	347 000,00	986 000,00	1 206 000,00	0,00	0,00	1 664 000,00
	2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	2 892 000,00	0,00	0,00	700 000,00	986 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 892 000,00
	2020GE	GÉOLOCAUSATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	630 000,00	0,00	0,00	75 000,00	284 000,00	284 000,00	271 000,00	0,00	0,00	630 000,00
	2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	630 000,00	0,00	0,00	75 000,00	284 000,00	284 000,00	271 000,00	0,00	0,00	630 000,00
2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	486 000,00	0,00	0,00	231 000,00	144 000,00	144 000,00	111 000,00	0,00	0,00	486 000,00	
2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	58 000,00	0,00	0,00	19 000,00	26 000,00	26 000,00	13 000,00	0,00	0,00	58 000,00	
2020RS	RÉHABILITATION (HORS FACÉ)	60 000,00	0,00	0,00	31 000,00	20 000,00	20 000,00	9 000,00	0,00	0,00	60 000,00	
2020S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 252 000,00	0,00	0,00	179 000,00	532 000,00	532 000,00	541 000,00	0,00	0,00	1 252 000,00	
2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR	2 046 000,00	0,00	0,00	262 000,00	792 000,00	792 000,00	992 000,00	0,00	0,00	2 046 000,00	
2020T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	500 000,00	990 000,00	990 000,00	710 000,00	0,00	0,00	2 200 000,00	
		TOTAL	19 777 000,00	0,00	0,00	5 091 000,00	7 294 000,00	7 392 000,00	7 392 000,00	0,00	0,00	19 777 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2020AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 496 000,00	0,00	0,00	0,00	154 151,49	1 267 848,51	1 074 000,00	0,00	0,00	2 496 000,00
	2020AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 072 000,00	0,00	0,00	746 396,99	78 603,01	347 930,79	393 069,21	1 021 000,00	0,00	1 072 000,00
	2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 762 000,00	0,00	0,00	347 930,79	393 069,21	1 021 000,00	1 116 000,00	0,00	0,00	1 762 000,00
	2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	290 000,00	0,00	0,00	8 651,09	165 348,91	116 000,00	543 000,00	0,00	0,00	290 000,00
	2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 239 000,00	0,00	0,00	1 048 878,07	647 121,93	543 000,00	267 000,00	0,00	0,00	2 239 000,00
	2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 664 000,00	0,00	0,00	1 449 240,63	-52 240,63	1 643 830,00	1 206 000,00	0,00	0,00	1 664 000,00
	2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	2 892 000,00	0,00	0,00	42 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 892 000,00
	2020GE	GÉOLOCAUSATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	630 000,00	0,00	0,00	38 996,66	320 603,34	346 771,48	271 000,00	0,00	0,00	630 000,00
	2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	630 000,00	0,00	0,00	12 228,52	346 771,48	194 497,61	111 000,00	0,00	0,00	630 000,00
2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	486 000,00	0,00	0,00	180 502,39	45 000,00	113 000,00	13 000,00	0,00	0,00	486 000,00	
2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	58 000,00	0,00	0,00	18 000,00	26 000,00	26 000,00	13 000,00	0,00	0,00	58 000,00	
2020RS	RÉHABILITATION (HORS FACÉ)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	
2020S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 252 000,00	0,00	0,00	211 570,83	499 429,17	541 000,00	992 000,00	0,00	0,00	1 252 000,00	
2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR	2 046 000,00	0,00	0,00	27 354,08	1 026 645,92	992 000,00	710 000,00	0,00	0,00	2 046 000,00	
2020T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	339 582,48	1 150 417,52	7 777 945,98	7 392 000,00	0,00	0,00	2 200 000,00	
		TOTAL	19 777 000,00	0,00	0,00	4 607 054,02	7 777 945,98	7 392 000,00	7 392 000,00	0,00	0,00	19 777 000,00

SIEL - APCP - DEPENSES
 Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 496 000,00	0,00	0,00	0,00	698 400,00	898 800,00	898 800,00	898 800,00	2 496 000,00
	2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	428 800,00	321 600,00	321 600,00	321 600,00	1 072 000,00
	2021C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 762 000,00	0,00	0,00	0,00	704 800,00	528 600,00	528 600,00	528 600,00	1 762 000,00
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	1 200 000,00
	2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	880 000,00	660 000,00	660 000,00	660 000,00	2 200 000,00
	2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 664 000,00	0,00	0,00	0,00	665 600,00	499 200,00	499 200,00	499 200,00	1 664 000,00
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	1 988 000,00	0,00	0,00	0,00	495 200,00	746 400,00	746 400,00	746 400,00	1 988 000,00
	2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	192 000,00	144 000,00	144 000,00	144 000,00	480 000,00
	2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	530 000,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00	159 000,00	159 000,00	159 000,00	530 000,00
	2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	250 000,00
	2021RP	REHABILITATION DES POSTES	112 400,00	0,00	0,00	0,00	44 900,00	33 700,00	33 700,00	33 700,00	112 400,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	200 000,00
	2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 722 400,00	0,00	0,00	0,00	689 000,00	517 000,00	517 000,00	516 400,00	1 722 400,00
2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR	2 503 200,00	0,00	0,00	0,00	1 001 200,00	751 000,00	751 000,00	751 000,00	2 503 200,00	
2021T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00	770 000,00	770 000,00	770 000,00	1 900 000,00	
		TOTAL	19 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 599 900,00	6 200 300,00	6 199 800,00	6 199 800,00	19 000 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 496 000,00	0,00	0,00	0,00	698 400,00	898 800,00	898 800,00	898 800,00	2 496 000,00
	2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	428 800,00	321 600,00	321 600,00	321 600,00	1 072 000,00
	2021C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 762 000,00	0,00	0,00	0,00	704 800,00	528 600,00	528 600,00	528 600,00	1 762 000,00
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	1 200 000,00
	2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	880 000,00	660 000,00	660 000,00	660 000,00	2 200 000,00
	2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 664 000,00	0,00	0,00	0,00	665 600,00	499 200,00	499 200,00	499 200,00	1 664 000,00
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	1 988 000,00	0,00	0,00	0,00	495 200,00	746 400,00	746 400,00	746 400,00	1 988 000,00
	2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	192 000,00	144 000,00	144 000,00	144 000,00	480 000,00
	2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	530 000,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00	159 000,00	159 000,00	159 000,00	530 000,00
	2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	250 000,00
	2021RP	REHABILITATION DES POSTES	112 400,00	0,00	0,00	0,00	44 900,00	33 700,00	33 700,00	33 700,00	112 400,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	200 000,00
	2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 722 400,00	0,00	0,00	0,00	689 000,00	517 000,00	517 000,00	516 400,00	1 722 400,00
2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR	2 503 200,00	0,00	0,00	0,00	1 001 200,00	751 000,00	751 000,00	751 000,00	2 503 200,00	
2021T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00	770 000,00	770 000,00	770 000,00	1 900 000,00	
		TOTAL	19 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 599 900,00	6 200 300,00	6 199 800,00	6 199 800,00	19 000 000,00

Annexe 6

SIEIL - ACP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
FONDS DE CONCOURS	2016	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ELECTRICITE	2016TN	TVX TELECOM (COMP. NON TRANSFEREE) (FDC)	14 226,44	4 609,34	9 617,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 226,44
	2016TT	TVX TELECOM (COMP. TRANSFEREE) (FDC)	145 589,24	125 261,55	20 327,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 589,24
		TOTAL	159 815,68	129 870,89	29 944,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 815,68

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
FONDS DE CONCOURS	2016	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ELECTRICITE	2016TN	TVX TELECOM (COMP. NON TRANSFEREE) (FDC)	14 226,44	4 609,34	9 617,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 226,44
	2016TT	TVX TELECOM (COMP. TRANSFEREE) (FDC)	145 589,24	125 261,55	20 327,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 589,24
		TOTAL	159 815,68	129 870,89	29 944,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 815,68

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
FONDS DE CONCOURS	2017	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	9 229,35	9 229,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 229,35
ELECTRICITE	2017TN	TVX TELECOM (COMP. NON TRANSFEREE) (FDC)	12 749,01	0,00	2 465,63	10 283,38	0,00	0,00	0,00	0,00	12 749,01
	2017TT	TVX TELECOM (COMP. TRANSFEREE) (FDC)	199 716,62	93 595,45	31 010,07	45 844,56	29 266,54	0,00	0,00	0,00	199 716,62
		TOTAL	221 694,98	102 824,80	33 475,70	56 127,94	29 266,54	0,00	0,00	0,00	221 694,98

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
FONDS DE CONCOURS	2017	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	9 229,35	9 229,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 229,35
ELECTRICITE	2017TN	TVX TELECOM (COMP. NON TRANSFEREE) (FDC)	12 749,01	0,00	2 465,63	10 283,38	0,00	0,00	0,00	0,00	12 749,01
	2017TT	TVX TELECOM (COMP. TRANSFEREE) (FDC)	199 716,62	93 595,45	31 010,07	45 844,56	27 452,89	1 813,65	0,00	0,00	199 716,62
		TOTAL	221 694,98	102 824,80	33 475,70	56 127,94	27 452,89	1 813,65	0,00	0,00	221 694,98

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
FONDS DE CONCOURS	2018	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ELECTRICITE	2018TN	TVX TELECOM (COMP. NON TRANSFEREE) (FDC)	3 898,60	0,00	3 898,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 898,60
	2018TT	TVX TELECOM (COMP. TRANSFEREE) (FDC)	206 000,00	0,00	71 603,91	72 607,84	61 788,25	0,00	0,00	0,00	206 000,00
		TOTAL	209 898,60	0,00	75 502,51	72 607,84	61 788,25	0,00	0,00	0,00	209 898,60

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
FONDS DE CONCOURS	2018	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ELECTRICITE	2018TN	TVX TELECOM (COMP. NON TRANSFEREE) (FDC)	3 898,60	0,00	3 898,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 898,60
	2018TT	TVX TELECOM (COMP. TRANSFEREE) (FDC)	206 000,00	0,00	71 603,91	72 607,84	51 630,01	10 158,24	0,00	0,00	206 000,00
		TOTAL	209 898,60	0,00	75 502,51	72 607,84	51 630,01	10 158,24	0,00	0,00	209 898,60

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2019DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019TN	TVX.TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	2019TT	TVX.TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	106 468,50	112 500,00	1 034,50	0,00	0,00	220 000,00
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	106 468,50	112 500,00	31 034,50	0,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2019DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019TN	TVX.TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
	2019TT	TVX.TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	106 468,50	79 025,95	34 505,65	0,00	0,00	220 000,00
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	106 468,50	79 025,95	64 505,65	0,00	0,00	250 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2020DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	4 000,00	0,00	20 000,00
	2020TN	TVX.TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00	80 000,00	38 000,00	0,00	200 000,00
	2020TT	TVX.TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	6 000,00	0,00	30 000,00
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00	100 000,00	48 000,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2020DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	4 000,00	0,00	20 000,00
	2020TN	TVX.TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 000,00	38 000,00	0,00	200 000,00
	2020TT	TVX.TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	67 266,96	-43 266,96	6 000,00	0,00	30 000,00
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	0,00	67 266,96	134 733,04	48 000,00	0,00	250 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2021TN	TVX.TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	77 000,00	99 000,00	220 000,00
	2021TT	TVX.TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	10 500,00	13 500,00	30 000,00
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	87 500,00	112 500,00	250 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2021TN	TVX.TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	77 000,00	99 000,00	220 000,00
	2021TT	TVX.TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	10 500,00	13 500,00	30 000,00
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	87 500,00	112 500,00	250 000,00

Annexe 6

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL		
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	416 750,34	410 338,93	4 856,52	0,00	1 554,89	0,00	0,00	0,00	416 750,34	
		2016CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	12 389,75	12 389,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 389,75
		2016W	RENOUVELLEMENT	1 948 642,58	1 861 229,18	87 413,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 948 642,58
		2016WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	206 522,68	206 522,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 522,68
		2016Y	DISSIMULATION	944 691,57	787 623,30	142 604,84	12 409,38	2 054,05	0,00	0,00	0,00	0,00	944 691,57
		2016Z	EXTENSION	564 353,82	486 535,47	47 794,59	24 997,32	5 026,44	0,00	0,00	0,00	0,00	564 353,82
TOTAL				4 093 350,74	3 764 639,31	282 669,35	37 406,70	8 635,38	4 093 350,74	0,00	0,00	4 093 350,74	

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL		
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	416 750,34	410 338,93	4 856,52	0,00	0,00	1 554,89	0,00	0,00	0,00	416 750,34
		2016CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	12 389,75	12 389,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 389,75
		2016W	RENOUVELLEMENT	1 948 642,58	1 861 229,18	87 413,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 948 642,58
		2016WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	206 522,68	206 522,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 522,68
		2016Y	DISSIMULATION	944 691,57	787 623,30	142 604,84	12 409,38	2 054,05	0,00	0,00	0,00	0,00	944 691,57
		2016Z	EXTENSION	564 353,82	486 535,47	47 794,59	24 997,32	4 912,92	113,52	3 722,46	0,00	0,00	564 353,82
TOTAL				4 093 350,74	3 764 639,31	282 669,35	37 406,70	4 912,92	3 722,46	0,00	0,00	4 093 350,74	

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL		
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	166 095,43	150 763,38	0,00	0,00	15 332,05	0,00	0,00	0,00	0,00	166 095,43
		2017CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	26 542,50	14 619,27	11 923,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 542,50
		2017W	RENOUVELLEMENT	2 077 769,08	1 229 619,86	781 120,58	65 645,06	1 383,58	0,00	0,00	0,00	0,00	2 077 769,08
		2017WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	504 597,81	300 303,12	153 492,34	43 240,80	7 561,55	0,00	0,00	0,00	0,00	504 597,81
		2017Y	DISSIMULATION	891 779,64	338 655,48	383 904,88	163 545,57	5 673,71	0,00	0,00	0,00	0,00	891 779,64
		2017Z	EXTENSION	624 674,87	292 211,87	246 872,95	55 088,48	30 501,57	0,00	0,00	0,00	0,00	624 674,87
TOTAL				4 291 459,33	2 326 172,98	1 577 313,98	327 519,91	60 452,46	4 912,92	0,00	0,00	4 291 459,33	

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL		
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	166 095,43	150 763,38	0,00	0,00	0,00	15 332,05	0,00	0,00	0,00	166 095,43
		2017CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	26 542,50	14 619,27	11 923,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 542,50
		2017W	RENOUVELLEMENT	2 077 769,08	1 229 619,86	781 120,58	65 645,06	1 383,58	0,00	0,00	0,00	0,00	2 077 769,08
		2017WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	504 597,81	300 303,12	153 492,34	43 240,80	7 561,55	0,00	0,00	0,00	0,00	504 597,81
		2017Y	DISSIMULATION	891 779,64	338 655,48	383 904,88	163 545,57	5 673,71	0,00	0,00	0,00	0,00	891 779,64
		2017Z	EXTENSION	624 674,87	292 211,87	246 872,95	55 088,48	30 524,26	177,31	2 521,64	0,00	0,00	624 674,87
TOTAL				4 291 459,33	2 326 172,98	1 577 313,98	327 519,91	25 592,55	25 592,55	0,00	0,00	4 291 459,33	

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023
ECLAIRAGE PUBLIC	Z018CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	13 242,40	4 695,83	12 061,77	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	Z018W	RENOUVELLEMENT	2 700 000,00	0,00	676 303,38	1 335 503,99	593 800,87	94 391,76	0,00	0,00	2 700 000,00
	Z018WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	510 000,00	0,00	19 813,20	5 382,00	439 316,68	45 488,12	0,00	0,00	510 000,00
	Z018Y	DISSIMULATION	1 120 000,00	0,00	184 904,12	508 216,96	421 512,44	5 366,48	0,00	0,00	1 120 000,00
	Z018Z	EXTENSION	950 000,00	0,00	340 839,95	387 382,34	163 898,01	58 679,70	0,00	0,00	950 000,00
	Z018ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	90 000,00	0,00	7 645,74	0,00	70 000,00	12 354,26	0,00	0,00	90 000,00
		TOTAL	5 400 000,00	0,00	1 242 748,79	2 241 381,12	1 699 589,77	216 280,32	0,00	0,00	5 400 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023
ECLAIRAGE PUBLIC	Z018CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	13 242,40	4 695,83	1 350,64	10 711,13	0,00	0,00	30 000,00
	Z018W	RENOUVELLEMENT	2 700 000,00	0,00	676 303,38	1 335 503,99	450 982,36	237 210,27	0,00	0,00	2 700 000,00
	Z018WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	510 000,00	0,00	19 813,20	5 382,00	343 157,85	141 646,95	0,00	0,00	510 000,00
	Z018Y	DISSIMULATION	1 120 000,00	0,00	184 904,12	508 216,96	240 046,28	186 832,64	0,00	0,00	1 120 000,00
	Z018Z	EXTENSION	950 000,00	0,00	340 839,95	387 382,34	104 163,77	117 413,94	0,00	0,00	950 000,00
	Z018ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	90 000,00	0,00	7 645,74	0,00	82 354,26	82 354,26	0,00	0,00	90 000,00
		TOTAL	5 400 000,00	0,00	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	776 169,19	0,00	0,00	5 400 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023
ECLAIRAGE PUBLIC	Z019CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	38 000,00	0,00	0,00	11 090,12	20 000,00	6 909,88	0,00	0,00	38 000,00
	Z019W	RENOUVELLEMENT	1 645 000,00	0,00	346 952,10	3 46 952,10	812 000,00	486 047,90	0,00	0,00	1 645 000,00
	Z019WM	RENOUVELLEMENT CONSÉCUTIF A MAINTENANCE	470 000,00	0,00	149 927,40	225 000,00	95 072,60	0,00	0,00	0,00	470 000,00
	Z019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	110 000,00	0,00	15 527,28	60 000,00	34 472,72	0,00	0,00	0,00	110 000,00
	Z019Y	DISSIMULATION	1 220 000,00	0,00	282 887,78	422 000,00	515 112,22	0,00	0,00	0,00	1 220 000,00
	Z019Z	EXTENSION	897 000,00	0,00	359 425,09	425 000,00	112 574,91	0,00	0,00	0,00	897 000,00
Z019ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	220 000,00	0,00	80 672,26	130 000,00	9 327,74	0,00	0,00	0,00	220 000,00	
		TOTAL	4 600 000,00	0,00	1 246 482,03	2 094 000,00	1 239 517,97	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023
ECLAIRAGE PUBLIC	Z019CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	38 000,00	0,00	0,00	11 090,12	20 583,67	6 326,21	0,00	0,00	38 000,00
	Z019W	RENOUVELLEMENT	1 645 000,00	0,00	346 952,10	701 291,59	596 756,31	107 328,09	0,00	0,00	1 645 000,00
	Z019WM	RENOUVELLEMENT CONSÉCUTIF A MAINTENANCE	470 000,00	0,00	149 927,40	212 744,51	107 328,09	0,00	0,00	0,00	470 000,00
	Z019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	110 000,00	0,00	15 527,28	46 699,98	47 772,74	0,00	0,00	0,00	110 000,00
	Z019Y	DISSIMULATION	1 220 000,00	0,00	282 887,78	529 470,87	407 641,35	0,00	0,00	0,00	1 220 000,00
	Z019Z	EXTENSION	897 000,00	0,00	359 425,09	414 384,70	123 190,21	0,00	0,00	0,00	897 000,00
Z019ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	220 000,00	0,00	80 672,26	75 474,30	63 853,44	0,00	0,00	0,00	220 000,00	
		TOTAL	4 600 000,00	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	1 352 868,35	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00

Annexe 6

SIEIL - ACP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2020CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	0,00	0,00	13 412,54	14 284,11	2 306,35	0,00	30 000,00
	2020W	RENOUVELLEMENT	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	635 000,00	615 000,00	0,00	1 400 000,00
	2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	480 000,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00	266 000,00	99 000,00	0,00	480 000,00
	2020WS	MODERNISATION SOURCES LUMIERUSES	150 000,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00	68 000,00	15 000,00	0,00	150 000,00
	2020Y	DISSIMULATION	790 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	413 000,00	227 000,00	0,00	790 000,00
	2020Z	EXTENSION	835 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	385 000,00	250 000,00	0,00	835 000,00
	2020ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	235 000,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	111 500,00	69 500,00	0,00	235 000,00
		TOTAL		3 920 000,00	0,00	0,00	0,00	749 412,54	1 892 781,11	1 277 806,35	0,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2020CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	0,00	0,00	2 356,45	25 337,20	2 306,35	0,00	30 000,00
	2020W	RENOUVELLEMENT	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	249 266,87	535 735,13	615 000,00	0,00	1 400 000,00
	2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	480 000,00	0,00	0,00	0,00	67 807,50	313 192,50	99 000,00	0,00	480 000,00
	2020WS	MODERNISATION SOURCES LUMIERUSES	150 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	15 000,00	0,00	0,00	150 000,00
	2020Y	DISSIMULATION	790 000,00	0,00	0,00	0,00	51 617,55	511 382,45	227 000,00	0,00	790 000,00
	2020Z	EXTENSION	835 000,00	0,00	0,00	0,00	218 553,99	366 446,01	250 000,00	0,00	835 000,00
	2020ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	235 000,00	0,00	0,00	0,00	63 060,39	102 439,61	69 500,00	0,00	235 000,00
		TOTAL		3 920 000,00	0,00	0,00	0,00	652 662,75	1 989 530,90	1 277 806,35	0,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2021W	RENOUVELLEMENT	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	905 000,00	215 000,00	1 440 000,00	
	2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	400 000,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00	179 500,00	73 500,00	0,00	400 000,00	
	2021WS	MODERNISATION SOURCES LUMIERUSES	160 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	88 000,00	24 000,00	0,00	160 000,00	
	2021Y	DISSIMULATION	880 000,00	0,00	0,00	0,00	184 000,00	579 000,00	117 000,00	0,00	880 000,00	
	2021Z	EXTENSION	830 000,00	0,00	0,00	0,00	249 000,00	456 500,00	124 500,00	0,00	830 000,00	
	2021ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	190 000,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00	101 000,00	18 000,00	0,00	190 000,00	
		TOTAL		3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	1 019 000,00	2 309 000,00	572 000,00	0,00	3 900 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2021W	RENOUVELLEMENT	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	905 000,00	215 000,00	1 440 000,00	
	2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	400 000,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00	179 500,00	73 500,00	0,00	400 000,00	
	2021WS	MODERNISATION SOURCES LUMIERUSES	160 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	88 000,00	24 000,00	0,00	160 000,00	
	2021Y	DISSIMULATION	880 000,00	0,00	0,00	0,00	184 000,00	579 000,00	117 000,00	0,00	880 000,00	
	2021Z	EXTENSION	830 000,00	0,00	0,00	0,00	249 000,00	456 500,00	124 500,00	0,00	830 000,00	
	2021ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	190 000,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00	101 000,00	18 000,00	0,00	190 000,00	
		TOTAL		3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	1 019 000,00	2 309 000,00	572 000,00	0,00	3 900 000,00

SIEIL - ACP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	644 968,15	386 411,17	143 687,02	90 854,96	24 015,00	0,00	0,00	0,00	644 968,15
		ILLUMINATIONS (FDC)	521,75	0,00	0,00	521,75	0,00	0,00	0,00	0,00	521,75
		LAMPES A VAPEUR DE MERCURE	30 301,13	12 633,84	17 667,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 301,13
		TOTAL	675 791,03	399 045,01	161 354,31	91 376,71	24 015,00	0,00	0,00	0,00	675 791,03

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	644 968,15	386 411,17	143 687,02	90 854,96	24 015,00	0,00	0,00	0,00	644 968,15
		ILLUMINATIONS (FDC)	521,75	0,00	0,00	521,75	0,00	0,00	0,00	0,00	521,75
		LAMPES A VAPEUR DE MERCURE	30 301,13	12 633,84	17 667,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 301,13
		TOTAL	675 791,03	399 045,01	161 354,31	91 376,71	24 015,00	0,00	0,00	0,00	675 791,03

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	785 915,11	51 046,50	411 849,78	320 038,83	2 980,00	0,00	0,00	0,00	785 915,11
		ILLUMINATIONS (FDC)	55,00	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,00
		TOTAL	785 970,11	51 101,50	411 849,78	320 038,83	2 980,00	0,00	0,00	0,00	785 970,11

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	785 915,11	51 046,50	411 849,78	320 038,83	2 980,00	0,00	0,00	0,00	785 915,11
		ILLUMINATIONS (FDC)	55,00	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,00
		TOTAL	785 970,11	51 101,50	411 849,78	320 038,83	2 980,00	0,00	0,00	0,00	785 970,11

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	792 340,21	0,00	87 176,07	543 204,45	161 959,69	0,00	0,00	0,00	792 340,21
		ILLUMINATIONS (FDC)	2 371,02	0,00	0,00	2 371,02	0,00	0,00	0,00	0,00	2 371,02
		TOTAL	794 711,23	0,00	87 176,07	545 575,47	161 959,69	0,00	0,00	0,00	794 711,23

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	792 340,21	0,00	87 176,07	543 204,45	73 796,27	88 169,42	0,00	0,00	792 340,21
		ILLUMINATIONS (FDC)	2 371,02	0,00	0,00	2 371,02	1 605,60	-1 605,60	0,00	0,00	2 371,02
		TOTAL	794 711,23	0,00	87 176,07	545 575,47	75 401,87	86 563,82	0,00	0,00	794 711,23

Annexe 6

SIEL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2019	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	476 800,00	0,00	0,00	13 370,50	250 000,00	213 429,50	0,00	0,00	0,00	476 800,00
	2019BEP	ILLUMINATIONS (FDC)	1 700,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
	2019ILL			0,00	0,00	13 370,50	251 700,00	213 429,50	0,00	0,00	0,00	478 500,00
		TOTAL	478 500,00	0,00	0,00	13 370,50	251 700,00	213 429,50	0,00	0,00	0,00	478 500,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2019	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	476 800,00	0,00	0,00	13 370,50	189 855,69	273 573,81	0,00	0,00	0,00	476 800,00
	2019BEP	ILLUMINATIONS (FDC)	1 700,00	0,00	0,00	403,58	1 276,42	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
	2019ILL			0,00	0,00	13 370,50	190 279,27	274 850,23	0,00	0,00	0,00	478 500,00
		TOTAL	478 500,00	0,00	0,00	13 370,50	190 279,27	274 850,23	0,00	0,00	0,00	478 500,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2020	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	320 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	180 000,00	110 000,00	0,00	0,00	320 000,00
	2020BEP	ILLUMINATIONS (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	10 000,00	9 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	2020ILL			0,00	0,00	0,00	31 000,00	190 000,00	119 000,00	0,00	0,00	340 000,00
		TOTAL	340 000,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00	190 000,00	119 000,00	0,00	0,00	340 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2020	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	320 000,00	0,00	0,00	0,00	29 533,31	180 466,69	110 000,00	0,00	0,00	320 000,00
	2020BEP	ILLUMINATIONS (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	9 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	2020ILL			0,00	0,00	0,00	29 533,31	191 466,69	119 000,00	0,00	0,00	340 000,00
		TOTAL	340 000,00	0,00	0,00	0,00	29 533,31	191 466,69	119 000,00	0,00	0,00	340 000,00

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL	
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ELECTRICITE RESEAUX	2016AB		REINFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	1 712 886,85	1 262 679,35	279 007,50	171 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 712 886,85	
	2016AR		DISSIMULATION AIDE PARENEDIS (ARTB)	471 994,39	366 581,27	92 093,38	13 319,74	0,00	0,00	0,00	0,00	471 994,39	
	2016C		DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	669 731,76	604 296,41	7 246,30	58 189,05	0,00	0,00	0,00	0,00	669 731,76	
	2016CH		DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2016E		EXTENSION (HORS FACE)	674 379,37	599 484,69	74 894,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 379,37	
	2016EF		EXTENSION (AIDE PAR FACE)	650 133,06	540 262,31	67 070,75	42 800,00	9 582,92	0,00	0,00	0,00	650 133,06	
	2016G		DISSIMULATION (HORS FACE)	289 686,20	98 798,11	114 467,61	66 837,56	0,00	0,00	0,00	0,00	289 686,20	
	2016GE		GEOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2016LN		TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2016LT		TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2016R		REINFORCEMENT (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2016RP		REHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2016RS		SECURISATION (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2016S		SECURISATION (AIDE PAR FACE)	786 275,14	658 682,46	49 192,68	78 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786 275,14
	2016SC		SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FA)	1 177 000,00	1 059 300,00	0,00	117 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
	2016T		TELECOMMUNICATION	1 741 159,45	838 921,94	683 785,27	199 385,21	19 067,03	0,00	0,00	0,00	0,00	1 741 159,45
TOTAL				8 173 246,22	6 029 006,54	1 367 758,17	747 831,56	28 649,95	0,00	0,00	0,00	8 173 246,22	

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

2/ Ajustement des AP/CP proposé au BP 2020 (Comité syndical du 15 décembre 2020)		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL	
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ELECTRICITE RESEAUX	2016AB		REINFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	1 712 886,85	1 262 679,35	279 007,50	171 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 712 886,85	
	2016AR		DISSIMULATION AIDE PARENEDIS (ARTB)	471 994,39	366 581,27	92 093,38	13 319,74	0,00	0,00	0,00	0,00	471 994,39	
	2016C		DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	669 731,76	604 296,41	7 246,30	58 189,05	0,00	0,00	0,00	0,00	669 731,76	
	2016CH		DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2016E		EXTENSION (HORS FACE)	674 379,37	599 484,69	74 894,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 379,37	
	2016EF		EXTENSION (AIDE PAR FACE)	650 133,06	540 262,31	67 070,75	42 800,00	9 582,92	0,00	0,00	0,00	650 133,06	
	2016G		DISSIMULATION (HORS FACE)	289 686,20	98 798,11	114 467,61	66 837,56	0,00	0,00	0,00	0,00	289 686,20	
	2016GE		GEOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2016LN		TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2016LT		TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2016R		REINFORCEMENT (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2016RP		REHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2016RS		SECURISATION (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2016S		SECURISATION (AIDE PAR FACE)	786 275,14	658 682,46	49 192,68	78 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786 275,14
	2016SC		SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PAR FA)	1 177 000,00	1 059 300,00	0,00	117 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
	2016T		TELECOMMUNICATION	1 741 159,45	838 921,94	683 785,27	199 385,21	19 067,03	0,00	0,00	0,00	0,00	1 741 159,45
TOTAL				8 173 246,22	6 029 006,54	1 367 758,17	747 831,56	28 649,95	0,00	0,00	0,00	8 173 246,22	

Annexe 6

SIEIL - ACP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2017AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 716 000,00	1 072 233,43	0,00	472 166,57	0,00	0,00	0,00	0,00	1 716 000,00
	2017AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	500 280,73	226 566,97	96 623,57	7 090,19	0,00	0,00	0,00	0,00	500 280,73
	2017C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	717 508,49	331 978,50	62 819,88	66 595,59	0,00	0,00	0,00	0,00	717 508,49
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	586 383,82	228 748,15	29 075,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 383,82
	2017EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	788 164,20	152 290,84	43 204,16	42 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	788 164,20
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	407 049,39	112 818,80	272 872,05	21 358,54	0,00	0,00	0,00	0,00	407 049,39
	2017GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	4 210,63	4 210,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 210,63
	2017R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	787 000,00	629 600,00	0,00	78 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 000,00	
2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FA)	1 177 270,06	788 444,53	270,06	270 855,47	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 270,06	
2017T	TELECOMMUNICATION	2 065 984,22	323 416,13	1 349 612,56	392 955,53	0,00	0,00	0,00	0,00	2 065 984,22	
			1 672 443,74	3 870 307,98	1 854 477,93	1 352 621,89	0,00	0,00	0,00	0,00	8 749 851,54
		TOTAL	8 749 851,54								

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2017AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 716 000,00	1 072 233,43	0,00	472 166,57	0,00	0,00	0,00	0,00	1 716 000,00
	2017AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	500 280,73	226 566,97	96 623,57	7 090,19	0,00	0,00	0,00	0,00	500 280,73
	2017C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	717 508,49	331 978,50	62 819,88	67 581,78	-986,19	0,00	0,00	0,00	717 508,49
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	586 383,82	228 748,15	29 075,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 383,82
	2017EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	788 164,20	152 290,84	43 204,16	42 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	788 164,20
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	407 049,39	112 818,80	272 872,05	9 805,13	11 553,41	0,00	0,00	0,00	407 049,39
	2017GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	4 210,63	4 210,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 210,63
	2017R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	787 000,00	629 600,00	0,00	78 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 000,00	
2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FA)	1 177 270,06	788 444,53	270,06	270 855,47	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 270,06	
2017T	TELECOMMUNICATION	2 065 984,22	323 416,13	1 349 612,56	275 940,88	117 014,65	0,00	0,00	0,00	2 065 984,22	
			1 672 443,74	3 870 307,98	1 854 477,93	1 225 040,02	127 581,87	0,00	0,00	0,00	8 749 851,54
		TOTAL	8 749 851,54								

SIEIL - ACP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 678 017,99	0,00	169 400,00	1 329 380,38	179 237,61	0,00	0,00	0,00	1 678 017,99
	2018AB	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	439 202,01	0,00	214 553,11	224 648,90	0,00	0,00	0,00	0,00	439 202,01
	2018C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	698 000,00	0,00	327 426,42	86 152,86	284 420,72	0,00	0,00	0,00	698 000,00
	2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	596,25	0,00	0,00	596,25	0,00	0,00	0,00	0,00	596,25
	2018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	871 023,81	0,00	421 843,50	316 307,51	132 872,80	0,00	0,00	0,00	871 023,81
	2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	805 996,01	0,00	568 469,94	197 701,25	39 824,82	0,00	0,00	0,00	805 996,01
	2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	515 366,58	0,00	66 684,46	238 437,06	210 245,06	0,00	0,00	0,00	515 366,58
	2018G	GÉOLocalISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018IN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018IT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	6 780,00	0,00	0,00	0,00	6 780,00	0,00	0,00	0,00	6 780,00
	2018R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	307,79	0,00	0,00	307,79	0,00	0,00	0,00	0,00	307,79
	2018RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	782 000,00	0,00	78 200,00	614 702,49	89 097,51	0,00	0,00	0,00	782 000,00
2018SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FA	1 196 000,00	0,00	119 600,00	957 542,21	118 857,79	0,00	0,00	0,00	1 196 000,00	
2018T	TELECOMMUNICATION	1 500 000,00	0,00	266 401,06	818 047,69	415 551,25	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	
		TOTAL	8 493 292,44	2 232 578,49	4 783 826,39	4 783 826,39	1 476 887,56	0,00	0,00	0,00	8 493 292,44

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 678 017,99	0,00	169 400,00	1 329 380,38	179 237,61	179 237,61	0,00	0,00	1 678 017,99
	2018AB	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	439 202,01	0,00	214 553,11	224 648,90	22 426,75	-22 426,75	0,00	0,00	439 202,01
	2018C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	698 000,00	0,00	327 426,42	86 152,86	7 659,99	276 760,73	0,00	0,00	698 000,00
	2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	596,25	0,00	0,00	596,25	0,00	0,00	0,00	0,00	596,25
	2018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	871 023,81	0,00	421 843,50	316 307,51	90 634,16	42 238,64	0,00	0,00	871 023,81
	2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	805 996,01	0,00	568 469,94	197 701,25	2 673,51	37 151,31	0,00	0,00	805 996,01
	2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	515 366,58	0,00	66 684,46	238 437,06	211 615,96	-1 370,90	0,00	0,00	515 366,58
	2018G	GÉOLocalISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018IN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018IT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	6 780,00	0,00	0,00	0,00	6 780,00	0,00	0,00	0,00	6 780,00
	2018R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	307,79	0,00	0,00	307,79	0,00	0,00	0,00	0,00	307,79
	2018RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	782 000,00	0,00	78 200,00	614 702,49	89 097,51	0,00	0,00	0,00	782 000,00
2018SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FA	1 196 000,00	0,00	119 600,00	957 542,21	118 857,79	0,00	0,00	0,00	1 196 000,00	
2018T	TELECOMMUNICATION	1 500 000,00	0,00	266 401,06	818 047,69	327 573,64	87 977,61	814 303,55	0,00	0,00	1 500 000,00
		TOTAL	8 493 292,44	2 232 578,49	4 783 826,39	4 783 826,39	662 584,01	814 303,55	0,00	0,00	8 493 292,44

Annexe 6

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 632 000,00	0,00	0,00	163 200,00	400 000,00	1 068 800,00	0,00	0,00	1 632 000,00
	2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	518 500,00	0,00	0,00	248 257,97	224 000,00	46 242,03	0,00	0,00	518 500,00
	2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	828 000,00	0,00	0,00	195 790,70	250 000,00	382 209,30	0,00	0,00	828 000,00
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	640 000,00	0,00	0,00	290 537,79	300 000,00	49 462,21	0,00	0,00	640 000,00
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	836 500,00	0,00	0,00	353 845,75	213 000,00	269 654,25	0,00	0,00	836 500,00
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	572 500,00	0,00	0,00	14 769,88	281 000,00	276 730,12	0,00	0,00	572 500,00
	2019GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00	
2019RS	SECURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2019S	SECURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	774 000,00	0,00	0,00	77 400,00	248 000,00	448 600,00	0,00	0,00	774 000,00	
2019SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FA)	1 152 000,00	0,00	0,00	115 200,00	268 000,00	768 800,00	0,00	0,00	1 152 000,00	
2019T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	765 322,85	740 617,08	694 060,07	0,00	0,00	2 200 000,00	
		TOTAL	9 184 000,00	0,00	0,00	2 224 324,94	2 924 617,08	4 035 057,98	0,00	0,00	9 184 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 632 000,00	0,00	0,00	163 200,00	540,00	1 468 260,00	0,00	0,00	1 632 000,00
	2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	518 500,00	0,00	0,00	248 257,97	175 745,39	94 496,64	0,00	0,00	518 500,00
	2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	828 000,00	0,00	0,00	195 790,70	108 146,00	524 063,30	0,00	0,00	828 000,00
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	640 000,00	0,00	0,00	290 537,79	141 328,56	208 133,65	0,00	0,00	640 000,00
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	836 500,00	0,00	0,00	353 845,75	142 480,58	340 173,67	0,00	0,00	836 500,00
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	572 500,00	0,00	0,00	14 769,88	415 034,41	142 675,71	0,00	0,00	572 500,00
	2019GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00	
2019RS	SECURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2019S	SECURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	774 000,00	0,00	0,00	77 400,00	696 600,00	0,00	0,00	0,00	774 000,00	
2019SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FA)	1 152 000,00	0,00	0,00	115 200,00	1 036 800,00	0,00	0,00	0,00	1 152 000,00	
2019T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	765 322,85	955 975,52	478 701,63	0,00	0,00	2 200 000,00	
		TOTAL	9 184 000,00	0,00	0,00	2 224 324,94	1 939 270,46	5 020 404,60	0,00	0,00	9 184 000,00

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANTILLONNAGE PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2020AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	1 584 800,00	0,00	0,00	0,00	159 000,00	713 800,00	712 000,00	0,00	1 584 800,00
	2020AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	607 500,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	232 500,00	287 000,00	0,00	607 500,00
	2020C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	1 069 000,00	0,00	0,00	0,00	127 000,00	512 000,00	430 000,00	0,00	1 069 000,00
	2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	560 000,00	0,00	0,00	0,00	127 000,00	115 000,00	318 000,00	0,00	560 000,00
	2020EF	EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	811 700,00	0,00	0,00	0,00	323 000,00	303 700,00	385 000,00	0,00	811 700,00
	2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	723 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	145 000,00	328 000,00	0,00	723 000,00
	2020GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020IN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020IT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	795 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	795 000,00
2020S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	382 000,00	338 000,00	0,00	
2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FA)	1 299 000,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00	685 000,00	503 000,00	0,00	1 299 000,00	
2020T	TÉLECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	440 000,00	1 360 000,00	0,00	2 200 000,00	
		TOTAL	9 650 000,00	0,00	0,00	0,00	1 460 000,00	3 529 000,00	4 661 000,00	0,00	9 650 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANTILLONNAGE PREVISIONNEL DES CP						TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2020AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	1 584 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	872 800,00	712 000,00	0,00	1 584 800,00
	2020AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	607 500,00	0,00	0,00	0,00	279 919,29	40 580,71	287 000,00	0,00	607 500,00
	2020C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	1 069 000,00	0,00	0,00	0,00	63 328,62	575 671,38	430 000,00	0,00	1 069 000,00
	2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	560 000,00	0,00	0,00	0,00	293 080,54	-51 080,54	318 000,00	0,00	560 000,00
	2020EF	EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	811 700,00	0,00	0,00	0,00	368 196,13	58 503,87	385 000,00	0,00	811 700,00
	2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	723 000,00	0,00	0,00	0,00	15 308,16	379 691,84	328 000,00	0,00	723 000,00
	2020GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020IN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020IT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	795 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 000,00	338 000,00	0,00
2020S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796 000,00	503 000,00	0,00	
2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FA)	1 299 000,00	0,00	0,00	0,00	429 067,33	410 932,67	1 360 000,00	0,00	1 299 000,00	
2020T	TÉLECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 448 900,07	3 540 099,93	4 661 000,00	0,00	2 200 000,00	
		TOTAL	9 650 000,00	0,00	0,00	0,00	9 650 000,00	9 650 000,00	4 661 000,00	0,00	9 650 000,00

Annexe 6

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2021AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 505 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 000,00	903 000,00	376 000,00	1 505 000,00
	2021AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART18))	461 000,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	277 000,00	277 000,00	115 000,00	461 000,00
	2021AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	739 000,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00	443 000,00	443 000,00	185 000,00	739 000,00
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	550 000,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00	330 000,00	330 000,00	137 000,00	550 000,00
	2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	792 000,00	0,00	0,00	0,00	119 000,00	475 000,00	475 000,00	198 000,00	792 000,00
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	213 000,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	128 000,00	128 000,00	53 000,00	213 000,00
	2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 068 600,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	641 000,00	641 000,00	267 600,00	1 068 600,00	
2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FF)	1 538 800,00	0,00	0,00	0,00	231 000,00	923 000,00	923 000,00	384 800,00	1 538 800,00	
2021T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00	1 140 000,00	1 140 000,00	475 000,00	1 900 000,00	
	TOTAL	8 767 400,00	0,00	0,00	0,00	1 316 000,00	5 260 000,00	5 260 000,00	2 191 400,00	8 767 400,00	

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2021AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 505 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 000,00	903 000,00	376 000,00	1 505 000,00
	2021AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART18))	461 000,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	277 000,00	277 000,00	115 000,00	461 000,00
	2021AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	739 000,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00	443 000,00	443 000,00	185 000,00	739 000,00
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	550 000,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00	330 000,00	330 000,00	137 000,00	550 000,00
	2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	792 000,00	0,00	0,00	0,00	119 000,00	475 000,00	475 000,00	198 000,00	792 000,00
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	213 000,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	128 000,00	128 000,00	53 000,00	213 000,00
	2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 068 600,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	641 000,00	641 000,00	267 600,00	1 068 600,00	
2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FF)	1 538 800,00	0,00	0,00	0,00	231 000,00	923 000,00	923 000,00	384 800,00	1 538 800,00	
2021T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00	1 140 000,00	1 140 000,00	475 000,00	1 900 000,00	
	TOTAL	8 767 400,00	0,00	0,00	0,00	1 316 000,00	5 260 000,00	5 260 000,00	2 191 400,00	8 767 400,00	

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2017 2017TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61
TOTAL			1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2017 2017TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61
TOTAL			1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2018 2018TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
TOTAL			2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE CONCOURS	2018 2018TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
TOTAL			2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63

Annexe 6

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	RENOUVELLEMENT	267 766,65	97 218,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 766,65
		DISSIMULATION	354 103,34	163 620,02	10 724,23	9 437,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354 103,34
		EXTENSION	171 241,93	57 997,71	8 113,76	2 756,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 241,93
		TOTAL	793 111,92	318 836,13	18 837,99	12 194,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	793 111,92

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	RENOUVELLEMENT	267 766,65	97 218,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 766,65
		DISSIMULATION	354 103,34	163 620,02	10 724,23	9 437,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354 103,34
		EXTENSION	171 241,93	57 997,71	8 113,76	2 756,54	-4 910,75	0,00	0,00	0,00	0,00	171 241,93
		TOTAL	793 111,92	318 836,13	18 837,99	17 105,11	-4 910,75	0,00	0,00	0,00	0,00	793 111,92

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	RENOUVELLEMENT	623 635,02	372 279,66	77 316,67	21 682,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	623 635,02
		DISSIMULATION	332 310,02	154 828,35	84 802,14	14 218,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	332 310,02
		EXTENSION	433 430,23	315 489,78	32 282,33	3 695,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 430,23
		TOTAL	1 389 375,27	842 597,79	194 401,14	39 596,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 389 375,27

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	RENOUVELLEMENT	623 635,02	372 279,66	77 316,67	21 682,60	-216,36	0,00	0,00	0,00	0,00	623 635,02
		DISSIMULATION	332 310,02	154 828,35	84 802,14	14 218,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	332 310,02
		EXTENSION	433 430,23	315 489,78	32 282,33	3 695,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 430,23
		TOTAL	1 389 375,27	842 597,79	194 401,14	39 812,51	-216,36	0,00	0,00	0,00	0,00	1 389 375,27

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	RENOUVELLEMENT	810 000,00	197 131,34	395 841,87	217 026,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	810 000,00
		DISSIMULATION	425 975,98	54 159,90	205 896,67	165 919,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425 975,98
		EXTENSION	415 024,02	95 076,78	264 947,24	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 024,02
		PLAN D'AMENAGEMENT	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
		TOTAL	1 671 000,00	346 368,02	866 685,78	457 946,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 671 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	RENOUVELLEMENT	810 000,00	197 131,34	395 841,87	178 551,44	38 475,35	0,00	0,00	0,00	0,00	810 000,00
		DISSIMULATION	425 975,98	54 159,90	205 896,67	74 740,83	9 178,58	0,00	0,00	0,00	0,00	425 975,98
		EXTENSION	415 024,02	95 076,78	264 947,24	67 686,86	-12 686,86	0,00	0,00	0,00	0,00	415 024,02
		PLAN D'AMENAGEMENT	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
		TOTAL	1 671 000,00	346 368,02	866 685,78	320 979,13	136 967,07	0,00	0,00	0,00	0,00	1 671 000,00

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC RESEAUX	2019W	RENOUVELLEMENT	510 400,00	0,00	162 232,61	0,00	258 600,00	89 567,39	0,00	0,00	510 400,00
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	150 000,00	0,00	40 023,01	0,00	77 100,00	32 876,99	0,00	0,00	150 000,00
	2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
	2019Y	DISSIMULATION	389 500,00	0,00	157 084,08	0,00	133 200,00	99 215,92	0,00	0,00	389 500,00
	2019Z	EXTENSION	397 000,00	0,00	222 236,18	0,00	171 100,00	3 665,82	0,00	0,00	397 000,00
2019ML	PLAN D'AMENAGEMENT	125 000,00	0,00	54 869,81	0,00	40 000,00	30 130,19	0,00	0,00	125 000,00	
		TOTAL	1 572 400,00	0,00	636 445,69	0,00	680 500,00	255 454,31	0,00	0,00	1 572 400,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC RESEAUX	2019W	RENOUVELLEMENT	510 400,00	0,00	162 232,61	0,00	196 295,44	151 871,95	0,00	0,00	510 400,00
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	150 000,00	0,00	40 023,01	0,00	60 097,15	49 879,84	0,00	0,00	150 000,00
	2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	500,00	0,00	0,00	0,00	212,00	288,00	0,00	0,00	500,00
	2019Y	DISSIMULATION	389 500,00	0,00	157 084,08	0,00	175 012,94	57 402,98	0,00	0,00	389 500,00
	2019Z	EXTENSION	397 000,00	0,00	222 236,18	0,00	162 444,29	12 319,53	0,00	0,00	397 000,00
2019ML	PLAN D'AMENAGEMENT	125 000,00	0,00	54 869,81	0,00	57 447,48	12 682,71	0,00	0,00	125 000,00	
		TOTAL	1 572 400,00	0,00	636 445,69	0,00	651 509,30	284 445,01	0,00	0,00	1 572 400,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC RESEAUX	2020W	RENOUVELLEMENT	498 000,00	0,00	0,00	0,00	36 985,81	339 487,71	121 525,48	0,00	498 000,00
	2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	128 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	87 000,00	31 000,00	0,00	128 000,00
	2020Y	DISSIMULATION	375 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	255 000,00	92 000,00	0,00	375 000,00
	2020Z	EXTENSION	348 000,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	237 000,00	85 000,00	0,00	348 000,00
	2020ML	PLAN D'AMENAGEMENT	110 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	30 000,00	10 000,00	0,00	110 000,00
		TOTAL	1 459 000,00	0,00	0,00	0,00	170 986,81	948 487,71	339 525,48	0,00	1 459 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC RESEAUX	2020W	RENOUVELLEMENT	498 000,00	0,00	0,00	0,00	47 569,67	328 904,85	121 525,48	0,00	498 000,00
	2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	128 000,00	0,00	0,00	0,00	156 248,28	-59 248,28	31 000,00	0,00	128 000,00
	2020Y	DISSIMULATION	375 000,00	0,00	0,00	0,00	28 520,32	254 479,68	92 000,00	0,00	375 000,00
	2020Z	EXTENSION	348 000,00	0,00	0,00	0,00	105 910,64	157 089,36	85 000,00	0,00	348 000,00
	2020ML	PLAN D'AMENAGEMENT	110 000,00	0,00	0,00	0,00	396 018,59	723 455,93	339 525,48	0,00	110 000,00
		TOTAL	1 459 000,00	0,00	0,00	0,00	396 018,59	723 455,93	339 525,48	0,00	1 459 000,00

Annexe 6

SIEIL - ACP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 15 décembre 2020

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2021LW	RENOUVELLEMENT	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00	288 000,00	120 000,00	480 000,00
	2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	133 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	80 000,00	33 000,00	133 000,00
	2021Y	DISSIMULATION	293 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	176 000,00	73 000,00	293 000,00
	2021Z	EXTENSION	415 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	249 000,00	104 000,00	415 000,00
	2021ML	PLAN D'AMENAGEMENT	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	60 000,00	25 000,00	100 000,00
		TOTAL	1 421 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 000,00	853 000,00	355 000,00	1 421 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 9 février 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2021LW	RENOUVELLEMENT	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00	288 000,00	120 000,00	480 000,00
	2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	133 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	80 000,00	33 000,00	133 000,00
	2021Y	DISSIMULATION	293 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	176 000,00	73 000,00	293 000,00
	2021Z	EXTENSION	415 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	249 000,00	104 000,00	415 000,00
	2021ML	PLAN D'AMENAGEMENT	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	60 000,00	25 000,00	100 000,00
		TOTAL	1 421 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 000,00	853 000,00	355 000,00	1 421 000,00

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Annexe 7

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune + 3500 habitants - SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007654500017

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 37

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Code INSEE 37261	SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE BUDGET PRINCIPAL	BP 2021
-----------------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	I A
--	----------------------

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	480 708
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Annexe 7

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	17 515 900,00	17 515 900,00
	+	+	+
R	E		
P	O		
R	T		
S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	17 515 900,00	17 515 900,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	38 295 000,00	38 295 000,00
	+	+	+
R	E		
P	O		
R	T		
S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	38 295 000,00	38 295 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	55 810 900,00	55 810 900,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Annexe 7

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 028 000,00	0,00	3 306 000,00	3 306 000,00	3 306 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 420 000,00	0,00	2 625 000,00	2 625 000,00	2 625 000,00
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	303 000,00	0,00	353 500,00	353 500,00	353 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 051 000,00	0,00	7 484 500,00	7 484 500,00	7 484 500,00
66	Charges financières	70 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	293 500,00	0,00	224 700,00	224 700,00	224 700,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 464 500,00	0,00	7 859 200,00	7 859 200,00	7 859 200,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 182 500,00	0,00	2 361 700,00	2 361 700,00	2 361 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	6 719 000,00	0,00	7 295 000,00	7 295 000,00	7 295 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 901 500,00	0,00	9 656 700,00	9 656 700,00	9 656 700,00
TOTAL		17 366 000,00	0,00	17 515 900,00	17 515 900,00	17 515 900,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 515 900,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	364 000,00	0,00	329 800,00	329 800,00	329 800,00
73	Impôts et taxes	11 000 000,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
74	Dotations et participations	1 163 000,00	0,00	1 225 000,00	1 225 000,00	1 225 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 358 000,00	0,00	2 848 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
Total des recettes de gestion courante		14 915 000,00	0,00	14 446 800,00	14 446 800,00	14 446 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 965 000,00	0,00	14 496 800,00	14 496 800,00	14 496 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 401 000,00	0,00	3 019 100,00	3 019 100,00	3 019 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 401 000,00	0,00	3 019 100,00	3 019 100,00	3 019 100,00
TOTAL		17 366 000,00	0,00	17 515 900,00	17 515 900,00	17 515 900,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 515 900,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 637 600,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 574 500,00	0,00	2 673 386,94	2 673 386,94	2 673 386,94
204	Subventions d'équipement versées	1 910 220,02	0,00	1 491 365,32	1 491 365,32	1 491 365,32
21	Immobilisations corporelles	19 227 548,90	0,00	19 961 653,63	19 961 653,63	19 961 653,63
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 490 231,08	0,00	6 267 169,90	6 267 169,90	6 267 169,90
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	28 202 500,00	0,00	30 393 575,79	30 393 575,79	30 393 575,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	901 000,00	0,00	982 100,00	982 100,00	982 100,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		50 224,21	50 224,21	50 224,21
	Total des dépenses financières	1 151 000,00	0,00	1 532 324,21	1 532 324,21	1 532 324,21
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	29 353 500,00	0,00	31 925 900,00	31 925 900,00	31 925 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 401 000,00		3 019 100,00	3 019 100,00	3 019 100,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 500 000,00		3 350 000,00	3 350 000,00	3 350 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 901 000,00		6 369 100,00	6 369 100,00	6 369 100,00
	TOTAL	35 254 500,00	0,00	38 295 000,00	38 295 000,00	38 295 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 295 000,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 199 000,00	0,00	12 321 200,00	12 321 200,00	12 321 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 767 000,00	0,00	9 078 300,00	9 078 300,00	9 078 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des recettes d'équipement	18 116 000,00	0,00	21 549 500,00	21 549 500,00	21 549 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	670 000,00	0,00	805 000,00	805 000,00	805 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 067 000,00	0,00	2 933 800,00	2 933 800,00	2 933 800,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 737 000,00	0,00	3 738 800,00	3 738 800,00	3 738 800,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	21 853 000,00	0,00	25 288 300,00	25 288 300,00	25 288 300,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 182 500,00		2 361 700,00	2 361 700,00	2 361 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 719 000,00		7 295 000,00	7 295 000,00	7 295 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 500 000,00		3 350 000,00	3 350 000,00	3 350 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	13 401 500,00		13 006 700,00	13 006 700,00	13 006 700,00

Annexe 7

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	35 254 500,00	0,00	38 295 000,00	38 295 000,00	38 295 000,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						38 295 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	6 637 600,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 306 000,00		3 306 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 625 000,00		2 625 000,00
014	Atténuations de produits	1 200 000,00		1 200 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	353 500,00		353 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	224 700,00	0,00	224 700,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	7 295 000,00	7 295 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 361 700,00	2 361 700,00
Dépenses de fonctionnement – Total		7 859 200,00	9 656 700,00	17 515 900,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 515 900,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	2 271 100,00	2 321 100,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	400 000,00	0,00	400 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		748 000,00	748 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	2 673 386,94	0,00	2 673 386,94
204	Subventions d'équipement versées	1 491 365,32	0,00	1 491 365,32
21	Immobilisations corporelles (6)	19 961 653,63	500 000,00	20 461 653,63
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	6 267 169,90	0,00	6 267 169,90
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	0,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	982 100,00	2 850 000,00	3 832 100,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 224,21		50 224,21
Dépenses d'investissement – Total		31 925 900,00	6 369 100,00	38 295 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 295 000,00
---	----------------------

Annexe 7

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	44 000,00		44 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	329 800,00		329 800,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 000 000,00		10 000 000,00
74	Dotations et participations	1 225 000,00		1 225 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 848 000,00	0,00	2 848 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	3 019 100,00	3 069 100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	14 496 800,00	3 019 100,00	17 515 900,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 515 900,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	805 000,00	0,00	805 000,00
13	Subventions d'investissement	12 321 200,00	0,00	12 321 200,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	9 078 300,00	0,00	9 078 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	500 000,00	500 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	2 850 000,00	2 900 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 933 800,00	0,00	2 933 800,00
28	Amortissement des immobilisations		7 295 000,00	7 295 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		2 361 700,00	2 361 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	25 288 300,00	13 006 700,00	38 295 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	38 295 000,00
---	----------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 028 000,00	3 306 000,00	3 306 000,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	46 500,00	57 000,00	57 000,00
60612	Energie - Electricité	22 900,00	25 000,00	25 000,00
60622	Carburants	20 800,00	30 000,00	30 000,00
60623	Alimentation	10 400,00	10 000,00	10 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 100,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 300,00	3 400,00	3 400,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	10 400,00	10 000,00	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	1 127 000,00	1 286 300,00	1 286 300,00
6132	Locations immobilières	3 700,00	22 000,00	22 000,00
6135	Locations mobilières	20 800,00	18 000,00	18 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	41 500,00	55 000,00	55 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 500,00	5 000,00	5 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	920 000,00	920 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 400,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 400,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	950 000,00	198 300,00	198 300,00
6161	Multirisques	51 900,00	52 000,00	52 000,00
617	Etudes et recherches	3 100,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	10 400,00	10 200,00	10 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6188	Autres frais divers	10 400,00	10 500,00	10 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 600,00	3 600,00	3 600,00
6226	Honoraires	60 000,00	77 500,00	77 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	41 700,00	20 500,00	20 500,00
6231	Annonces et insertions	25 400,00	23 000,00	23 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	11 000,00	11 000,00
6233	Foires et expositions	5 000,00	40 000,00	40 000,00
6237	Publications	85 200,00	45 000,00	45 000,00
6238	Divers	31 000,00	28 000,00	28 000,00
6251	Voyages et déplacements	15 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	15 000,00	15 000,00
6257	Réceptions	62 300,00	60 000,00	60 000,00
6261	Frais d'affranchissement	44 600,00	38 000,00	38 000,00
6262	Frais de télécommunications	41 000,00	25 000,00	25 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	50 400,00	50 100,00	50 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	36 400,00	36 000,00	36 000,00
6288	Autres services extérieurs	100 800,00	35 700,00	35 700,00
63512	Taxes foncières	10 400,00	1 500,00	1 500,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	400,00	400,00
6358	Autres droits	500,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 200,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 420 000,00	2 625 000,00	2 625 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 200,00	6 635,33	6 635,33
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	24 700,00	27 166,82	27 166,82
64111	Rémunération principale titulaires	1 189 300,00	1 118 107,34	1 118 107,34
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	19 300,00	23 310,29	23 310,29
64118	Autres indemnités titulaires	353 400,00	370 566,12	370 566,12
64131	Rémunérations non tit.	150 500,00	230 985,69	230 985,69
64138	Autres indemnités non tit.	28 700,00	40 285,65	40 285,65
64162	Emplois d'avenir	2 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	1 100,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	15 000,00	22 439,36	22 439,36
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	231 400,00	268 332,27	268 332,27
6453	Cotisations aux caisses de retraites	301 500,00	342 439,34	342 439,34
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 900,00	10 886,30	10 886,30
6455	Cotisations pour assurance du personnel	59 000,00	62 000,00	62 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 000,00	1 701,06	1 701,06
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	25 000,00	25 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	57 144,43	57 144,43
6488	Autres charges	8 500,00	5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
7398	Reverst., restituit° et prélèvt divers	1 300 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	303 000,00	353 500,00	353 500,00
6531	Indemnités	83 000,00	120 000,00	120 000,00

Annexe 7

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6532	Frais de mission	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	12 000,00	12 000,00
6535	Formation	17 000,00	15 000,00	15 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65733	Subv. fonct. Départements	50 000,00	50 000,00	50 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	85 000,00	78 000,00	78 000,00
65888	Autres	42 000,00	57 500,00	57 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 051 000,00	7 484 500,00	7 484 500,00
66	Charges financières (b)	70 000,00	100 000,00	100 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	60 000,00	70 000,00	70 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6688	Autres	0,00	20 000,00	20 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	293 500,00	224 700,00	224 700,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0,00	124 700,00	124 700,00
678	Autres charges exceptionnelles	193 500,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 464 500,00	7 859 200,00	7 859 200,00
023	Virement à la section d'investissement	3 182 500,00	2 361 700,00	2 361 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	6 719 000,00	7 295 000,00	7 295 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	6 719 000,00	7 295 000,00	7 295 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 901 500,00	9 656 700,00	9 656 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 901 500,00	9 656 700,00	9 656 700,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 366 000,00	17 515 900,00	17 515 900,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 515 900,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	30 000,00	44 000,00	44 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	26 000,00	5 000,00	5 000,00
6459	Remboursst charges SS et prévoyance	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6479	Remboursst sur autres charges sociales	0,00	35 000,00	35 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	364 000,00	329 800,00	329 800,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	313 000,00	267 300,00	267 300,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 000,00	42 500,00	42 500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	50 000,00	20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes	11 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	11 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
74	Dotations et participations	1 163 000,00	1 225 000,00	1 225 000,00
74748	Participat° Autres communes	1 038 000,00	1 046 000,00	1 046 000,00
74758	Participat° Autres groupements	125 000,00	179 000,00	179 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 358 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	2 358 000,00	2 848 000,00	2 848 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		14 915 000,00	14 446 800,00	14 446 800,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	45 000,00	45 000,00	45 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		14 965 000,00	14 496 800,00	14 496 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 401 000,00	3 019 100,00	3 019 100,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	708 000,00	748 000,00	748 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 693 000,00	2 271 100,00	2 271 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 401 000,00	3 019 100,00	3 019 100,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 366 000,00	17 515 900,00	17 515 900,00

+		0,00
RESTES A REALISER N-1 (10)		
+		0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		
=		17 515 900,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 7

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 574 500,00	2 673 386,94	2 673 386,94
2031	Frais d'études	1 110 000,00	2 161 886,94	2 161 886,94
2033	Frais d'insertion	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	454 500,00	501 500,00	501 500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 910 220,02	1 491 365,32	1 491 365,32
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	1 500 220,02	1 282 065,32	1 282 065,32
20422	Privé : Bâtiments, installations	410 000,00	209 300,00	209 300,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	19 227 548,90	19 961 653,63	19 961 653,63
2135	Installations générales, agencements	100 000,00	50 000,00	50 000,00
21534	Réseaux d'électrification	19 082 548,90	19 821 653,63	19 821 653,63
21538	Autres réseaux	0,00	50 000,00	50 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	25 000,00	20 000,00	20 000,00
2184	Mobilier	20 000,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 490 231,08	6 267 169,90	6 267 169,90
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 055 514,31	1 425 988,30	1 425 988,30
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	4 334 716,77	4 741 181,60	4 741 181,60
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'équipement		28 202 500,00	30 393 575,79	30 393 575,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	50 000,00	50 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	50 000,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	400 000,00	400 000,00
1641	Emprunts en euros	100 000,00	400 000,00	400 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	50 000,00	50 000,00
261	Titres de participation	50 000,00	50 000,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	901 000,00	982 100,00	982 100,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	725 000,00	700 000,00	700 000,00
276348	Créance Autres communes	176 000,00	282 100,00	282 100,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	50 224,21	50 224,21
Total des dépenses financières		1 151 000,00	1 532 324,21	1 532 324,21
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		29 353 500,00	31 925 900,00	31 925 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	2 401 000,00	3 019 100,00	3 019 100,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	2 401 000,00	3 019 100,00	3 019 100,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	2 500,00	3 470,00	3 470,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	739 600,00	937 270,00	937 270,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres grouppts	72 400,00	130 680,00	130 680,00
13918	Autres subventions d'équipement	878 500,00	1 199 680,00	1 199 680,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	708 000,00	748 000,00	748 000,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 500 000,00	3 350 000,00	3 350 000,00
21534	Réseaux d'électrification	500 000,00	500 000,00	500 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	3 000 000,00	2 850 000,00	2 850 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 901 000,00	6 369 100,00	6 369 100,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		35 254 500,00	38 295 000,00	38 295 000,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)				0,00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				38 295 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 199 000,00	12 321 200,00	12 321 200,00
13148	Subv. transf. Autres communes	4 960 922,84	3 974 722,46	3 974 722,46
1318	Autres subventions d'équipement transf.	6 238 077,16	8 346 477,54	8 346 477,54
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 767 000,00	9 078 300,00	9 078 300,00
1641	Emprunts en euros	6 767 000,00	9 078 300,00	9 078 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	100 000,00	100 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes d'équipement		18 116 000,00	21 549 500,00	21 549 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	670 000,00	805 000,00	805 000,00
10222	FCTVA	670 000,00	805 000,00	805 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 067 000,00	2 933 800,00	2 933 800,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	3 000 000,00	2 850 000,00	2 850 000,00
276348	Créance Autres communes	37 000,00	53 800,00	53 800,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	30 000,00	30 000,00	30 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 737 000,00	3 738 800,00	3 738 800,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		21 853 000,00	25 288 300,00	25 288 300,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 182 500,00	2 361 700,00	2 361 700,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	6 719 000,00	7 295 000,00	7 295 000,00
28031	Frais d'études	20 400,00	79 000,00	79 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	5 000,00	5 000,00
28041482	Subv. Cne : Bâtiments, installations	636 000,00	660 000,00	660 000,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	48 100,00	55 000,00	55 000,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	11 000,00	11 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	12 500,00	16 000,00	16 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	400,00	1 000,00	1 000,00
28051	Concessions et droits similaires	154 300,00	98 000,00	98 000,00
281311	Hôtel de ville	62 800,00	61 000,00	61 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	108 500,00	117 000,00	117 000,00
28152	Installations de voirie	400,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	5 222 700,00	5 480 000,00	5 480 000,00
281538	Autres réseaux	3 400,00	4 000,00	4 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	139 500,00	140 000,00	140 000,00
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	238 300,00	530 000,00	530 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	200,00	1 000,00	1 000,00
28182	Matériel de transport	800,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	48 600,00	29 000,00	29 000,00
28184	Mobilier	9 300,00	7 000,00	7 000,00
28188	Autres immo. corporelles	1 800,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 901 500,00	9 656 700,00	9 656 700,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 500 000,00	3 350 000,00	3 350 000,00
2031	Frais d'études	500 000,00	500 000,00	500 000,00
21534	Réseaux d'électrification	3 000 000,00	2 850 000,00	2 850 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		13 401 500,00	13 006 700,00	13 006 700,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		35 254 500,00	38 295 000,00	38 295 000,00

+

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	IV
												A1
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	50 224	3 500 000	0	0	0	0	0	0	0	5 872 738	22 502 938	31 925 900
- Equipements municipaux (2)		2 350 000	0	0	0	0	0	0	0	5 316 883	21 235 327	28 902 210
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	555 855	935 511	1 491 365
- Opérations financières	50 224											50 224
Dépenses d'ordre	3 019 100											6 369 100
Total dépenses de l'exercice	3 069 324	3 500 000	0	0	0	0	0	0	0	6 372 738	25 352 938	38 295 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	3 069 324	3 500 000	0	0	0	0	0	0	0	6 372 738	25 352 938	38 295 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	9 656 700	9 253 369	0	0	0	0	0	0	0	2 641 521	16 743 410	38 295 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	9 656 700	9 253 369	0	0	0	0	0	0	0	2 641 521	16 743 410	38 295 000

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	9 706 700	2 881 088	0	2 311 610	2 616 501	17 515 900						
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	9 706 700	2 881 088	0	2 311 610	2 616 501	17 515 900						
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 019 100	192 800	0	1 925 000	12 379 000	17 515 900						
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	3 019 100	192 800	0	1 925 000	12 379 000	17 515 900						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
2019900800Y-10/07/19-09/07/20 2020900709F-10/07/20-09/07/21	13/06/2019 23/06/2020	0,00 3 500 000,00	9 242 000,00 690 000,00	4 289,60 55,61	9 242 000,00 0,00	0,00 690 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		3 500 000,00	9 932 000,00	4 315,21	9 242 000,00	690 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					8 000 000,00									
164.1 Emprunts en euros (total)					4 500 000,00									
	La Banque Postale				4 000 000,00	F			0,000		T	C	N	A-1
	Crédit Agricole				500 000,00	F			0,000		S	C	N	A-1
164.3 Emprunts en devises (total)					0,00									
164.41 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					3 500 000,00									
	Crédit Coopératif				2 000 000,00	F			0,000		T	C	N	A-1
	Crédit Agricole				1 500 000,00	F			0,000		S	C	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
167.1 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
167.2 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
167.5 Dettes pour MEIP et PPP (total)					0,00									
167.6 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00									
167.8 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					8 000 000,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Annexe 7

IV – ANNEXES											IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											A2.2	
A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 900 000,00					0,00	59 500,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 400 000,00					0,00	34 000,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	3 900 000,00	20,00		F	0,760	0,00	30 000,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	500 000,00	20,00		F	0,780	0,00	4 000,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		3 500 000,00					0,00	25 500,00	0,00	0,00
Montants à consolider avant la fin du 1er trimestre 2021	N	0,00	A-1	2 000 000,00	20,00		F	0,670	0,00	13 500,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	1 500 000,00	20,00		F	0,780	0,00	12 000,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		7 900 000,00					0,00	59 500,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A2.4
A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swapfon)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2015-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subv. d'équipement finançant des biens mobiliers, matériels, études	5	
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences (matériel informatique), frais d'études	3	17/12/2002
L	Terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Agencements et aménagements de terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Constructions (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Matériel de transport	4	17/12/2002
L	Matériel de bureau et matériel informatique	3	17/12/2002
L	Mobilier	10	17/12/2002
L	Ouvrages d'électricité	30	13/12/2011
L	Patrimoine d'éclairage public	25	05/04/2012
L	Patrimoine d'éclairage public (précisions comptables)	25	10/10/2013
L	Patrimoine des bornes de charge pour véhicule électriques et hydrides	20	10/10/2013
L	Installations de voirie	5	11/09/2014
L	Subventions reçues	20	15/12/2015
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées avant le 01/01/2016	15	13/12/2016
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées après le 01/01/2016	30	13/12/2016

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 721 324,21	I 2 721 324,21
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		400 000,00	400 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	400 000,00	400 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 321 324,21	2 321 324,21
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	2 271 100,00	2 271 100,00
020	Dépenses imprévues	50 224,21	50 224,21

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 721 324,21	0,00	0,00	2 721 324,21

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		13 395 500,00	13 395 500,00
Ressources propres externes de l'année (a)		3 738 800,00	3 738 800,00
10222	FCTVA	805 000,00	805 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	2 850 000,00	2 850 000,00
276348	Créance Autres communes	53 800,00	53 800,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	30 000,00	30 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		9 656 700,00	9 656 700,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	79 000,00	79 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	5 000,00	5 000,00
28041482	Subv. Cne : Bâtiments, installations	660 000,00	660 000,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	55 000,00	55 000,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	11 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	16 000,00	16 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	1 000,00	1 000,00
28051	Concessions et droits similaires	98 000,00	98 000,00
281311	Hôtel de ville	61 000,00	61 000,00
28135	Installations générales, agencements, ...	117 000,00	117 000,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	5 480 000,00	5 480 000,00
281538	Autres réseaux	4 000,00	4 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	140 000,00	140 000,00
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	530 000,00	530 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 000,00	1 000,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	29 000,00	29 000,00
28184	Mobilier	7 000,00	7 000,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	1 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 361 700,00	2 361 700,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
---------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	----------

Annexe 7

Total ressources propres disponibles	13 395 500,00	0,00	0,00	0,00	13 395 500,00
---	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 721 324,21
Ressources propres disponibles	IV	13 395 500,00
Solde	V = IV – II (6)	10 674 175,79

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					944 750,10	944 750,10	476 901,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					944 750,10	944 750,10	476 901,00
2014	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 348-2014	SOREGIES	5	A	87 182,00	87 182,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 680-2016	SOREGIES	5	A	21 424,00	21 424,00	21 424,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 1333-2016	SOREGIES	5	A	46 947,00	46 947,00	46 947,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 1592-2017	SOREGIES	5	A	36 567,00	36 567,00	36 567,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 989-2017	SOREGIES	5	A	15 404,00	15 404,00	15 404,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - MOSNES - 1340-2016	SOREGIES	5	A	49 676,00	49 676,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-BENOIT-LA-FORET - 1528-2017	SOREGIES	5	A	50 090,00	50 090,00	50 090,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ROCH - 1012-2017	SOREGIES	5	A	17 604,00	17 604,00	17 604,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - THIZAY - 487-2017	SOREGIES	5	A	22 866,00	22 866,00	22 866,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1584-2017	SOREGIES	5	A	27 429,00	27 429,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ANTOGNY-LE-TILLAC - 1108-2018	SOREGIES	5	A	29 411,00	29 411,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1343-2018	SOREGIES	5	A	7 653,00	7 653,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1760-2018	SOREGIES	5	A	30 732,00	30 732,00	30 732,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 2262-2017	SOREGIES	5	A	53 011,00	53 011,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHEILLE - 1049-2017	SOREGIES	5	A	6 867,00	6 867,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CINAIS - EN ETUDES	SOREGIES	5	A	32 278,00	32 278,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CLERE-LES-PINS - 1775-2018	SOREGIES	5	A	17 000,00	17 000,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1774-2018	SOREGIES	5	A	23 169,00	23 169,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1048-2018	SOREGIES	5	A	22 985,00	22 985,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - DRACHE - 558-2018	SOREGIES	5	A	15 680,00	15 680,00	15 680,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GENILLE - 861-2017	SOREGIES	5	A	16 533,00	16 533,00	16 533,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GIZEUX - 1187-2018	SOREGIES	5	A	12 736,00	12 736,00	12 736,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LA CELLE-SAINT-AVANT - 1351-2018	GRDF	5	A	16 135,00	16 135,00	16 135,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LERNE - 1627-2017	SOREGIES	5	A	5 916,00	5 916,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 599-2013	SOREGIES	5	A	11 623,10	11 623,10	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - PARCAY-SUR-VIENNE - 1052-2017	SOREGIES	5	A	21 289,00	21 289,00	21 289,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ROUZIERES-DE-TOURAINE - 1448-2018	SOREGIES	5	A	7 084,00	7 084,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1109-2018	SOREGIES	5	A	6 794,00	6 794,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1259-2019	SOREGIES	5	A	5 342,00	5 342,00	5 342,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 2012-2018	SOREGIES	5	A	2 108,00	2 108,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1567-2017	SOREGIES	5	A	25 498,00	25 498,00	0,00

Annexe 7

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AMBILLOU - 988-2019	SOREGIES	5	A	5 647,00	5 647,00	5 647,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AUTRECHE - 1480-2018	SOREGIES	5	A	55 531,00	55 531,00	55 531,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AUTRECHE - 1190-2019	SOREGIES	5	A	24 736,00	24 736,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 420-2019	SOREGIES	5	A	30 798,00	30 798,00	30 798,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1163-2019	SOREGIES	5	A	8 321,00	8 321,00	8 321,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1189-2019	SOREGIES	5	A	2 419,00	2 419,00	2 419,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 1506-2019	SOREGIES	5	A	15 815,00	15 815,00	15 815,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 1490-2018	SOREGIES	5	A	29 021,00	29 021,00	29 021,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS - 1773-2018	SOREGIES	5	A	27 429,00	27 429,00	0,00
TOTAL					944 750,10	944 750,10	476 901,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					453 861,83	373 010,50	53 711,51
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 209-2012	FRANCUEIL	5	A	11 919,00	9 535,80	2 383,30
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 496-2012	SONZAY	5	A	11 722,50	4 689,00	2 344,50
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 600-2013	CRAVANT-LES-COTEAUX	5	A	10 262,40	4 104,96	2 052,48
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 602-2013	NOUANS-LES-FONTAINES	5	A	7 139,10	2 855,64	1 427,82
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 603-2013	RESTIGNE	5	A	14 389,50	5 442,20	2 721,10
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1198-2014	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	5	A	4 237,80	1 695,12	847,56
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 348-2014	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	26 154,60	26 154,60	0,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1199-2014	HUISMES	5	A	1 690,50	1 352,40	338,10
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1201-2014	LIGRE	5	A	9 692,70	3 877,08	1 938,54
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1180-2014	MANTHELAN	5	A	7 206,00	2 882,40	1 441,20
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1579-2015	AVOINE	5	A	28 615,50	11 446,20	5 723,10
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 398-2015	CHARENTILLY	5	A	8 388,60	3 355,44	1 677,72
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 103-2011	NOIZAY	5	A	15 475,20	12 380,16	3 095,04
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 680-2016	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	6 427,20	6 427,20	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 380-2016	LES-HERMITES	5	A	10 539,00	8 431,20	2 107,80
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 677-2016	NOUZILLY	5	A	11 155,03	4 462,00	2 231,01
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1012-2017	SAINT ROCH	5	A	5 281,20	5 281,20	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 492-2016	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	2 988,00	2 390,40	597,60
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1333-2016	THILOUZE	5	A	14 084,10	14 084,10	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1592-2017	FRANCUEIL	5	A	10 970,10	10 970,10	2 194,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1050-2017	LERNE	5	A	7 457,10	5 965,68	1 491,42
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 989-2017	LES-HERMITES	5	A	4 621,20	4 621,20	924,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1340-2016	MOSNES	5	A	14 902,80	14 902,80	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1051-2017	RESTIGNE	5	A	6 548,10	4 630,32	1 157,58
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 940-2017	RICHELIEU	5	A	3 221,70	2 577,36	644,34
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1624-2016	ROUZIERS-DE-TOURAINES	5	A	1 384,80	1 107,84	276,96
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1528-2017	SAINT-BENOIT-LA-FORET	5	A	15 027,00	15 027,00	3 005,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 487-2017	THIZAY	5	A	6 859,80	6 859,80	0,00

Annexe 7

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1108-2018	ANTOGNY-LE-TILLAC	5	A	8 823,30	8 823,30	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1343-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	2 295,10	2 295,10	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1760-2018	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	9 219,60	9 219,60	1 844,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2262-2017	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	15 903,30	15 903,30	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1049-2017	CHEILLE	5	A	2 060,10	2 060,10	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ -	CINAI	5	A	9 683,40	9 683,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1775-2018	CLERE-LES-PINS	5	A	5 100,00	5 100,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1774-2018	CONTINVOIR	5	A	6 950,70	6 950,70	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1048-2018	CONTINVOIR	5	A	6 895,50	6 895,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 558-2018	DRACHE	5	A	4 704,00	4 704,00	941,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 861-2017	GENILLE	5	A	4 959,90	4 959,90	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1187-2018	GIZEUX	5	A	3 820,80	3 820,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1351-2018	LA CELLE-SAINT-AVANT	5	A	4 840,50	4 840,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1627-2017	LERNE	5	A	1 774,80	1 774,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 599-2013	NEUVY-LE-ROI	5	A	4 744,50	4 744,50	949,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1052-2017	PARCAY-SUR-VIENNE	5	A	6 386,70	6 386,70	1 277,34
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1448-2018	ROUZIERES-DE-TOURAIN	5	A	2 125,20	2 125,20	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1109-2018	SONZAY	5	A	2 038,20	2 038,20	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1259-2019	SONZAY	5	A	1 602,60	1 602,60	321,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1567-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	7 649,40	7 649,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2012-2018	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	632,40	632,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1584-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 988-2019	AMBILLOU	5	A	1 694,10	1 694,10	339,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1190-2019	AUTRECHE	5	A	7 312,80	7 312,80	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1480-2018	AUTRECHE	5	A	16 659,30	16 659,30	3 332,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 420-2019	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	9 239,40	9 239,40	1 848,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1163-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	2 496,30	2 496,30	499,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1189-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	725,70	725,70	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1490-2018	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	8 706,30	8 706,30	1 741,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1773-2018	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					453 861,83	373 010,50	53 711,51

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
2041482/2041574		Elec-FdC-2017	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	1 813,65
2041482/2041575		Elec-FdC-2018	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	10 158,24
2041482/2041576		Elec-FdC-2019	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	64 505,65
2041482/2041577		Elec-FdC-2020	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	134 733,04
2041482/2041578		Elec-FdC-2021	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	50 000,00
2041482/2041579		EP-FdC-2017	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	2 980,00
2041482/2041580		EP-FdC-2018	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	86 557,82
2041482/2041581		EP-FdC-2019	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	274 850,23
2041482/2041582		EP-FdC-2020	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	191 466,69
2041482/2041582		Programme Sobriété Energétique	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	425 000,00
2041482/2041582		Véhicules Electriques	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	40 000,00
20422		Subventions équilibre GAZ (part SIEIL)	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	209 300,00
FONCTIONNEMENT					
657358		Subvention 2021	Syndicat des Cavités Souterraines	Etablissement de droit public	15 000,00
6574		Subvention 2021	Amicale du SIEIL	Association	3 000,00
6574		Subvention 2021	Agence Locale de l'Energie 37	Association	60 000,00
6574		Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	Conseil Départemental 37	Département	50 000,00
6574		Subvention 2021	Coopération décentralisée	Association	15 000,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
Elec-Tx Réseaux-2016	19 779 610,99	0,00	19 779 610,99	19 779 610,99	0,00	0,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2017	21 276 899,89	0,00	21 276 899,89	21 276 899,89	0,00	0,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2018	19 774 850,22	0,00	19 774 850,22	19 564 882,78	209 967,44	0,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2019	20 048 000,00	0,00	20 048 000,00	14 096 986,40	5 951 013,60	0,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2020	19 777 000,00	0,00	19 777 000,00	4 607 054,02	7 777 945,98	7 392 000,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2021	0,00	19 000 000,00	19 000 000,00	0,00	6 599 900,00	6 200 300,00	6 199 800,00
Elec-FdC-2016	159 815,68	0,00	159 815,68	159 815,68	0,00	0,00	0,00
Elec-FdC-2017	221 694,98	0,00	221 694,98	219 881,33	1 813,65	0,00	0,00
Elec-FdC-2018	209 898,60	0,00	209 898,60	199 740,36	10 158,24	0,00	0,00
Elec-FdC-2019	250 000,00	0,00	250 000,00	185 494,35	64 505,65	0,00	0,00
Elec-FdC-2020	250 000,00	0,00	250 000,00	67 266,96	134 733,04	48 000,00	0,00
Elec-FdC-2021	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	50 000,00	87 500,00	112 500,00
EP-Tx Réseaux-2016	4 093 350,74	0,00	4 093 350,74	4 089 628,28	3 722,46	0,00	0,00
EP-Tx Réseaux-2017	4 291 459,33	0,00	4 291 459,33	4 265 866,78	25 592,55	0,00	0,00
EP-Tx Réseaux-2018	5 400 000,00	0,00	5 400 000,00	4 623 830,81	776 169,19	0,00	0,00
EP-Tx Réseaux-2019	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00	3 247 131,65	1 352 868,35	0,00	0,00
EP-Tx Réseaux-2020	3 920 000,00	0,00	3 920 000,00	652 662,75	1 989 530,90	1 277 806,35	0,00
EP-Tx Réseaux-2021	0,00	3 900 000,00	3 900 000,00	0,00	1 019 000,00	2 309 000,00	572 000,00
EP-FdC-2016	675 791,03	0,00	675 791,03	675 791,03	0,00	0,00	0,00
EP-FdC-2017	785 970,11	0,00	785 970,11	782 990,11	2 980,00	0,00	0,00
EP-FdC-2018	794 711,23	0,00	794 711,23	708 153,41	86 557,82	0,00	0,00
EP-FdC-2019	478 500,00	0,00	478 500,00	203 649,77	274 850,23	0,00	0,00
EP-FdC-2020	340 000,00	0,00	340 000,00	29 533,31	191 466,69	119 000,00	0,00
Projet METHYCENTRE	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	600 000,00	50 000,00	0,00	400 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

IV – ANNEXES

IV	
C1	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTI (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		21,00	1,40	22,40	20,40	0,00	20,40
Adjoints administratifs	C	9,00	0,00	9,00	7,00	0,00	7,00
Adjoints administratifs principal 2nde classe	C	4,00	0,80	4,80	4,80	0,00	4,80
Attachés	A	3,00	0,60	3,60	3,60	0,00	3,60
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteurs	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteurs principal 2nde classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		29,90	0,90	29,90	19,90	7,00	26,90
Adjoints technique	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Adjoints technique principal 2nde classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agents de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agents de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	2,00	0,90	2,90	2,90	0,00	2,90
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Techniciens	B	12,00	0,00	12,00	3,00	7,00	10,00
Techniciens principal 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		50,00	2,30	52,30	40,30	7,00	47,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

Annexe 7

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2021

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				305 800,00		
Techniciens	B	TECH		220 000,00	3-2	CDD
Techniciens	B	TECH		85 800,00	3-3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				305 800,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PLU : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa ; accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2ème alinéa ; accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3-5 : article 35 travailleurs handicapés catégorie C.

10 : article 10 ; recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 ; recrutements sur des postes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'états.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex. : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
13/10/2011 -	EnerSIEIL (détention au 07/02/2020)	SAEML EnerSIEIL	Société anonyme d'économie mixte locale	3 650 000,00
27/03/2018 -	SPL - (création le 27/03/2018 - SIEIL/SIDELC)	SPL	Société Publique Locale	19 000,00
28/11/2019 -	SEM Régionale de Tiers Financement Direct	SEM REGIONALE REL	Société d'économie Mixte	50 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE	01/01/2019	2018-92 - 11/12/2018	20007654500025		Oui

FINANCES

COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE PCRS

Annexe 8

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	35,64	Dotations	
Terrains		Fonds globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles	606,95	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	606,95	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	642,59	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	
Créances	281,45	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	850,00
Disponibilités	81,42	Fournisseurs	9,49
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	145,96
TOTAL ACTIF CIRCULANT	362,86	Total dettes à court terme	155,45
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	1 005,45
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	1 005,45	TOTAL PASSIF	1 005,45

66401 - PCRS plan corps rue simplifié
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	478 949,46	304 000,00	782 949,46
Titres de recettes émis (b)	67 678,00	276 329,22	344 007,22
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	67 678,00	276 329,22	344 007,22
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	478 949,46	304 000,00	782 949,46
Mandats émis (f)	68 515,22	276 329,22	344 844,44
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	68 515,22	276 329,22	344 844,44
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	837,22		837,22

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PCRS plan corps rue simplifié					
Investissement	208 249,46		-837,22		207 412,24
Fonctionnement					
Sous-Total	208 249,46		-837,22		207 412,24
TOTAL III	208 249,46		-837,22		207 412,24
TOTAL I + II + III	208 249,46		-837,22		207 412,24

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF

2020 - BUDGET ANNEXE PCRS

Annexe 9

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007654500025	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune + 3500 habitants SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 37

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	16
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	19
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	20
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	21
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	24
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	25
A8.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	26
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

Annexe 9

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

Annexe 9

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	276 329,22	G	276 329,22	G-A	0,00
	Section d'investissement	B	68 515,22	H	67 678,00	H-B	-837,22

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	208 249,46 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	344 844,44 A+B+C+D	Q=	552 256,68 G+H+I+J	=Q-P	207 412,24

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	276 329,22	= G+H+K	276 329,22	0,00	
	Section d'investissement	= B+D+F	68 515,22	= H+J+L	275 927,46	207 412,24	
	TOTAL CUMULE	=	344 844,44 A+B+C+D+E+F	=	552 256,68 G+H+I+J+K+L	207 412,24	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00

Annexe 9

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45810	Opération pour compte de tiers n° 0 - DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (3)	0,00	0,00
45820	Opération pour compte de tiers n° 0 - RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (3)	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Annexe 9

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	60 000,00	53 977,49	0,00	0,00	6 022,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	150 000,00	141 537,98	0,00	0,00	8 462,02
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
Total des dépenses de gestion courante		212 500,00	195 515,47	0,00	0,00	16 984,53
66	Charges financières	11 800,00	11 770,00	0,00	0,00	30,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	1 365,75	0,00	0,00	8 634,25
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		236 300,00	208 651,22	0,00	0,00	27 648,78
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	67 700,00	67 678,00			22,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		67 700,00	67 678,00			22,00
TOTAL		304 000,00	276 329,22	0,00	0,00	27 670,78
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	21 000,00	34 795,95	0,00	0,00	-13 795,95
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		21 000,00	34 795,95	0,00	0,00	-13 795,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	283 000,00	241 533,27	0,00	0,00	41 466,73
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		304 000,00	276 329,22	0,00	0,00	27 670,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		304 000,00	276 329,22	0,00	0,00	27 670,78
Pour information		0,00				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	96 675,00	1 848,54	0,00	94 826,46
21	Immobilisations corporelles	94 725,00	0,00	0,00	94 725,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	191 400,00	1 848,54	0,00	189 551,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	66 666,68	0,00	33,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	17 849,46			
	Total des dépenses financières	84 549,46	66 666,68	0,00	17 882,78
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	475 949,46	68 515,22	0,00	407 434,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	3 000,00	0,00		3 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 000,00	0,00		3 000,00
	TOTAL	478 949,46	68 515,22	0,00	410 434,24
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	67 700,00	67 678,00		22,00
041	Opérations patrimoniales (2)	3 000,00	0,00		3 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	70 700,00	67 678,00		3 022,00
	TOTAL	270 700,00	67 678,00	0,00	203 022,00
	Pour information	208 249,46			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Annexe 9

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	53 977,49		53 977,49
012	Charges de personnel, frais assimilés	141 537,98		141 537,98
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	11 770,00	0,00	11 770,00
67	Charges exceptionnelles	1 365,75	0,00	1 365,75
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	67 678,00	67 678,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	208 651,22	67 678,00	276 329,22

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	276 329,22
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	66 666,68	0,00	66 666,68
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 848,54	0,00	1 848,54
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	68 515,22	0,00	68 515,22

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	68 515,22
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	34 795,95		34 795,95
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	241 533,27	0,00	241 533,27
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	276 329,22	0,00	276 329,22

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	276 329,22
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		67 678,00	67 678,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	67 678,00	67 678,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	208 249,46
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	275 927,46
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Annexe 9

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	60 000,00	53 977,49	0,00	0,00	6 022,51
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	152,00	0,00	0,00	-152,00
6066	Carburants	15 300,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
611	Sous-traitance générale	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	446,70	0,00	0,00	553,30
6156	Maintenance	28 200,00	43 680,32	0,00	0,00	-15 480,32
618	Divers	0,00	210,10	0,00	0,00	-210,10
6287	Remboursements de frais	0,00	9 488,37	0,00	0,00	-9 488,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	150 000,00	141 537,98	0,00	0,00	8 462,02
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	150 000,00	141 537,98	0,00	0,00	8 462,02
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		212 500,00	195 515,47	0,00	0,00	16 984,53
66	Charges financières (b) (5)	11 800,00	11 770,00	0,00	0,00	30,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 800,00	11 770,00	0,00	0,00	30,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	1 365,75	0,00	0,00	8 634,25
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	1 365,75	0,00	0,00	-1 365,75
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	2 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		236 300,00	208 651,22	0,00	0,00	27 648,78
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	67 700,00	67 678,00			22,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	67 700,00	67 678,00			22,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		67 700,00	67 678,00			22,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		67 700,00	67 678,00			22,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		304 000,00	276 329,22	0,00	0,00	27 670,78
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	21 000,00	34 795,95	0,00	0,00	-13 795,95
706	Prestations de services	21 000,00	34 795,95	0,00	0,00	-13 795,95
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		21 000,00	34 795,95	0,00	0,00	-13 795,95
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	283 000,00	241 533,27	0,00	0,00	41 466,73
774	Subventions exceptionnelles	0,00	241 533,27	0,00	0,00	-241 533,27
778	Autres produits exceptionnels	283 000,00	0,00	0,00	0,00	283 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		304 000,00	276 329,22	0,00	0,00	27 670,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		304 000,00	276 329,22	0,00	0,00	27 670,78
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Annexe 9

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	96 675,00	1 848,54	0,00	94 826,46
2051	Concessions et droits assimilés	96 675,00	1 848,54	0,00	94 826,46
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	94 725,00	0,00	0,00	94 725,00
2183	Matériel de bureau et informatique	94 725,00	0,00	0,00	94 725,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		191 400,00	1 848,54	0,00	189 551,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	66 666,68	0,00	33,32
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 666,68	0,00	33,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	17 849,46			
Total des dépenses financières		84 549,46	66 666,68	0,00	17 882,78
45810	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (4)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		475 949,46	68 515,22	0,00	407 434,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	3 000,00	0,00		3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	0,00		3 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 000,00	0,00		3 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		478 949,46	68 515,22	0,00	410 434,24
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45820	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (3)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	67 700,00	67 678,00		22,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	13 600,00	11 263,00		2 337,00
28182	Matériel de transport	2 200,00	2 154,00		46,00
28183	Matériel de bureau et informatique	9 300,00	11 836,00		-2 536,00
28184	Mobilier	600,00	523,00		77,00
28188	Autres	42 000,00	41 902,00		98,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		67 700,00	67 678,00		22,00
041	Opérations patrimoniales (6)	3 000,00	0,00		3 000,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	0,00		3 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		70 700,00	67 678,00		3 022,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		270 700,00	67 678,00	0,00	203 022,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		208 249,46			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Annexe 9

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 000 000,00										
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00										
1643 Emprunts en devises (total)	Caisse Française de Financement (Banque Postale)				1 000 000,00	F		0,000	1,320		T	C	N	A-1	
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					1 000 000,00										

Annexe 9

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2020

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SYNDICAT ENERGIE INDRÉ-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2020

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
					Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)		0,00		849 999,97					66 666,68	11 770,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		849 999,97					66 666,68	11 770,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)	N	0,00	A-1	849 999,97	12,74	F	0,000		66 666,68	11 770,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		849 999,97					66 666,68	11 770,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire [OCB]10/15077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2020

IV – ANNEXES											IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX											A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

SYNDICAT ENERGIE INDRÉ-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - CA - 2020

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A1.4
A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	849 999,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Annexe 9

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2018-12-11

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel dédié à l'activité du PCRS	15	11/12/2018
L	Matériel de transport	10	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018
L	Logiciels et le matériel informatique	5	11/12/2018
L	Etudes	5	11/12/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		84 549,46	I 66 666,68
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		66 700,00	66 666,68
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 666,68
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		17 849,46	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	17 849,46	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	66 666,68	0,00	0,00	66 666,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Annexe 9

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		67 700,00	67 678,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		67 700,00	67 678,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	13 600,00	11 263,00
28182	Matériel de transport	2 200,00	2 154,00
28183	Matériel de bureau et informatique	9 300,00	11 836,00
28184	Mobilier	600,00	523,00
28188	Autres	42 000,00	41 902,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	67 678,00	0,00	208 249,46	0,00	275 927,46

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	66 666,68
Ressources propres disponibles	275 927,46
Solde	V = IV – II (3) 209 260,78

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
14/08/2020	PROJET PORTAIL CHANTIER & PCR ANNEE 2020	1 848,54	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		1 848,54	0,00	

Annexe 9

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Ingénieur Principal	A	1	68 500,00
Techniciens	C	2	73 000,00
TOTAL GENERAL		3	141 500,00

Annexe 9

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
(2) L'assemblée délibérante étant : .

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE PCRS

Annexe 10

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007654500025	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune + 3500 habitants SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 37

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Annexe 10

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	317 700,00	317 700,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		317 700,00	317 700,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	478 462,24	271 050,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 207 412,24
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		478 462,24	478 462,24

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	796 162,24	796 162,24
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	60 000,00	0,00	63 000,00	63 000,00	63 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	235 000,00	0,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des dépenses de gestion des services		297 500,00	0,00	229 500,00	229 500,00	229 500,00
66	Charges financières	11 800,00	0,00	10 900,00	10 900,00	10 900,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00		2 250,00	2 250,00	2 250,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		313 800,00	0,00	249 650,00	249 650,00	249 650,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	73 300,00		68 050,00	68 050,00	68 050,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		73 300,00		68 050,00	68 050,00	68 050,00
TOTAL		387 100,00	0,00	317 700,00	317 700,00	317 700,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	317 700,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	120 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	73 600,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		193 600,00	0,00	193 000,00	193 000,00	193 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	193 500,00	0,00	124 700,00	124 700,00	124 700,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		387 100,00	0,00	317 700,00	317 700,00	317 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		387 100,00	0,00	317 700,00	317 700,00	317 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	317 700,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	68 050,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Annexe 10

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	1 600,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 600,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00	66 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		18 762,24	18 762,24	18 762,24
	Total des dépenses financières	66 700,00	0,00	85 462,24	85 462,24	85 462,24
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	273 300,00	0,00	475 462,24	475 462,24	475 462,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL	276 300,00	0,00	478 462,24	478 462,24	478 462,24

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	478 462,24
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	73 300,00		68 050,00	68 050,00	68 050,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	76 300,00		71 050,00	71 050,00	71 050,00
	TOTAL	276 300,00	0,00	271 050,00	271 050,00	271 050,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	207 412,24
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	478 462,24
---	-------------------

Pour information :

Annexe 10

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	68 050,00
---	------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Annexe 10

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	63 000,00		63 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	165 000,00		165 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00		1 500,00
66	Charges financières	10 900,00	0,00	10 900,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	68 050,00	68 050,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 250,00		2 250,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		249 650,00	68 050,00	317 700,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	317 700,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	66 700,00	0,00	66 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	100 000,00	0,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	90 000,00	3 000,00	93 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	200 000,00	0,00	200 000,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	18 762,24		18 762,24
Dépenses d'investissement – Total		475 462,24	3 000,00	478 462,24

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	478 462,24
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	175 000,00		175 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	18 000,00		18 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	124 700,00	0,00	124 700,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	317 700,00	0,00	317 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	317 700,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		68 050,00	68 050,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	200 000,00	0,00	200 000,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	200 000,00	71 050,00	271 050,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	207 412,24
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	478 462,24
---	-------------------

Annexe 10

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	60 000,00	63 000,00	63 000,00
6066	Carburants	15 300,00	1 300,00	1 300,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
611	Sous-traitance générale	15 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	28 200,00	50 700,00	50 700,00
6287	Remboursements de frais	0,00	9 500,00	9 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	235 000,00	165 000,00	165 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	235 000,00	165 000,00	165 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	1 500,00	1 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 500,00	1 500,00	1 500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		297 500,00	229 500,00	229 500,00
66	Charges financières (b) (8)	11 800,00	10 900,00	10 900,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 800,00	10 900,00	10 900,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 500,00	7 000,00	7 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	7 000,00	7 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	2 000,00	2 250,00	2 250,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		313 800,00	249 650,00	249 650,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	73 300,00	68 050,00	68 050,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	73 300,00	68 050,00	68 050,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		73 300,00	68 050,00	68 050,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		73 300,00	68 050,00	68 050,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		387 100,00	317 700,00	317 700,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	317 700,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	120 000,00	175 000,00	175 000,00
706	Prestations de services	120 000,00	175 000,00	175 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	73 600,00	18 000,00	18 000,00
74	Subventions d'exploitation	73 600,00	18 000,00	18 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		193 600,00	193 000,00	193 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	193 500,00	124 700,00	124 700,00
778	Autres produits exceptionnels	193 500,00	124 700,00	124 700,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		387 100,00	317 700,00	317 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		387 100,00	317 700,00	317 700,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	317 700,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 10

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 600,00	100 000,00	100 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	1 600,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 000,00	90 000,00	90 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	90 000,00	90 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 600,00	190 000,00	190 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	66 700,00	66 700,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 700,00	66 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	18 762,24	18 762,24
Total des dépenses financières		66 700,00	85 462,24	85 462,24
45810	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (6)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		273 300,00	475 462,24	475 462,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		276 300,00	478 462,24	478 462,24

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	478 462,24
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
45820	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (5)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES	200 000,00	200 000,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	73 300,00	68 050,00	68 050,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	19 200,00	11 632,00	11 632,00
28182	Matériel de transport	2 200,00	2 154,00	2 154,00
28183	Matériel de bureau et informatique	9 300,00	11 836,00	11 836,00
28184	Mobilier	600,00	523,00	523,00
28188	Autres	42 000,00	41 905,00	41 905,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	73 300,00	68 050,00	68 050,00
041	Opérations patrimoniales (8)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	76 300,00	71 050,00	71 050,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	276 300,00	271 050,00	271 050,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	207 412,24
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	478 462,24
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 10

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes, à l'origine du contrat											
	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
						Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)			0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)			1 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)			1 000 000,00									
			1 000 000,00	F		0,000	1,320		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)			0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)			0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)			0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)			0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)			0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)			0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)			0,00									
1681 Autres emprunts (total)			0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)			0,00									
1687 Autres dettes (total)			0,00									
Total général			1 000 000,00									

Annexe 10

IV – ANNEXES											IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											A1.2	
A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		849 999,97					66 666,68	10 900,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		849 999,97					66 666,68	10 900,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)	N	0,00	A-1	849 999,97	12,74	F	0,000		66 666,68	10 900,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MIEP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		849 999,97					66 666,68	10 900,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentages).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)														
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2021

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A1.4
A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	849 999,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2018-12-11

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel dédié à l'activité du PCRS	15	11/12/2018
L	Matériel de transport	10	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018
L	Logiciels et le matériel informatique	5	11/12/2018
L	Etudes	5	11/12/2018

Annexe 10

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		85 462,24	I 85 462,24
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		66 700,00	66 700,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 700,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		18 762,24	18 762,24
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	18 762,24	18 762,24

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	85 462,24	0,00	0,00	85 462,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		68 050,00	III 68 050,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		68 050,00	68 050,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	11 632,00	11 632,00
28182	Matériel de transport	2 154,00	2 154,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 836,00	11 836,00
28184	Mobilier	523,00	523,00
28188	Autres	41 905,00	41 905,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	68 050,00	0,00	207 412,24	0,00	275 462,24

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	85 462,24
Ressources propres disponibles	IV	275 462,24
Solde	V = IV – II (6)	190 000,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrivez uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

Annexe 10

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Ingénieur Principal	A	1	79 200,00
Techniciens	C	2	85 800,00
TOTAL GENERAL		3	165 000,00

ÉLECTRICITÉ PROGRAMME DE TRAVAUX 2020

Annexe 11

PROGRAMMES PRÉVISIONNELS DES DOSSIERS DE DISSIMULATION, DE RENFORCEMENT, DE SÉCURISATION ET DE RÉHABILITATION DES POSTES DE TRANSFORMATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE POUR L'ANNÉE 2020

PROGRAMME ART8 - APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CAHIERS DES CHARGES DE CONCESSION ENTRE LE SIEIL ET ENEDIS - DISSIMULATION DES RÉSEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
CHAMBRAY LES TOURS	1715-2017	Route du Saint Laurent Tranche 1	205 364,10 €	61 609,23 €	
CHATEAU RENAULT	992-2017	Rue de la République - Phase 4 de la Rue du Pré de la Rente à l'Avenue André Bertrand	301 260,74 €	90 378,22 €	
FONDETTES	798-2018	Rue Fernand Bresnier	132 109,52 €	39 632,86 €	Initialement sous 2020 G
JOUE LES TOURS	2247-2017	Val Violet - Rue du Val Violet	122 493,53 €	24 498,71 €	
LA CROIX EN TOURAINE	1087-2017	Rue Grange Baudet	115 078,74 €	23 015,75 €	
MONTS	1332-2016	Rue d'Artannes - RD17	24 709,65 €	7 412,90 €	
PARCAY MESLAY	1614-2017	Résidence de Frasné	177 921,18 €	35 584,24 €	
		Total HT	1 078 937,46 €	282 131,89 €	
		Total TTC	1 294 724,95 €		

PROGRAMME C - SOUS PROGRAMME « CE » DU FACE - DISSIMULATION DES RÉSEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
AMBILLOU	2008-2017	Chemin de la Vacance	79 621,70 €	15 924,34 €	
ASSAY	1230-2017	Place de la Mairie	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2019 C
AZAY SUR CHER	797-2019	Rue du Port	194 140,85 €	58 242,26 €	
BEAUMONT EN VERON	1921-2017	Rue de la Villette	65 792,25 €	19 737,68 €	
BEAUMONT VILLAGE	796-2017	Rue du Moulin	16 803,25 €	5 040,98 €	
COURCELLES DE TOURAINE	385-2018	Rue de la Forge - Rue de Bourgirault Tranche 2	135 457,05 €	40 637,12 €	
CROUZILLES	541-2017	Rues Pelletier et Balzac	74 627,03 €	14 925,41 €	
LES HERMITES	1749-2018	Rue de Marray	99 430,10 €	29 829,03 €	
LUZILLE	1493-2018	Rue de la Sibillerie	61 138,01 €	18 341,40 €	
NEUILLE PONT PIERRE	2248-2017	Fosses Blanches	76 648,26 €	22 994,48 €	
NOUANS-LES-FONTAINES	1143-2018	Rue de Talleyrand	203 862,71 €	61 158,81 €	
NOUZILLY	459-2018	Rue du Prieuré du n°17 au n°11 - RD 4 - Rue Robin du n°1 au n°6	53 612,09 €	16 083,63 €	
SACHE	578-2019	RD 84 du 42 rue de la Sablonnière au CR 19	76 276,40 €	22 882,92 €	
SAINT FLOVIER	2079-2018	Rue des Abeilles	38 753,23 €	11 625,97 €	
SAINT PATRICE	2210-2018	Rue des Galteaux - Rue de la Cueille Cadot - Lié SIE 359-2019	27 068,79 €	8 120,64 €	
SAVIGNE SUR LATHAN	1143-2015	Rue Faubourg de la Rue jusqu'au n°16 - Avenue des Tourelles	73 745,67 €	22 123,70 €	
SONZAY	1122-2015	Rue du 08 mai 1945 du n°34 au CR n°31	227 841,28 €	68 352,38 €	
		Total HT	1 504 818,67 €	436 020,73 €	
		Total TTC	1 805 782,40 €		

PROGRAMME G - FONDS PROPRES SIEIL - DISSIMULATION DES RÉSEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
AMBOISE	382-2019	Rue Victor Hugo et rue Racine	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2019 G
ANTOGNY LE TILLAC	1233-2020	Tivoli - VC2 - LES ORMES (86)	57 900,54 €	17 370,16 €	
AZAY LE RIDEAU	2020-2015	La Touche - Domaine de l'Aulée - Les Chillous des Granges	130 300,00 €	13 030,00 €	Initialement sous 2019 G
CHAMBRAY LES TOURS	1165-2019	Guignardièrre square - Rue Laënnec	16 576,60 €	4 972,98 €	
CHAMBRAY LES TOURS	1263-2019	Rue antoine Bourdelle, Goujon et Allée david d'Angers	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2019 G
JOUE LES TOURS	1016-2019	Rue de la Croix Porchette	79 728,75 €	23 918,63 €	
JOUE LES TOURS	1479-2018	La Rabaterie - Route de Monts	131 253,16 €	39 375,95 €	
LA RICHE	665-2019	Rue Etienne Martineau	71 033,34 €	21 310,00 €	
LA RICHE	666-2019	Rue des Hautes Marches du n° 2 au n° 20	55 486,04 €	16 645,81 €	
LUYNES	600-2018	Rue Victor Hugo du N°25 au N°13	123 676,94 €	37 103,08 €	
MONTLOUIS SUR LOIRE	2370-2018	Avenue Gabrielle d'Estrée du n° 29 au n° 59	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2019 G
NAZELLES NEGRON	2328-2017	Epinette - Chemin des Poulains	115 782,57 €	34 734,77 €	
PARCAY MESLAY	691-2019	Rue de la Mairie	193 087,21 €	57 926,16 €	
SAINT AVERTIN	457-2019	Rue de Cormery du n° 26 au n° 113	292 607,93 €	87 782,38 €	
SAINT CYR SUR LOIRE	1474-2019	Rue de la Mesangerie	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2019 G
SAINT CYR SUR LOIRE	948-2019	Rue des Amandiers (République - Louis Bezard)	153 733,86 €	46 120,16 €	
SAINT PIERRE DES CORPS	903-2019	Poudrerie - Rue Marcel Cachin du 225 au 319	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2019 G
SAINT ROCH	414-2017	Rue de la Vallée- RD 36	203 772,01 €	61 131,60 €	
		Total HT	1 624 938,95 €	461 421,68 €	
		Total TTC	1 949 926,74 €		

PROGRAMME CH - FONDS PROPRES SIEIL - DISSIMULATION CABINES HAUTES

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
FONDETTES	1275-2019	Fernand Bresnier - CH	28 345,05 €	0,00 €	
LA CELLE SAINT AVANT	2463-2020	Le Grignon - RD 750 - Lié SIE 2464-2020 - CH	61 000,00 €	0,00 €	
LA CELLE SAINT AVANT	2471-2020	Barangeraie - Taille de la Guériteaude - ZD30 - CH	10 000,00 €	0,00 €	
LA CROIX EN TOURAINE	1841-2019	La Roche Donnet - Rue de Chenonceau - RD40 - CH	112 647,29 €	0,00 €	
		Total HT	211 992,34 €	0,00 €	
		Total TTC	254 390,81 €		

Annexe 11

PROGRAMME AB - SOUS PROGRAMME « AP » DU FACE - RENFORCEMENT DES RÉSEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
ABILLY	1593-2019	Le Haut Ribault	80 000,00 €	
ANCHE	1717-2019	Les Voiries - Rue du Vieux Bourg - lié SIE 1167-2019 et 1798-2019	0,00 €	Reporté sur 2021 AB
ANTOGNY LE TILLAC	1787-2020	Faite - Les Billiers - RD20	105 000,00 €	
ARTANNES SUR INDRE	1843-2020	Les Fourneaux	9 000,00 €	
ARTANNES SUR INDRE	1844-2020	Petite Plissone	54 000,00 €	
ATHEE SUR CHER	340-2016	Breuil - Rue des Sablons - RD 976	0,00 €	Réalisé sous 2019 AB
ATHEE SUR CHER	1194-2019	Volandrie - Rue des Landes Lié SIE 751-2018	0,00 €	Réalisé sous 2019 AB
ATHEE SUR CHER	2169-2019	Ruelles - Rue des Lillas	20 000,00 €	
AVOINE	1812-2020	Le Carroi des Loges	38 000,00 €	
AZAY SUR CHER	727-2018	Marigny	0,00 €	Projet abandonné refus des propriétaires pour implanter un poste de transformation
AZAY SUR CHER	846-2020	Bonde d'Azay - Rue du Port du n°39 au n°73 - Chemin de la Bourdaisière - Lié SIE 797-2019 et 845-2020	112 666,15 €	
BEAUMONT EN VERON	1864-2020	La Boulaiserie	59 000,00 €	
BEAUMONT LA RONCE	788-2019	Beaumont La Ronce - 2 Rue George Bieret	0,00 €	Reporté sur 2021 AB
BERTHENAY	743-2018	Grands Champs	70 000,00 €	
BERTHENAY	1811-2020	La Cure	45 000,00 €	
BOURNAN	1813-2020	La Soultière	0,00 €	Reporté sur 2021 AB
BRIDORE	1000-2020	Ranger - VC2	0,00 €	Réalisé sous 2019 AB
CERELLES	1808-2020	Boulas - La Basse Boulas - CR7 - Lié SIE 1809-2020	48 000,00 €	
CHARENTILLY	831-2020	La Croix - Rue de la Fortinière - Lié SIE 1548-2019	45 000,00 €	
CHARENTILLY	1548-2019	La Fortinière - Lié SIE 2192-2017	55 256,09 €	Initialement sous 2019 AB
CHARENTILLY	1552-2019	Le Gâte soie - La Proverderie	45 000,00 €	Initialement sous 2019 AB
CHARNIZAY	1549-2020	Pineau - Le Château	33 000,00 €	
CINQ MARS LA PILE	1865-2020	Les Raguenières	30 000,00 €	
CINQ MARS LA PILE	1965-2017	La Gautellerie	0,00 €	Reporté sur 2021 AB
CINQ MARS LA PILE	2128-2019	Bourg - rue de la gare	14 700,00 €	
COURCAY	444-2021	Le Haut Vau - RD83 - VC302 - Lié au SIE 422-2019	30 000,00 €	
CROTELLES	1912-2018	La Filonnière - Lié au 1494-2018	6 000,00 €	
CROUZILLES	1954-2019	Rabelais - Les Tuillats - Rue de la Tuilerie - RD 760	72 000,00 €	
CUSSAY	1040-2020	La Chaume - RD99 - Lié SIE 1855-2018	74 221,76 €	
GIZEUX	1814-2015	La Davellerie - La Renaudière Lié SIE 1815-2020	116 000,00 €	
INGRANDES DE TOURAINE	1871-2020	Barillerie Lié SIE 1872-2020	10 000,00 €	
LA CHAPELLE SUR LOIRE	2089-2019	Les Fosses Mercier	30 000,00 €	Initialement sous 2019 AB

Annexe 11

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
LA ROCHE CLERMAULT	1431-2020	ZA Bregeolles	15 000,00 €	
LIGRE	719-2020	Le Quellay - CR 82	15 000,00 €	
LIGRE	1592-2019	Le Grand Logis	25 000,00 €	Initialement sous 2019 AB
MARIGNY MARMANDE	1058-2020	Les Ajoncs	0,00 €	Réalisé sous 2019 AB
MARRAY	1591-2019	Le Haut Montas	89 000,00 €	Initialement sous 2019 AB
MONNAIE	2022-2018	La Louriotterie	81 514,27 €	
MONTHODON	1842-2019	Le Sentier - Rue de la Fontaine - RD54 - Lié SIE 1843-2019	0,00 €	Réalisé sous 2019 AB
NEUVILLE SUR BRENNE	1878-2020	Tuilerie	132 000,00 €	
NEUVY LE ROI	1550-2019	Bourg - Rue Bel Ebat	30 000,00 €	Initialement sous 2019 AB
NOUANS LES FONTAINES	1595-2019	Poste Le Bourg - Lié SIE 1143-2018	6 125,10 €	Initialement sous 2019 AB
PERRUSSON	1349-2020	Boutineau	0,00 €	Réalisé sous 2019 AB
RIGNY USSE	1817-2020	Gros Chêne - Les Bruleaux - VC303	11 000,00 €	
RIVARENNES	553-2019	Les Complants - Route des Sicots - RD 139 - Lié au 552-2019	18 000,00 €	Initialement sous 2019 AB
ROUZIERS DE TOURAINE	1804-2020	Crochets - Rue de Bellevue	0,00 €	Abandonné pas de chute de tension sur état initial
SAINT GENOUPH	737-2018	Roche - La Roche - RD88	69 887,34 €	
SAINT HIPPOLYTE	608-2019	Jarnière - La Basse Jarnière - RD12	77 545,30 €	
SAINT LAURENT EN GATINES	929-2020	Le Plessis - Passe-Vite	60 000,00 €	
SAINT PATRICE	948-2020	Château de Rochecotte	46 028,03 €	
SAINT REGLE	1806-2020	Le Comte - Rue de Mazeure	10 000,00 €	
SAINT REGLE	2381-2015	Pelletrie	10 000,00 €	
SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS	832-2020	La Poste - RD 910	40 000,00 €	
SAVIGNY EN VERON	1350-2020	Places - Rues de la Sauvagère et de la Chênaie	0,00 €	Réalisé sous 2019 AB
SENNEVIERES	837-2020	Terrasse	10 000,00 €	
THIZAY	1053-2020	Verrière - La Petite Gaudrée - CR 7 Lié SIE 1891-2019	0,00 €	Reporté sur 2021 AB
VALLERES	900-2020	Robicherie - Le Moulin Mocrat	0,00 €	Réalisé sous 2019 AB
VALLERES	1249-2019	Bourg - Voie d'Azay - RD39 - Lié SIE 642-2019	24 402,73 €	Initialement sous 2019 AB
VALLERES	1823-2020	Le Vau	9 000,00 €	
VERNOU SUR BRENNE	585-2018	Rue Baffert - RD46	35 000,00 €	Initialement sous 2019 AB
VERNOU SUR BRENNE	778-2020	Bois Soulage - Pouvray	23 000,00 €	
VILLAINES LES ROCHERS	1992-2019	La Carrée - La Méquillière - RD217 - SACHE	25 000,00 €	
VILLANDRY	400-2020	Houssard - Le Houssat	9 842,80 €	
Total HT			2 074 189,57 €	
Total TTC			2 489 027,48 €	

Annexe 11

PROGRAMME R - FONDS PROPRES SIEIL - RENFORCEMENT DES RÉSEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
AZAY SUR CHER	2009-2018	Beauvais	49 246,39 €	
ESVRES SUR INDRE	472-2019	Le Rang du Bois - Le Pavillon	41 687,13 €	
PERRUSSON	1844-2019	Morillons - La Boisselière - LOCHES	174 000,00 €	
VEIGNE	2114-2017	Sardelle	140 066,48 €	
Total HT			405 000,00 €	
Total TTC			486 000,00 €	

PROGRAMME S - SOUS PROGRAMME « S » DU FACE - SÉCURISATION DES RÉSEAUX FILS NUS

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
ANTOGNY LE TILLAC	1788-2020	Faite - VC9	5 000,00 €	
AZAY SUR CHER	845-2020	Bonde d'Azay - Rue du Port du n°71 au n°79 - Lié SIE 797-2019 et 846-2020	34 948,29 €	
CINQ MARS LA PILE	2127-2019	Bourg - Rue de la Gare - Impasse du pré Saint Laurent - Lié SIE 2126-2019 et 2128-2019	55 000,00 €	
CIVRAY SUR ESVES	1533-2019	Lot Communal - Rues Solange Grégoire et Descartes - RD 99 et 101	45 000,00 €	
CIVRAY SUR ESVES	1544-2019	Les Sapins - La pommeraie - RD350	30 668,58 €	
CLERE LES PINS	1509-2019	La Lande - La Gibaudière - RD34 - Lié SIE 729-2018 et 1510-2019	37 563,58 €	
COURCAY	422-2019	Courcay Bourg - Montquartier - RD83	61 154,23 €	
CRAVANT LES COTEAUX	1853-2016	Sonnay - Les Chenaies - RD21	45 000,00 €	
CUSSAY	1855-2018	La Chaume - La Pointe de la Chaume - RD 99 - Lié SIE 1040-2020	19 745,28 €	
ESVES-LE-MOUTIER	1845-2018	Bourg - Rue de Betz - Château d'eau - RD 193	44 497,95 €	
INGRANDES DE TOURAINE	1872-2020	Barillerie - Rues des Tourne Bosses et de la Galottière - Lié SIE 1871-2020	11 000,00 €	
LA CHAPELLE BLANCHE SAINT MARTIN	390-2016	Rue Rabelais	59 788,92 €	
LA CHAPELLE SUR LOIRE	610-2020	La Maladrie - Lane - Rue Brûlée - RD 69 - Lié SIE 1723-2019	0,00 €	Reporté refus intervention du CD37 car enrobés RD neufs
PERRUSSON	816-2020	Hubardelleries - Avenue de Pierruche - RD 943	41 847,36 €	
PERRUSSON	835-2020	La Fontaine - Les Fontaines - SAINT JEAN SAINT GERMAIN	19 697,50 €	
SACHE	577-2019	RD 84 - du 10 au 40 rue de la Sablonnière	146 606,97 €	
SAINTE CHRISTOPHE SUR LE NAIS	1562-2020	Beauce - La Métairie	74 189,87 €	
SAINTE EPAIN	725-2019	Les Perrières - RD21	52 656,99 €	Initialement sous 2019 S

Annexe 11

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
SAINT JEAN SAINT GERMAIN	1173-2015	Sambonne - RD92 - Lié SIE 1500-2019	54 614,35 €	
SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL	355-2018	Le Champ Perrault - CR 59 et 61	26 100,00 €	
SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS	1530-2019	Château de Comacre - VC10	24 918,06 €	
THILOUZE	1789-2020	Boutins - La Grange aux Dîmes - VC147	54 000,00 €	
VILLEDOMER	358-2018	Tertre Rouge - Le Pas Roland - La Champlonnière	69 000,00 €	
Total HT			1 012 997,93 €	
Total TTC			1 215 597,52 €	

PROGRAMME SC - SOUS PROGRAMME « SF » DU FACE - SÉCURISATION DES RÉSEAUX FILS NUS DE FAIBLES SECTIONS

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
ANCHE	1798-2019	Les Voiries - Rues de la Plage et du Vieux Bourg - Lié SIE 1167-2019	40 000,00 €	
AUZOUE EN TOURAINE	1905-2020	Rue du Peintre - Rue de Tourneboeuf	9 000,00 €	
BETZ LE CHATEAU	1582-2019	La Blondière - CR3	11 170,45 €	
BOSSAY SUR CLAISE	833-2020	Gironnerie - Les Caves	22 166,44 €	
CERELLES	1809-2020	Boulas - Le Guignier Béni - CR7 et CR5 - Lié SIE 1808-2020	35 000,00 €	
CHANCEAUX SUR CHOISILLE	700-2020	All Vendée - Rue des Guessières du n°56 à la RD 29	65 000,00 €	
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE	1151-2019	La Guérinière - 24 chemin de la Rue	7 000,00 €	
CHARGE	530-2019	Salandière - Rue de la Loire - RD80 - Rue de la Salandière	54 000,00 €	Initialement sous 2019 SC
CHARNIZAY	2114-2019	Les Presteaux - Lié SIE 1863-2019	26 580,93 €	
CHATEAU LA VALLIERE	1881-2020	La Plauderie	14 000,00 €	
CHEILLE	820-2020	Beigneux - Bas Beigneux	70 000,00 €	
CHEMILLE SUR DEME	2121-2018	Le Haut Bois - Les Rougeries - Lié SIE 1806-2019	10 767,70 €	Initialement sous 2019 SC
CHISSEAUX	1194-2020	La Mailloterie	33 000,00 €	
CINQ MARS LA PILE	2126-2019	Bourg - Impasse de la Loire - Chemin de Loire	11 460,00 €	
CIVRAY DE TOURAINE	1989-2019	Les Fougères	27 045,62 €	
COURCAY	495-2019	Le Haut Vau - Le Bas Vau	10 000,00 €	
CROTELLES	1532-2019	La Besnardière - La Basse Besnardière - CR25	8 000,00 €	
FRANCUEIL	829-2020	Le Temple	0,00 €	Réalisé sous 2019 SC
GIZEUX	1815-2020	La Davellerie - Lié SIE 1814-2020	30 000,00 €	
HUISMES	873-2019	Ribot - Route de Ribot - CR63	22 930,12 €	
LA CHAPELLE BLANCHE SAINT MARTIN	823-2020	Le Puy Bérault	10 000,00 €	

Annexe 11

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
LA CHAPELLE BLANCHE SAINT MARTIN	826-2020	La Varenne - La Haute Pommerie - La Guicheterie	59 000,00 €	
LA CHAPELLE SUR LOIRE	611-2020	La Maladrerie - Rue du Canal - Lié SIE 1723-2019	0,00 €	Reporté refus intervention du CD37 car enrobés RD neufs
MONTHODON	644-2017	La Pièce du Milan - Rue du Commerce du n°48 au n°55 - Rue des mimosas - RD4 - RD72	41 000,00 €	
MONTHODON	1843-2019	Le Sentier - RD 4 - Lié SIE 1842-2019	35 688,81 €	
NEUILLE PONT PIERRE	1908-2020	Marinière - Chantemerle - La Boulinière - CR49	98 000,00 €	
NEUVILLE SUR BRENNÉ	2377-2017	Vauchevrier	9 000,00 €	
NOUANS LES FONTAINES	1906-2020	Hauts Bourdiers - La Gannerie - La Laiterie - RD 775	180 000,00 €	
PERRUSSON	815-2020	Hubardelleries - Les Hubardelleries	54 000,00 €	
RIVARENNES	552-2019	La Buronnière - Rue de Chausse Pied - Le Château Gaillard - Lié au 553-2019	78 000,00 €	Initialement sous 2019 SC
SAINT AUBIN LE DEPEINT	828-2020	La Petite Vacherie - La Jubinière - Lié SIE 2177- 2020	41 000,00 €	
SAINT EPAIN	726-2019	Bourg - Rue Jean Léger	62 862,00 €	
SAINT JEAN SAINT GERMAIN	834-2020	Mon idée - 6, Route de Loches - RD 943 - RD41	0,00 €	Réalisé sous 2019 SC
SAINT LAURENT DE LIN	360-2019	Violerie - VC101	22 000,00 €	
SAINT LAURENT EN GATINES	1527-2019	Les Harranges	20 391,90 €	
SAINT PATERNE RACAN	827-2020	Maiseron	37 000,00 €	
SAINT PATRICE	359-2019	Rue des Galteaux - Rue de la Cueillette Cadot - Lié SIE 2210-2018	16 766,71 €	
SAINT REGLE	1040-2019	Les Arpentis - Le Coq - Rue de St Règle - AMBOISE	49 000,00 €	Initialement sous 2019 SC
SAUNAY	2119-2018	La Mairie - Le Haut Guerault - Tout le Vent	105 000,00 €	
SAUNAY	2120-2018	Le Trésor - Rue de la Rondellerie - CR21	15 000,00 €	Initialement sous 2019 SC
SENNEVIERES	836-2020	Haut Vallières - SAINT- JEAN-SAINT-GERMAIN - RD 89	30 229,76 €	
SONZAY	1580-2019	La Gauthraie - La Guerre - Lié extension 1180- 2019	30 857,61 €	
SORIGNY	404-2019	Ripauidière - La Frogerie	9 555,88 €	
THILOUZE	830-2020	La Chotardièrre - VC50	26 994,31 €	
THILOUZE	1085-2017	Les Genets - Rue de l'Eglise	56 791,90 €	
VILLANDRY	1768-2016	Le Cheval Rouge - Allée de Villandry - VC13 - Lié SIE 1690-2016	27 961,76 €	
VILLEDOMER	1903-2020	Paquerie	16 000,00 €	
VILLEDOMER	1904-2020	La Grange - RD 273	40 000,00 €	

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
VILLELOIN COULANGE	2119-2019	Lot.com. Les Baraquins - Rue de Nouans - Lié SIE 1311-2018	0,00 €	Réalisé sous 2019 SC
VOU	1907-2020	Le Jardin	9 000,00 €	
		Total HT	1 688 221,90 €	
		Total TTC	2 025 866,28 €	

PROGRAMME RS - FONDS PROPRES SIEIL - SÉCURISATION DES RÉSEAUX FILS NUS

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
CIVRAY DE TOURAINE	1990-2019	Les Basses Fougères - Fosse Besse - BLERE	39 239,39 €	
DRUYE	2097-2020	Goussardière - La Couinière - AZAY-LE- RIDEAU	4 000,00 €	
		Total HT	43 239,39 €	
		Total TTC	51 887,27 €	

PROGRAMME RP - FONDS PROPRES SIEIL - RÉHABILITATION DES POSTES DE TRANSFORMATION

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
AMBOISE	1307-2020	Bas Chandon - Avenue de Chandon - RP	1 000,00 €	
AMBOISE	1308-2020	La Closerie - Rue de la Pléiade - RP	1 000,00 €	
AMBOISE	1309-2020	Les Vallées - Avenue Léonard de Vinci - RP	1 000,00 €	
AMBOISE	1956-2016	Courtoisie - 29 Avenue de Chanteloup - RP	1 000,00 €	
BALLAN-MIRE	2058-2018	Point du Jour - 7 Rue du Puits Tessier - RP	1 648,00 €	
FONDETTES	1476-2020	La Maternelle - Rue du Clos Poulet - RP	0,00 €	Réalisé sous 2019 RP
FONDETTES	1477-2020	Lot. Grand Ormeau - 1, Rue des Chaussumiers - RP	0,00 €	Réalisé sous 2019 RP
FONDETTES	1478-2020	Roule Crotte - 3B, Rue Pierre de Ronsard - RP	0,00 €	Réalisé sous 2019 RP
FONDETTES	1479-2020	Perrée - 73, Avenue du Général de Gaulle - RP	0,00 €	Réalisé sous 2019 RP
FONDETTES	1480-2020	La Burette - 29, Rue des Bordes - RP	0,00 €	Réalisé sous 2019 RP
FONDETTES	1602-2020	La Borde - SDIS - RD36 - RP	0,00 €	Réalisé sous 2019 RP
SAINT-AVERTIN	1657-2019	Rue des Cerisiers - RP	1 200,00 €	
		Total HT	6 848,00 €	

ÉLECTRICITÉ PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE TRAVAUX 2021

PROGRAMMES PRÉVISIONNELS DES DOSSIERS DE DISSIMULATION, DE RENFORCEMENT, DE SÉCURISATION ET DE RÉHABILITATION DES POSTES DE TRANSFORMATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE POUR L'ANNÉE 2021

PROGRAMME ART8 - APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CAHIERS DES CHARGES DE CONCESSION ENTRE LE SIEIL ET ENEDIS - DISSIMULATION DES RÉSEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
AZAY LE RIDEAU	888-2016	Rue Adelaïde Riché / Priorité 1	154 490,25 €	46 347,08 €	
CHAMBRAY LES TOURS	629-2018	Route du Saint Laurent Tranche 2	102 618,58 €	30 785,57 €	
CHÂTEAU RENAULT	1413-2019	Rue du Tertre de l'horloge	20 334,03 €	6 100,21 €	
MONTLOUIS SUR LOIRE	2371-2018	Avenue Gabrielle d'Estrée du n° 59 au n° 85	188 607,07 €	56 582,12 €	
MONTS	1873-2018	Rue du Val de l'Indre, du 132 à la rue d'Epiray / Tr1	168 752,76 €	50 625,83 €	
PARCAY MESLAY	693-2019	Rue du Château d'eau	54 166,02 €	16 249,81 €	
SAINT CYR SUR LOIRE	1113-2019	Rue des Amandiers entre Rue Louis Bézard et Rue Georges Courteline	240 861,43 €	72 258,43 €	
		Total HT	929 830,14 €	278 949,05 €	
		Total TTC	1 115 796,17 €		

PROGRAMME C - SOUS PROGRAMME « CE » DU FACE - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
BEAUMONT LA RONCE	2118-2017	Route de Rouziers	61 044,17 €	18 313,25 €	
CROTELLES	1867-2018	Le Bourg - Rue du Coteau - RD 473	104 196,35 €	31 258,91 €	
LIMERAY	406-2017	Avenue du 08 Mai 1945- Rue du Lavoir-RD 21	125 758,18 €	37 727,45 €	
MOSNES	1672-2020	Rue des Thomeaux	50 558,30 €	15 167,49 €	
NEUILLE PONT PIERRE	498-2017	Rue de la Riandière Rd 68	96 037,14 €	28 811,14 €	
PREUILLY SUR CLAISE	584-2016	Rue de la Folie	34 097,94 €	10 229,38 €	
RICHELIEU	1349-2018	Avenue du Québec tranche1	236 104,54 €	70 831,36 €	
SAINT BRANCHS	1690-2019	Rue de la poste Rue de la Gare	48 934,10 €	14 680,23 €	
SAINT ROCH	1203-2017	Rue de la Vallée -RD 36 intersection rue de la picherie- au N°67	211 126,66 €	63 338,00 €	
THIZAY	2278-2017	La Barigonnière / Vallée de Verrière du N° 52 au N° 74	67 012,29 €	20 103,69 €	
TRUYES	707-2017	Delanoues - Rue des Delanoues - Rue des Frandalais Priorité 1	250 689,87 €	75 206,96 €	

Annexe 12

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
VALLERES	1601-2019	Bourg / RD 39 et RD 321	115 070,61 €	34 521,18 €	
		Total HT	1 400 630,15 €	420 189,04 €	
		Total TTC	1 680 756,18 €		

PROGRAMME G - FONDS PROPRES SIEIL - DISSIMULATION DES RÉSEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
CHINON	678-2020	Rue du Pavé Neuf / Partie Haute	172 176,15 €	51 652,85 €	
FONDETTES	2055-2020	Rue de Vau Moron	120 000,00 €	36 000,00 €	
JOUE LES TOURS	980-2019	rue Jean de la Fontaine et rue parmentier	154 058,72 €	46 217,62 €	
LA VILLE AUX DAMES	1028-2018	Rue Bernardette Delprat	212 889,09 €	63 866,73 €	
LIGUEIL	1642-2016	Rue des Fossés St Martin du n°40 au n°54 - Allée des Cyclamens	42 461,25 €	12 738,38 €	
LUYNES	761-2018	Rue Victor Hugo du N°11 au N°1 bis	244 759,89 €	73 427,97 €	
MONTBAZON	1130-2020	CES / Rues de la Bafauderie et du Prof. Guillaume Louis	243 020,72 €	72 906,22 €	
POCE SUR CISSE	2382-2017	Route de Saint-Ouen-Les-Vignes - RD 431	200 761,63 €	60 228,49 €	
VEIGNE	688-2018	Rue de Sardelle du n° 16 au n° 46	234 076,63 €	70 222,99 €	
		Total HT	1 624 204,08 €	487 261,25 €	
		Total TTC	1 949 044,90 €		

PROGRAMME AB - SOUS PROGRAMME « AP » DU FACE - RENFORCEMENT DES RÉSEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
ANCHE	1717-2019	Les Voiries - Rue du Vieux Bourg - lié SIE 1167-2019 et 1798-2019	53 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
BEAUMONT LA RONCE	788-2019	Beaumont La Ronce - 2 Rue George Bieret	10 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
BOURNAN	1813-2020	La Soultière	130 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
BRIDORE	2101-2020	Le Cherou - La Bertaudière - VC301 - Lié SIE 2100-2020	47 000,00 €	
CHEILLE	1953-2020	Baigneux - Haut Baigneux	66 000,00 €	
CHOUZE SUR LOIRE	2236-2020	La Gravière - Lié SIE 2048-2020	30 000,00 €	
CINQ MARS LA PILE	1965-2017	La Gautellerie	30 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
LIGNIERES DE TOURAINE	1909-2020	La Pérée aux Naux	124 820,00 €	

Annexe 12

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
REUGNY	1887-2020	La Butte - Les Balluaux - Bréviande - Lié au SIE 2203-2020	52 500,00 €	
SAINT AUBIN LE DEPEINT	2177-2020	La Petite Vacherie - La Fortière - Lié SIE 828-2020	87 000,00 €	
SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	2172-2020	Palinière - Rte des Bonhommes - Lié au SIE 1182-2019	31 900,00 €	
THIZAY	1053-2020	Verrière - La Petite Gaudrée - CR 7 Lié SIE 1891-2019	96 000,00 €	Initialement sous 2020 AB
Total HT			758 220,00 €	
Total TTC			909 864,00 €	

PROGRAMME R - FONDS PROPRES SIEIL - RENFORCEMENT DES RÉSEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
ESVRES SUR INDRE	1789-2019	Fourneau - Route de la Brouette	95 036,80 €	
Total HT			95 036,80 €	
Total TTC			114 044,16 €	

PROGRAMME S - SOUS PROGRAMME « S » DU FACE - SÉCURISATION DES RÉSEAUX FILS NUS

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
BOSSAY SUR CLAISE	1990-2020	Couture - RD50	19 000,00 €	Dossier proposé au plan de relance FACE
CHARGE	2091-2020	La Forgerie - Rue de la Forgerie	76 500,00 €	
GENILLE	2099-2020	Le Grand Coinay - La Vallée de la Fontaine - RD 89	156 000,00 €	Dossier proposé au plan de relance FACE
LA CELLE SAINT AVANT	2464-2020	Le Grignon - RD 750 - Lié SIE 2463-2020	45 000,00 €	
LIGNIERES DE TOURAINE	2243-2020	Fontenay - La Pérée aux Naux	130 000,00 €	
PREUILLY SUR CLAISE	2102-2020	La Boucaudière - RD 42	84 100,00 €	Dossier proposé au plan de relance FACE
REUGNY	2203-2020	La Butte - La Casse - Lié au SIE 1887-2020	14 000,00 €	
SAINT MARTIN LE BEAU	1986-2020	Rte de Montlouis - Gros Buisson - RD40 - Lié SIE 1985-2020	80 000,00 €	Dossier proposé au plan de relance FACE
SAINT-BRANCHS	2240-2020	Les Baffards - Lié SIE 2239-2020	15 000,00 €	
SOUVIGNE	2095-2020	La Baronnière - RD766 - RD69	53 000,00 €	Dossier proposé au plan de relance FACE
Total HT			672 600,00 €	
Total TTC			807 120,00 €	

Annexe 12

PROGRAMME SC - SOUS PROGRAMME « SF » DU FACE - SÉCURISATION DES RÉSEAUX FILS NUS DE FAIBLES SECTIONS

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
ABILLY	2104-2020	Salle des Fêtes Rue Joseph Pinet	24 000,00 €	Dossier proposé au plan de relance FACE
BOSSEE	1988-2020	La Bichetterie - CR41	25 000,00 €	Dossier proposé au plan de relance FACE
BRIDORE	2100-2020	Le Cherou - Lié SIE 2101-2020	8 100,00 €	Dossier proposé au plan de relance FACE
CHAMPIGNY SUR VEUDE	2096-2020	Varenne - Chassenai - Rue du Collège	10 380,00 €	
CHANNAY SUR LATHAN	2109-2020	La Mignière - Le Plessis	147 800,00 €	Dossier proposé au plan de relance FACE
CHANNAY SUR LATHAN	2316-2020	Bas Coudray - CR 53	22 800,00 €	
CHANNAY SUR LATHAN	2317-2020	La Bonne - La Trainardière - Route de Meigné - RD 3	58 000,00 €	
CHEILLE	2083-2020	La Gouzillerie - Vaujoint	56 000,00 €	
COURCELLES DE TOURAINE	2438-2020	La Saulaie - Le Chatelier - Lié SIE 2439-2020	95 000,00 €	
COURCELLES DE TOURAINE	2439-2020	Le Maisonnet - Boudon - Lié SIE 2438-2020	141 000,00 €	
ESVES-LE-MOUTIER	1589-2020	Le Petit Village - Le Plessis - RD 12	65 000,00 €	
JAULNAY	424-2021	Poirère - La Poirière	35 000,00 €	
LE PETIT PRESSIGNY	2103-2020	Tronçay - RD50 - CR 15	63 000,00 €	Dossier proposé au plan de relance FACE
LES HERMITTES	1989-2020	Route de la Ferrière - CR 42	9 000,00 €	Dossier proposé au plan de relance FACE
LUZE	2238-2020	Les Savatiers - CR20- CR40 - VERNEUIL SUR INDRE	96 000,00 €	
SAINT MARTIN LE BEAU	1985-2020	Rte de Montlouis - Gros Buisson - Vieux Château - Rue des Jardins - Lié SIE 1986-2020	100 000,00 €	Dossier proposé au plan de relance FACE
SAINT PATERNE RACAN	1914-2020	Le Houx - La Gaudine	99 000,00 €	
SAINT-BRANCHS	2239-2020	Le Cottereau	41 000,00 €	
SAINT-HIPPOLYTE	1987-2020	Braud	10 900,00 €	Dossier proposé au plan de relance FACE
SAVIGNE SUR LATHAN	2318-2020	La Gironde - CR71 - Les Clautraux - COURCELLES-DE-TOURAINE	15 000,00 €	
SAVIGNY EN VERON	2058-2020	Gilbardière - Rue de la Gilbardière	32 000,00 €	
Total HT			1 153 980,00 €	
Total TTC			1 384 776,00 €	

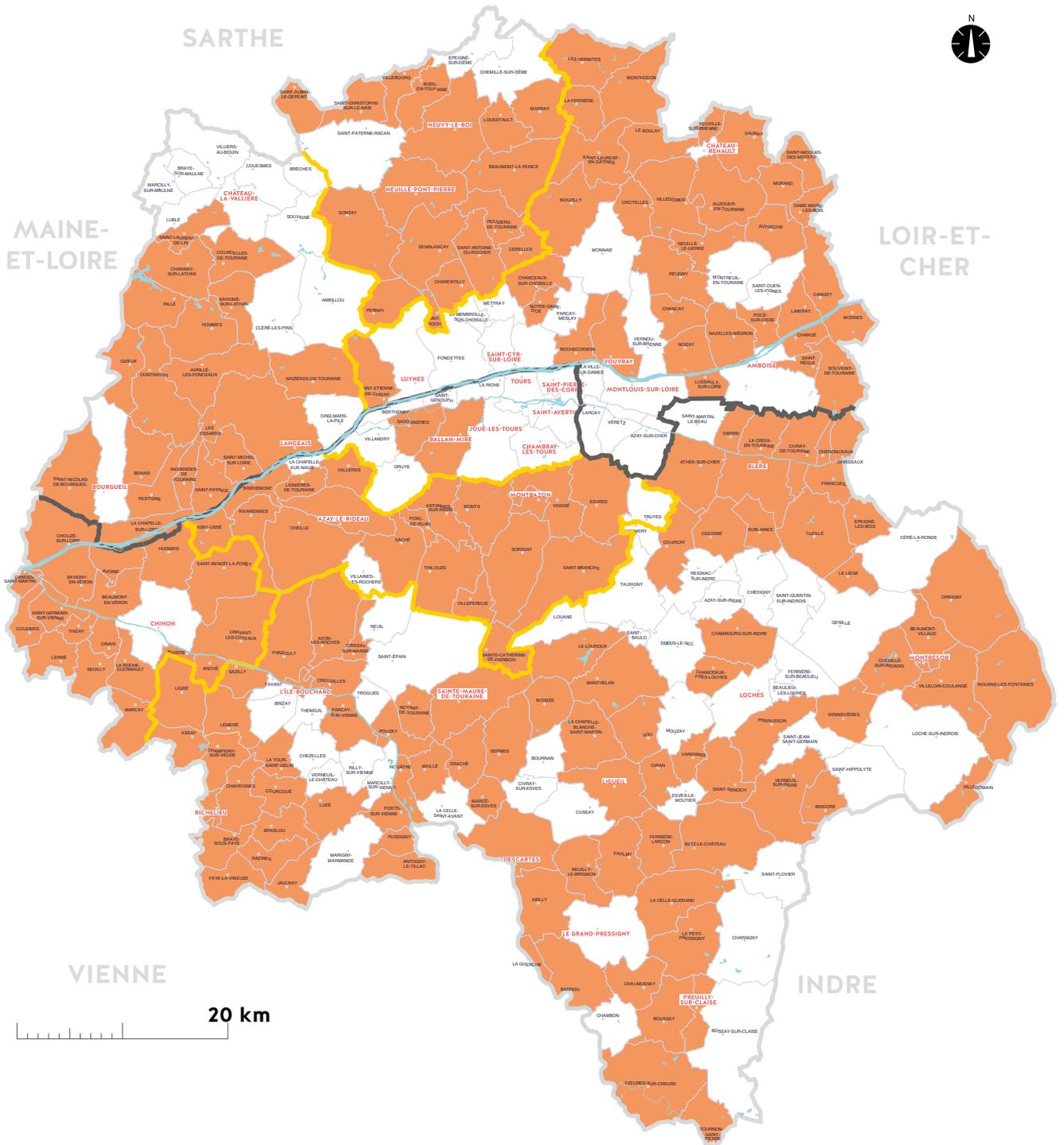
ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNES ADHÉRENTES à la date du 1^{er} janvier 2021

Annexe 13



Éclairage public

Communes adhérentes à la date du 1^{er} janvier 2021



- Communes adhérentes (188)
- Délimitation répartition NORD/SUD du SIEIL

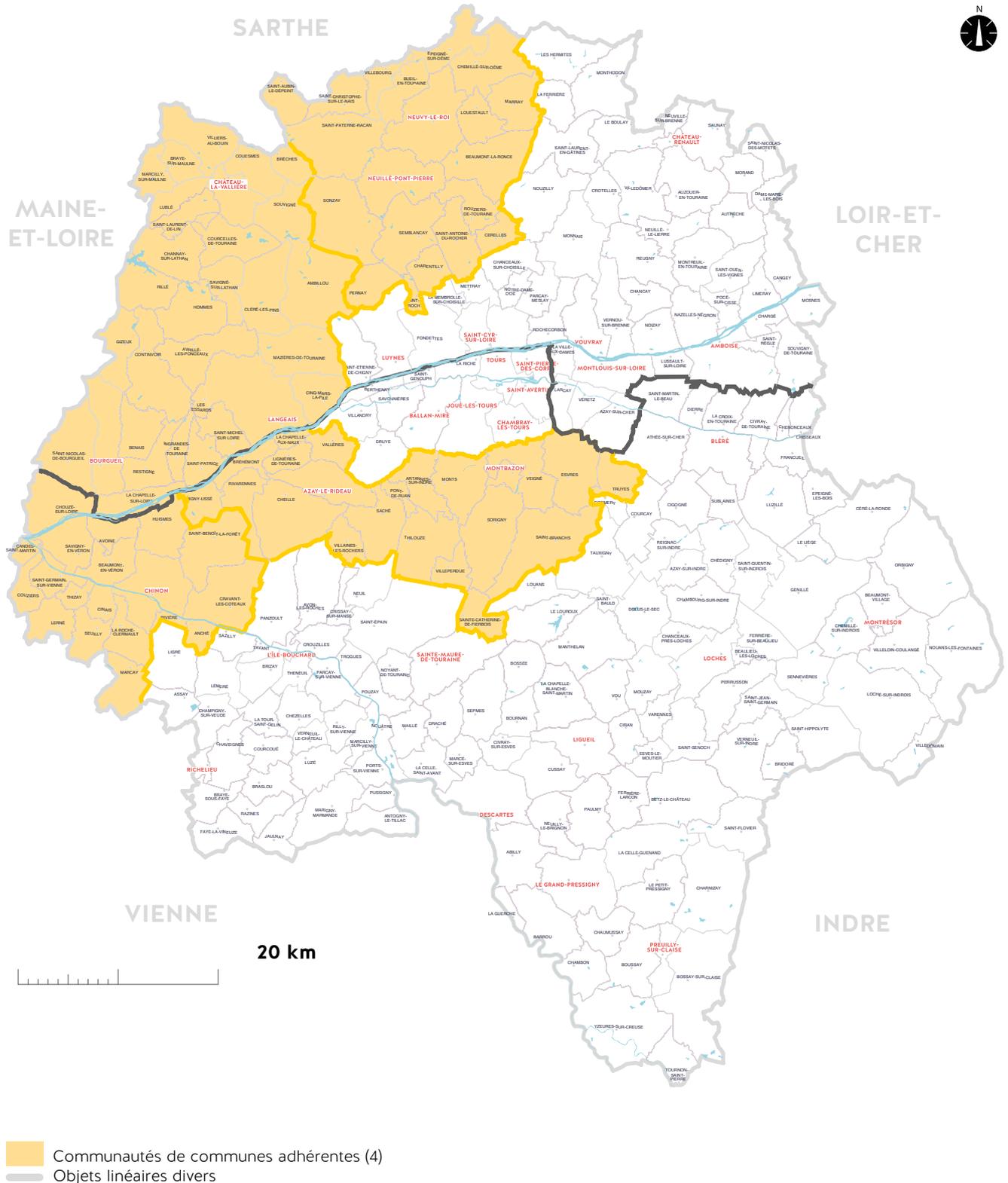
ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ADHÉRENTES à la date du 1^{er} janvier 2021

Annexe 14



Éclairage public

Communautés de communes adhérentes à la date du 1^{er} janvier 2021



GAZ COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

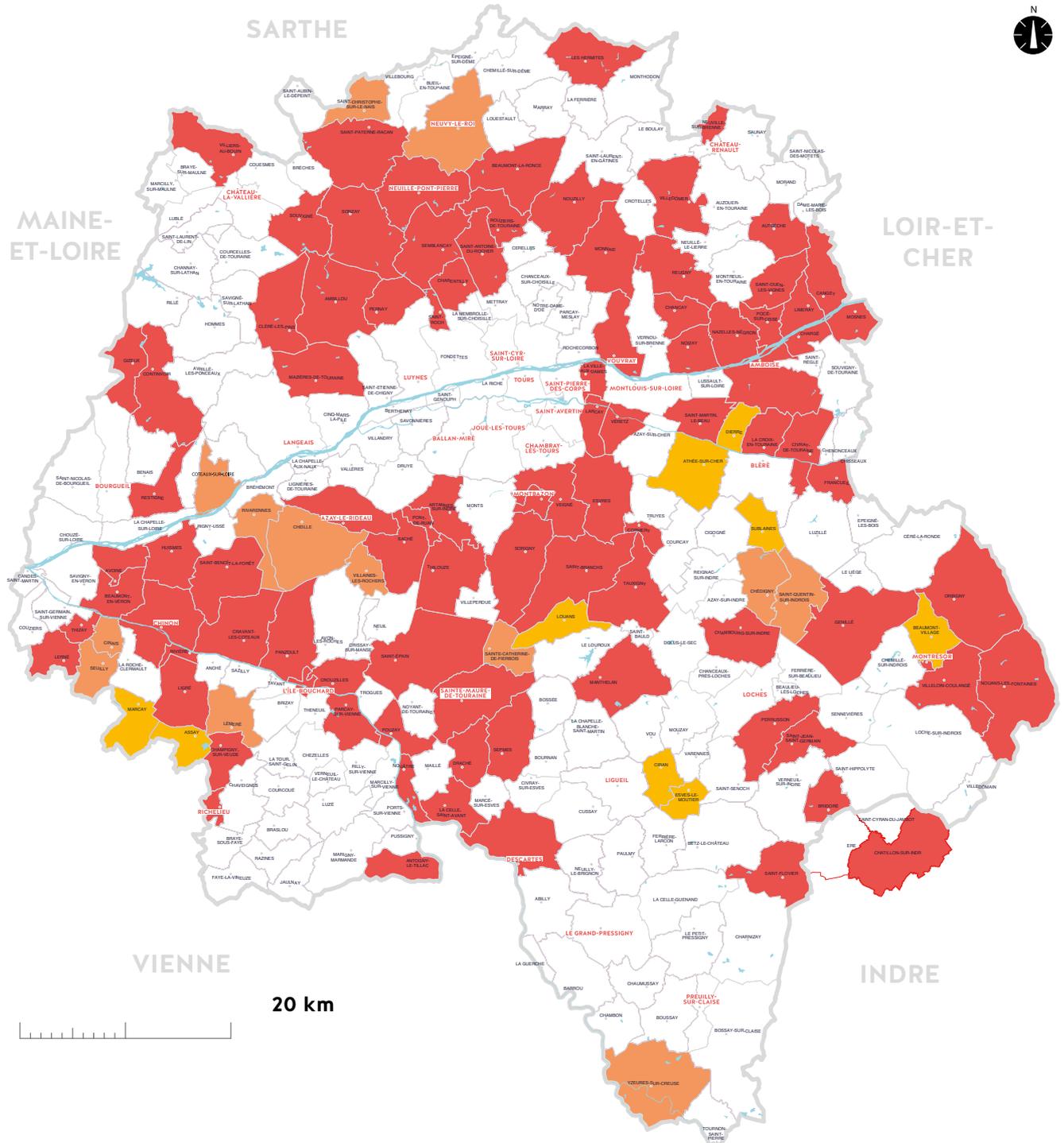
à la date du 1^{er} janvier 2021

Annexe 15



Gaz

Collectivités adhérentes à la date du 1^{er} décembre 2020



- Aucun réseau de distribution en gaz (9 communes)
- Présence d'un réseau privé de distribution de gaz (13 communes)
- Présence d'un réseau public de distribution de gaz (92 communes)

Source : BDCarto IGN, SIEIL Service Cartographie, décembre 2020

Retrouvez le dossier du Comité syndical
en ligne sur notre site internet :
www.sieil37.fr/telechargement/publications

